

686^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 16 octobre 2008

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 20 MARS 2009 (N° 7.904)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU M. JEAN-NOEL VERAN, ANCIEN CONTROLEUR GENERAL DES DEPENSES (p. 4384).
- II. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 4385).
- III. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 4386).
- IV. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008
 - Rapport du Gouvernement (p. 4390).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 4405).
 - Débat général : (p. 4422).
 - 1° - Recettes (p. 4443).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE**DE L'ANNEE 2008****Séance publique****du jeudi 16 octobre 2008**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLO, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés : Mme Catherine FAUTRIER, MM. Pierre LORENZI et Guillaume ROSE, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mme Maryse BATTAGLIA, Conseiller Technique ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; Mme Martine MORINI, Secrétaire- Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de nos Collègues Mme Catherine FAUTRIER, MM. Pierre LORENZI et Guillaume ROSE, ainsi que celle de M. Franck BIANCHERI, en déplacement à Québec à l'occasion de la Conférence Ministérielle de la Francophonie et du 12^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le français en partage.

Je vous rappelle par ailleurs que, comme à l'accoutumée pour nos séances budgétaires, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget Rectificatif 2008 sera retransmis sur le canal local de la télévision. L'ensemble de cette séance sera quant à lui diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National : www.conseilnational.mc.

I.

**HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU
M. JEAN-NOEL VERAN,
ANCIEN CONTROLEUR GENERAL DES
DEPENSES**

Avant de commencer l'examen de ce Budget Rectificatif pour l'année 2008, il m'importe de rendre hommage à M. Jean-Noël VÉRAN, Contrôleur Général des Dépenses, décédé tragiquement le 17 août dernier.

C'est avec une immense tristesse et beaucoup d'émotion que je prends la parole pour adresser, au nom du Conseil National, un dernier adieu à ce compatriote et haut fonctionnaire, dont le départ soudain a profondément bouleversé nos concitoyens.

Nous avons perdu un grand serviteur de l'Etat, un homme qui alliait compétence, efficacité et modestie, et qui a su rester simple et proche des gens, en dépit des importantes responsabilités qu'il a exercées tout au long de sa carrière au sein de l'Etat monégasque.

C'est en 1975 que Jean-Noël VÉRAN a commencé sa carrière auprès de l'Administration des Domaines.

Son intelligence, sa rigueur et son sens du Service Public lui permettaient d'accéder en 1990 au poste de Secrétaire Général Adjoint du Ministre d'Etat.

Poursuivant sa brillante carrière, il fut nommé Administrateur des Domaines en 1995, rejoindra le Département des Travaux Publics en 2000 en qualité de Directeur Général, puis sera chargé en 2006 de remplir la mission de Contrôleur Général des Dépenses.

Tout au long de son parcours, Jean-Noël VÉRAN nous a démontré son attachement à notre pays. Il

restera pour nous tous un modèle, tant au plan professionnel qu'au plan humain.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez ajouter quelques mots.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement, Monsieur le Président, vous remercier d'abord, d'avoir fait cet éloge pour Jean-Noël VERAN et y associer le Prince Souverain, moi personnellement ainsi que tout le Gouvernement. C'était effectivement un grand commis de l'Etat monégasque, il a bien servi son pays et je voudrais me joindre à vous pour dire à sa famille, toute notre tristesse et notre sympathie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je vais à présent vous demander de bien vouloir vous lever, pour observer quelques instants de recueillement en hommage et en la mémoire de Jean-Noël VÉRAN.

(L'Assemblée observe quelques instants de recueillement).

II.

ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSION

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique du 19 juin 2008.

1. *Le projet de loi, n° 853, portant fixation du budget rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2008* nous est parvenu le 2 juillet 2008.

Je vous propose qu'il soit renvoyé officiellement devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui l'a bien évidemment déjà étudié.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. *Le projet de loi, n° 854, sur le soutien et la protection sociale des artistes professionnels indépendants* a été déposé le 15 septembre 2008 par le Gouvernement ; il fait suite à la proposition de loi, n° 188, votée par le Conseil National, portant création d'un statut des artistes.

Je vous propose que ce projet de loi soit renvoyé devant la Commission de la Culture et du Patrimoine, qui avait bien évidemment déjà procédé à l'étude de la proposition de loi.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3. *Le projet de loi, n° 855, déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une voie publique réservée et d'une voie piétonne*, nous est également parvenu le 15 septembre 2008, en remplacement du projet de loi, n° 850, portant le même intitulé, précédemment déposé.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, traditionnellement en charge des projets de loi portant sur des modifications d'affectation des espaces publics, laquelle a d'ailleurs d'ores et déjà procédé à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi, n° 855, est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

4. *Le projet de loi, n° 856, portant fixation du budget primitif de l'Etat pour l'exercice 2009* a été déposé le 30 septembre 2008.

Je vous propose de le renvoyer devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

5. Enfin, nous avons reçu tout récemment, le 1^{er} octobre 2008, *le projet de loi, n° 857, portant approbation de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données.*

Je vous propose, comme traditionnellement pour les projets de loi portant approbation de ratification d'un texte international, qu'il soit renvoyé officiellement devant la Commission des Relations Extérieures, laquelle a d'ailleurs d'ores et déjà procédé à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

III.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

Je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi, n° 1.249, du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Pierre SVARA, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons plusieurs projets de loi à l'étude devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1) Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier en date du 31 mai 2007, la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi. Enfin, un dernier courrier a été adressé au Gouvernement le 1^{er} avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet arrêté ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi, n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

2) le projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électronique

Ce texte a été transmis au Conseil National le 9 août 2006. Il a été officiellement déposé au cours de la séance publique du 10 octobre 2006 et renvoyé le même jour pour examen devant la Commission de Législation.

Il a ensuite été transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique du 3 avril 2007.

En date du 7 mai 2008, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a désigné M. Jean-Charles GARDETTO comme Rapporteur. Le texte est en cours d'examen et a fait l'objet de multiples réunions de la Commission.

3) le projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information

Ce projet de loi a suivi le même processus que le n° 817 énoncé précédemment. Le Rapporteur a été désigné en la personne de M. Philippe CLERISSI lors de la Commission du 25 juin 2008.

La Commission, qui s'est réunie plusieurs fois depuis le début de cette législature, a presque terminé l'étude de ce texte.

4) le projet de loi, n° 832, prononçant la désaffectation à l'avenue de l'Annonciade de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'Etat

Ce texte a été transmis au Conseil National le 4 décembre 2006. Il a été déposé en séance publique le 11 décembre 2006 et renvoyé devant la Commission.

5) le projet de loi, n° 837, sur l'enregistrement du gage

Arrivé au Conseil National le 20 février 2007, ce texte a été déposé en séance publique le 3 avril 2007 et renvoyé devant la Commission.

6) le projet de loi, n° 853, portant fixation du Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2008

Transmis au Conseil National le 2 juillet 2008, ce texte vient d'être officiellement déposé et renvoyé pour examen devant la Commission.

Comme à l'accoutumée, la Commission des Finances s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner ce texte avec attention.

Le projet de loi sera soumis au vote de l'Assemblée lors de la séance publique du 21 octobre prochain.

7) le projet de loi, n° 855, déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une voie publique réservée et d'une voie piétonne

Ce texte se substitue à un précédent projet de loi portant le même intitulé, transmis au Conseil National le 24 janvier 2008, enregistré par le Secrétariat Général sous le n° 850, déposé et renvoyé pour examen devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique d'investiture du 14 février 2008. La Commission avait procédé à l'examen du projet n° 850 dès le mois de mars, désignant Mme Anne POYARD-VATRICAN en qualité de Rapporteur.

Après certaines vérifications, le Gouvernement s'est aperçu que les données techniques énoncées dans le projet n° 850 étaient erronées ; le dépôt d'un nouveau projet de loi était donc nécessaire. Le projet n° 855 a été transmis au Conseil National le 15 septembre 2008, lequel vient d'être officiellement déposé et renvoyé pour examen devant la Commission. Celle-ci a, par anticipation, examiné le texte. Le rapport ayant été approuvé et envoyé au Gouvernement le 10 octobre dernier, ce projet de loi sera soumis mardi soir à la délibération de l'Assemblée.

8) le projet de loi, n° 856, portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2009

Ce texte, arrivé au Conseil National le 30 septembre 2008, est officiellement déposé ce jour et renvoyé devant la Commission. La Commission des Finances

en commencera l'examen dès le vote du Budget Rectificatif 2008, avec une première réunion prévue le 23 octobre.

M. le Président.- Monsieur SVARA, je vous remercie de votre compte-rendu.

Nous poursuivons la présentation du travail législatif en cours avec Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

1) Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en séance publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander la communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi et la difficulté qu'il présente, le Conseil National avait sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé pour une étude technique approfondie, en la personne de M. Jean BILLON. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

Parallèlement, en 2008, j'ai demandé au personnel du Conseil National de mener une étude sur le nouveau dispositif de rupture conventionnelle du contrat de travail, qui a été adopté en France récemment, et de faire un premier bilan des premiers mois d'application. Le résultat de cette étude devrait bientôt nous parvenir et, afin d'éviter toute polémique par voie de presse, je tiens à préciser que je ferai parvenir le résultat de cette étude à tous les membres de la Commission puisque, vous le savez, Monsieur le Président, le personnel du Conseil National associé à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses travaille pour tous les membres de ladite Commission. Donc, nous allons bientôt, au vu de ces nouveaux éléments,

repandre l'examen du texte puisque, je vous le rappelle, un des principaux points d'achoppement de ce texte, c'est bien la façon dont on licencie à Monaco.

2) Projet de loi, n° 852, relative à la détention des chiens

Ce texte, arrivé au Conseil National le 16 avril 2008, a été déposé en séance publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 28 avril 2008.

Après avoir été étudié en Commission, le 5 mai 2008, ce projet de loi a fait l'objet d'un échange de courriers avec le Gouvernement.

Un Rapporteur, en la personne de M. Bernard MARQUET, a été désigné lors de la Commission du 26 mai 2008.

Les réponses du Gouvernement reçues le 19 juin 2008 ont été examinées lors de la Commission du 22 septembre 2008.

Le rapport de la Commission a été approuvé lors de la séance du 14 octobre 2008 et transmis au Gouvernement.

Ce projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour d'une toute prochaine séance publique.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre exposé.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission a un certain nombre de projets de loi, et ils vont être donnés, évidemment, dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

1) Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, a été déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Claude BOISSON lors de la Commission du 25 février 2005 et un premier rapport a été adopté le 8 avril 2005 et envoyé au Gouvernement le 20 avril 2005.

Par courrier en date du 20 octobre 2006, S.E. M. le Ministre d'Etat demandait à ce que l'étude de ce projet

de loi soit suspendue du fait des développements internationaux en la matière. Depuis, eu égard à l'évolution internationale allant dans le sens d'une libéralisation des jeux en ligne, dans un courrier en date du 3 juillet 2008, S.E. M. le Ministre d'Etat a invité le Conseil National à reprendre l'examen de ce projet de loi.

2) Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations

Ce texte, arrivé au Conseil National le 22 février 2002, a été déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Suite aux élections de février 2003, un nouveau Rapporteur est désigné en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO lors de la Commission du 7 novembre 2003.

Depuis cette date, ce projet de loi a fait l'objet de nombreuses séances d'étude par la Commission de Législation, de réunions de travail mixtes ainsi que d'échanges de courriers avec le Gouvernement visant à examiner et résoudre les différents points de divergence persistant et deux rapports avaient déjà été précédemment entérinés par la Commission.

Un nouveau rapport modifié devrait être adopté lors de la séance de la Commission du 22 octobre prochain et j'ai bon espoir, Monsieur le Président, que ce texte puisse être inscrit à l'ordre du jour de la séance législative du mois qui vient.

3) Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations

Ce texte, arrivé au Conseil National le 21 mars 2002, a été déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

4) Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce texte a débuté lors des Commissions de Législation du 8 et 22 octobre 2004 et le Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005.

5) Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Depuis cette date, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Un Rapporteur, en la personne de M. Jean-Pierre LICARI, a été désigné lors de la Commission du 23 septembre 2005.

Un rapport modifié a été adopté le 12 avril 2007 et transmis au Gouvernement le lendemain.

Le Conseil National a reçu, le 14 avril 2008, les observations du Gouvernement sur ce rapport.

6) Projet de loi, n° 804, relative à la modification de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives

Ce texte, arrivé au Conseil National le 6 septembre 2005, a été déposé en séance publique le 24 octobre 2005 et renvoyé devant la Commission.

M. Fabrice NOTARI en a été désigné Rapporteur lors de la Commission du 25 janvier 2007.

Ce projet de loi a fait l'objet de plusieurs séances d'étude par la Commission ainsi que d'une réunion de travail mixte avec le Gouvernement visant à examiner et résoudre les différents points de divergence qui demeuraient.

La Commission a adopté le rapport le 25 septembre 2008. Ce rapport a été adressé au Gouvernement le 2 octobre suivant, suite au dépôt ce même jour sur le bureau du Conseil National du projet de loi, n° 857, portant approbation de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données, dont l'adoption constitue un préalable indispensable au vote du projet de loi n° 804. Nous avons bon espoir, Monsieur le Ministre, que ce projet de loi vienne dans peu de temps devant le Conseil National pour son vote.

7) Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en séance publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

8) Projet de loi, n° 823, portant Code de procédure pénale

Ce texte, arrivé au Conseil National le 18 août 2006, a été déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de M. Thomas GIACCARDI, avait été désigné lors de la Commission du 22 février 2007 par la précédente législature.

A la suite des élections nationales de février 2008, à l'occasion desquelles M. Thomas GIACCARDI n'était pas candidat, un nouveau Rapporteur en la personne de Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA a été désigné lors de la Commission de Législation du 19 mai 2008.

Depuis, l'étude du projet de loi a débuté et a suscité l'envoi d'une première liste de questions au Gouvernement le 3 septembre dernier. Je précise au Gouvernement que la Commission a mis en place un calendrier spécifique pour qu'indépendamment de l'étude des autres textes, nous puissions avancer normalement sur ce texte « Code de procédure pénale », qui comporte plus de deux cents articles.

9) Projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie

Ce texte, arrivé au Conseil National le 25 octobre 2006, a été déposé en séance publique le 25 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

10) Projet de loi, n° 849, relative à l'arbitrage

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007, a été déposé en séance publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Voilà donc l'état de tous les textes renvoyés devant la Commission de Législation en ce moment. Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO.

Nous continuons avec Monsieur Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

- Projet de loi, n° 857, portant approbation de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son Protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données

Le projet de loi portant approbation de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement

automatisé des données à caractère personnel et son Protocole additionnel concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données a été transmis au Conseil National le 1^{er} octobre 2008.

La Commissions des Relations Extérieures a désigné un Rapporteur en la personne de M. Guillaume ROSE, puis a examiné et approuvé le Rapport sur le projet de loi lors de la séance du 14 octobre 2008, et ce par anticipation à son dépôt officiel et à son renvoi, prononcés ce jour en Séance Publique.

Le Rapport ayant été adressé au Gouvernement, le projet de loi peut donc être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Séance Publique pour être soumis à la délibération de l'Assemblée.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous terminons avec Madame Michèle DITLOT, Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

- Projet de loi, n° 854, sur le soutien et la protection sociale des artistes professionnels indépendants

Ce texte, arrivé au Conseil National le 15 septembre 2008, est déposé ce jour, en Séance Publique et renvoyé devant la Commission.

Il est issu de la proposition de loi, n° 188, portant création d'un statut des artistes, adoptée en Séance Publique le 30 mai 2007.

Suite à une première réunion le 23 septembre 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a souhaité adresser un courrier au Gouvernement pour lui faire part de ses premières remarques. En attendant la réponse du Gouvernement, la Commission étudiait la proposition de loi sur le patrimoine. La réponse de M. le Ministre d'Etat, reçue le 10 octobre 2008, sera examinée prioritairement par la Commission et ce, bien sûr, avant qu'elle ne termine l'étude de la proposition de loi sur la protection du patrimoine.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame DITLOT.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

IV.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

I - EVOLUTION GENERALE

L'excellente santé de l'économie monégasque constatée en 2007 se poursuit en 2008 et on constate une embellie sur les recettes. Par ailleurs, la procédure de report de crédit mise en œuvre depuis l'exercice dernier impacte à la baisse les dépenses d'investissement du budget rectificatif.

Ainsi, en rupture avec les évolutions constatées depuis plusieurs exercices, le montant des recettes permet à la fois d'assurer l'ensemble des dépenses nécessaires à la poursuite de la politique du Gouvernement et de procéder au rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de certains biens immobiliers, comme cela a été préconisé. Au final, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse de 67,2 M€ par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 98,5 M€ à 31,3 M€, soit - 68,2 %. Toutefois, en terme d'exécution, il convient d'inclure le montant des reports de crédits, soit 58,9 M€. Ainsi, le résultat réel pourrait être légèrement négatif (- 10 M€) ou proche de l'équilibre si l'on applique les taux d'exécution des dépenses habituels.

Les recettes connaissent une majoration globale de 9,7 % par rapport au budget primitif 2008. Cette croissance s'explique essentiellement par les contributions, et plus précisément les transactions commerciales (T.V.A.), juridiques et les bénéfiques commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation modérée de 1,4 %, du fait essentiellement de deux types d'ajustements, à savoir ceux réalisés sur les dépenses de personnel, impactant les traitements et les charges sociales, et ceux relatifs aux services publics concédés.

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse contenue de 2,5 %, qui comporte cependant des inscriptions significatives de sens contraire.

Enfin, les dépenses d'équipement enregistrent également une légère minoration de 1,2 %, s'expliquant par des restitutions significatives sur d'importants chantiers, compensées par les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel mentionnés ci-dessus.

Parallèlement, comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits opérée en cours d'année, relative à l'extension de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Fontvieille, est régularisée.

II - BUDGET GENERAL

BUDGET RECTIFICATIF 2008 PAR SECTION

	RE 2008 / PR 2008 %
- RECETTES	9,7%
- DEPENSES	
1 - Dépenses de Souveraineté	0,0%
2 - Assemblées et corps constitués	2,7%
3 - Moyens des services	2,2%
4 - Dépenses communes	-0,6%
5 - Services publics	6,1%
6 - Interventions publiques	2,5%
7 - Dépenses d'équipement et d'investissements	-0,6%
TOTAL DEPENSES	1,0%
EXCEDENT DE DEPENSES	-68,2%

1 - RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 860.516.200 €, enregistrent une augmentation de 9,7 % par rapport au budget primitif 2008. Elle provient principalement du chapitre contributions. Les produits et revenus du Domaine de l'Etat augmentent. Les recettes des services administratifs enregistrent, elles aussi, une progression.

1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat : + 2,4 %

A - Domaine Immobilier : + 1,4 %

Les modifications de cette section concernent deux articles, à savoir le domaine immobilier et les Parkings Publics.

* Concernant le domaine immobilier, une baisse est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ».

Cette évolution s'explique par des mouvements de sens inverses.

On note ainsi une baisse des recettes issues des loyers des « Jacarandas », les appartements n'ayant pas tous été attribués ou acceptés. Toutefois, on note l'encaissement lié au relogement des pompiers durant les travaux de la caserne ; cette recette est financée par le budget de l'Etat (article 402.337 « Logements de fonction »). De plus, la poursuite des locations de l'immeuble « Villa Pasteur » entraîne une hausse des recettes.

En ce qui concerne la Darse Sud, quatre commerces ont signé leur convention d'occupation. La prévision budgétaire qui tient compte des dates de démarrage prévisionnelles de ces activités a été revue à la baisse.

En outre, l'acquisition par l'Etat, en février 2008, des locaux de la boutique de l'Automobile Club entraîne une recette supplémentaire. De plus, la bonne performance du Grimaldi Forum en 2007 implique une hausse de la redevance versée par celui-ci.

Enfin, l'acquisition des dépôts à la zone industrielle de Carros, en mars 2008, permet de dégager une recette supplémentaire.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse des recettes horaires de + 9,7 %, et des recettes abonnements (+ 4,6 %), incluant l'exploitation en année pleine du nouveau parking du Roqueville et le retour en exploitation normale du parking du Casino.

De plus, une augmentation des recettes de l'activité Autocars de 6,1 %, est anticipée en raison des bons résultats constatés en 2007 et au cours du 1^{er} trimestre 2008.

En outre, une augmentation des recettes provenant des deux roues compense la baisse des recettes issues des camping cars.

L'estimation de l'article 011.202 « Prestations de service Stade Louis II » a été établie en fonction du Compte d'Exploitation arrêté pour l'exercice 2007, indiquant une facturation du solde 2007, augmentée d'une provision sur les frais de fonctionnement 2008.

De plus, il a été procédé au réajustement des rubriques « Prestation de service SBM », « Publicité », « enlèvement de véhicules » (niveau équivalent à la recette 2007), et « stations de lavage » (afin de tenir compte de la recette 2007 majorée de l'augmentation constatée au premier trimestre 2008).

B - Monopoles : - 2,9 %

B.1 - Monopoles exploités par l'Etat : - 0,2 %

- *article 021.100 « Régie des Tabacs »* : + 10,7 %

Les ventes 2008, enregistrées fin avril, laissent apparaître une hausse des recettes par rapport à la même période de l'exercice 2007, correspondant à + 1,05 %. Cette évolution induit une rectification des recettes 2008, d'autant que la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 parue au Journal Officiel du 23 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme, n'entrera en vigueur qu'à fin novembre 2008.

- *article 021.300 « Postes et Télégraphes »* : - 4,6 %

Il est anticipé une baisse de 4,8 % des recettes issues du compte de partage de La Poste pour 2007 (exercice 2008) par rapport au budget primitif. Cette évolution s'explique en grande partie par l'externalisation de la prestation « courrier » sur le territoire français par un des clients importants de La Poste. C'est ainsi que la gamme courrier « Entreprise », notamment au niveau du « Marketing Direct », se trouve affaiblie par cette perte de recettes. Par ailleurs, les progressions des autres rubriques (courrier), à savoir la vente des figurines (+ 3,6 %) et les recettes « Grand Public » (+ 4 %), ne permettent pas de combler les pertes précédemment soulevées.

En ce qui concerne les prestations fournies à Chronopost par les Services Postaux monégasques, on note une nette régression de 10,8 %. De même, les recettes des Services Financiers connaissent une certaine érosion (- 5,4 %). Enfin, les recettes issues des Produits des Télécommunications et Diverses connaissent un léger fléchissement (- 4,3 %).

- *article 021.400 « O.E.T.P. »* : - 20 %

Concernant le produit des émissions philatéliques, il est proposé de revoir ces recettes à la baisse. En effet, la prévision du Budget Primitif 2008 avait été alignée sur les recettes réalisées en 2006. Compte tenu de la baisse du nombre d'abonnés (- 1.500 sur les 24 derniers mois), il est plus judicieux de rapprocher la prévision 2008 des recettes effectivement encaissées en 2007.

Une baisse du produit des ventes aux guichets philatéliques français est également anticipée. De nouveaux accords portant sur la vente par les guichets philatéliques français de l'ensemble des timbres émis, et non plus seulement des usages courants, ont été conclus avec La Poste.

En 2007, les retombées financières de ces accords, plus avantageux pour la Principauté, ont été supérieures à celles de l'année précédente, sans toutefois atteindre les résultats escomptés lors de la préparation du Budget 2008 (20.000 émissions vendues). Dans ces conditions, il paraît raisonnable de diminuer d'autant la prévision budgétaire de l'année en cours.

B.2 - Monopoles concédés : - 5,1 %

- *article 031.101 « Société des Bains de Mer »* : - 9,1 %

A l'échéance de l'exercice 2007/2008 qui s'est terminé le 31 mars 2008, le montant des recettes brutes des jeux s'est élevé à un résultat très supérieur à celui de l'exercice antérieur, soit une augmentation de 18 %.

Par avenant signé en fin d'exercice 2007/2008, l'Etat a toutefois décidé de minorer le taux de la redevance de 13 % à 10 % en contrepartie de l'implication de la Société des Bains de Mer à l'animation sportive de la Principauté. L'inscription primitive doit donc être minorée.

- *article 031.103 « Radio Monte-Carlo »* : + 101 %

En 2007, aucune recette provenant de Radio Monte-Carlo n'avait pu être enregistrée. Ainsi, afin de tenir compte de l'encaissement de ces recettes sur 2008, il convient d'inscrire une somme supplémentaire sur cet article.

- *article 031.108 « SMEG »* : - 19,8 %

Il est envisagé une révision à la baisse de ces recettes. En effet, la redevance proportionnelle se détermine suivant la marge commerciale au titre du développement des ventes d'électricité et de gaz. La marge commerciale pour l'année 2007, du fait de la faible progression des consommations, s'avère être négative.

C - Domaine Financier : + 39,9 %

- *article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »* : + 43,8 %

Les intérêts bancaires du premier trimestre 2008 connaissent une variation de plus de 56,83 % par rapport à 2007. Cette forte augmentation s'explique par la combinaison des deux facteurs fondamentaux :

- le taux Eonia (taux rémunérateur) qui affiche une augmentation de plus de 11,83 %, soit 3,97 % pour le 1^{er} trimestre 2008 (période allant au 1^{er} décembre 2007 au 28 février 2008) au lieu de 3,55 % pour la

même période du précédent exercice. Cette tendance à la hausse devrait continuer pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres pour atteindre un plafond de 4,10 %. En ce qui concerne le 4^{ème} trimestre, la tendance devrait s'inverser pour afficher une valeur du taux de 3,80 %, soit une moyenne annuelle prévisionnelle de 4 % ;

- la moyenne des disponibilités bancaires qui augmente de 13 % pour la période allant du 1^{er} décembre 2007 au 28 février 2008. Cette moyenne devrait diminuer pour les prochains mois et ne s'inverser qu'à partir du versement du premier acompte de la TVA du compte de partage prévu en août 2008.

Ainsi, il est envisagé de revoir les recettes à la hausse.

- *article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »* : + 42,9 %

Il est rajouté une somme dans le cadre du budget rectificatif.

Des versements de dividendes relatifs au 4.900 actions de Monaco Télécom ont déjà été perçus sur l'année 2008. Ils correspondent à :

- un prélèvement sur la réserve facultative ;
- un prélèvement sur le résultat bénéficiaire au 31 janvier 2008.

Un versement complémentaire pourrait être perçu à titre définitif en juillet 2008.

2 - Produits et recettes des services administratifs : + 18,2 %

- *article 012.104 « Commerce et Industrie - brevets »* : + 17,3 %

Une inscription supplémentaire a été réalisée au titre des brevets européens, afin de tenir compte des recettes constatées au 1^{er} trimestre 2008, (50 % de ces recettes devant être reversées à l'O.E.B). De plus, il est anticipé une hausse des recettes O.M.P.I.

- *article 012.110 « Autres recettes »* : + 119 %

Cette inscription permet de constater comptablement en recettes le solde créditeur du compte de dépôt relatif à l'opération de construction de la digue d'avant-port. Ce compte a été clôturé fin 2007.

- *article 012.111 « Action sanitaire et sociale - prestations »* : - 44,5 %

Pour le 1^{er} trimestre 2008, les recettes du Centre Spéranza Albert II connaissent une augmentation des recettes. La moyenne de la fréquentation estimée dans le cadre du Budget Primitif 2008 à 15 personnes par jour est loin d'être atteinte, la fréquentation actuelle étant d'environ 7 à 8 personnes. Bien que ce chiffre soit appelé à augmenter selon la même progression et eu égard aux éléments susmentionnés, il est proposé de diminuer cette prévision de recettes.

- *article 012.113 « Service de la circulation »* : + 3,6 %

Les recettes encaissées au cours de l'exercice 2007 sont en hausse de 4,88 % par rapport aux recettes encaissées en 2006.

Prenant pour hypothèse que les recettes effectives 2007 seront reproduites en 2008 avec une augmentation de l'ordre de 2 %, une inscription supplémentaire en 2008 est envisagée.

- *article 012.118 « Interventions publiques - trop perçu sur subvention »* : + 151 %

Cette écriture concerne, comme chaque année et conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir de son compte de dépôt en vue du Grand Prix 2007.

La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix ».

- *article 012.138 « Hélicoptère - carburant »* : + 73,7 %

Une somme est inscrite sur cet article, la majeure partie des crédits destinés à solder le CST 8180 et le complément généré par l'augmentation du prix de carburant.

- *article 012.450 « Musée du Timbre et des Monnaies »* : + 509 %

Cette inscription supplémentaire de recettes concerne le produit des ventes de monnaies en raison de l'exposition « Monaco Numismatique » des 6 et 7 décembre 2008, où la vente de 3.500 pièces de collection monégasques est anticipée.

- *article 012.500 « Stade Louis II »* : + 8,5 %

Les recettes provenant de la publicité ont été revues à la hausse et représentent la redevance publicitaire de l'A.S.M. FC pour la saison 2006/2007 réglée par le club au mois de février 2008.

Les revenus des redevances d'utilisation ont été augmentés et enfin, on note une inscription complémentaire des recettes issues du Parking du Stade Louis II, établie en fonction de la recette 2007 majorée de la hausse constatée au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2008.

3 - Contributions : + 11,4 %

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

a) Droits de douane :

- *article 013.101 « Droits de douane »* : + 1,9 %

L'évaluation des sommes à recevoir en 2008 suppose la liquidation préalable du forfait douanier de l'année 2007. Les sommes versées en 2008 comprendront en effet les deux éléments suivants :

- le solde du forfait douanier 2007, arrêté au printemps 2008, après déduction des acomptes versés en 2007 sur la base du forfait douanier 2006 ;

- les acomptes 2008, calculés sur la base du forfait douanier 2007.

Il est proposé de majorer la prévision correspondante.

Cette majoration s'explique essentiellement par une progression de 1,77 % des recettes de la TIPP (avant restitutions en faveur des biocarburants), alors que la prévision primitive était fondée sur une hypothèse de stabilité de ces recettes.

b) Transactions juridiques :

Ces recettes sont globalement en hausse. Les évolutions concernent les quatre articles suivants :

- *article 023.101 « Droits de mutations »* : + 30,1 %

En ce qui concerne les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, une hausse est anticipée.

En effet, la reprise constatée depuis 2002 a été confortée en 2007, les droits perçus à l'occasion de mutations d'immeubles anciens progressant pour la sixième année consécutive. En outre, le supplément de recettes encaissé en 2007 a été beaucoup plus élevé qu'au cours des exercices précédents.

Les recettes du 1^{er} trimestre 2008 sont proches des niveaux élevés atteints au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2007. A hauteur de 40 %, ces premiers résultats tiennent à l'enregistrement de dix transactions d'un montant supérieur à 5 M€.

Les recettes mensuelles enregistrent deux transactions d'un montant supérieur à 20 M€. Afin de tenir compte de ces opérations exceptionnelles, il est proposé de réviser la prévision 2008 à la hausse.

En ce qui concerne les recettes issues des successions et donations, les résultats bruts du 1^{er} trimestre 2008 progressent par rapport au 1^{er} trimestre 2007. Cette augmentation provient d'une succession à l'origine d'une recette exceptionnelle. Compte tenu par ailleurs d'une restitution importante en cours de traitement, il est proposé de majorer la prévision initiale dans le cadre du Budget Rectificatif.

- *article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »* : + 27,5 %

Cette hausse provient de l'augmentation concomitante des recettes issues des droits de transcription, des droits de bail, des droits sur les actes des sociétés et des recettes diverses.

- *article 023.104 « Droits d'hypothèques »* : + 33,3 %

Les encaissements du 1^{er} trimestre 2008 confirment les résultats élevés observés depuis le 2^{ème} semestre 2006.

Il est proposé d'évaluer les recettes de l'exercice 2008 sur la base du niveau moyen par trimestre constaté du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007.

- *article 023.106 « Taxes sur les assurances »* : - 3,6 %

Il a été observé que, depuis 2004, les recettes annuelles de la taxe sur les conventions d'assurance étaient proches d'un certain niveau. Il est donc proposé de retenir le même montant pour l'exercice 2008.

c) Transactions commerciales :

- *article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »* : + 8,5 %

Tout d'abord, la majoration envisagée des recettes de T.V.A. affecte la composante « encaissements monégasques ». Hors T.V.A. immobilière, les recettes de l'exercice 2007 affichent un taux de progression de + 13,8 %. L'évaluation proposée pour le budget rectificatif 2008 correspond à une hypothèse de

croissance des recettes de 8,5 % en 2008. A cela s'ajoute la T.V.A. immobilière. Quant aux restitutions, elles ont été maintenues.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2007 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte de partage 2006 et versés en 2007) et le versement des acomptes 2008, liquidés sur la base du compte 2007. Pour la détermination du compte de partage 2007, les encaissements monégasques pris en compte pour calculer le coefficient de variation des recettes correspondent aux résultats définitifs de l'année 2007.

S'agissant des recettes françaises, les sommes retenues correspondent à l'évaluation rectificative de TVA pour l'année 2007 annexée au projet de loi de finances pour 2008. Sur la base de ces informations, le montant des sommes à recevoir en 2008 est supérieur au montant initialement prévu.

d) Bénéfices commerciaux :

- *article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »* : + 16,7 %

Pour le budget primitif 2008, une estimation globale avait été retenue. S'agissant des cinquante premiers contributeurs, l'exploitation des déclarations de résultat de l'année 2007 a permis de déterminer le montant des sommes à recevoir en 2008 au titre de l'I.S.B..

S'agissant des autres entreprises assujetties à l'I.S.B., les versements des quatre premiers mois de l'année 2008 permettent d'estimer leur contribution totale.

e) Droits de consommation :

Ces droits sont tous orientés positivement et affichent globalement une hausse. La variation principale est celle des droits sur les métaux précieux.

- *article 053.103 « Droits sur les métaux précieux »* : + 418 %

En raison de la hausse historique du cours de l'or, ces recettes ont atteint une somme importante en 2007 et continuent de progresser au 1^{er} trimestre 2008 (dont une recette exceptionnelle encaissée au mois de mars).

Afin de tenir compte de l'encaissement exceptionnel, il est proposé de revoir la prévision 2008 à la hausse.

2 - DEPENSES

En relative stabilité (+ 1 % par rapport au budget primitif 2008), les dépenses s'établissent à 891.811.200 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère majoration (+ 1,4 %), leur évolution s'explique par l'augmentation de toutes les composantes.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse de 2,5 %, qui masque des variations de sens contraire sur plusieurs types de dépenses.

Enfin, malgré des sommes importantes restituées sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement ne diminuent que de 0,6 %, en raison des acquisitions programmées. En outre, il est à noter que le montant des crédits de l'exercice 2007 qui pourront être utilisés sur l'exercice 2008, est de 58.900.000 €.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,7 %, du fait de la croissance de leurs deux composantes.

A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 409.873.300 €, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,5 % ;
- dépenses de matériel : + 1 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 6,6 % ;
- frais financiers : - 25,5 %.

• *Dépenses de personnel* : + 1,5 %

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique par la majoration des traitements et celle des charges sociales, les autres dépenses affichant une légère diminution.

La hausse des traitements s'explique par trois causes principales :

* l'amélioration des plus bas salaires de l'Administration qui se traduit par l'augmentation de l'I.P.B.I. (extension de son champ d'application et

majoration de son montant) et le rajout de 2 points d'indice sur la tranche indiciaire 330 à 500 inclus ;

* les avancements exceptionnels au mérite qui ont été répartis dans les divers services administratifs.

Ces deux mesures sont conformes aux engagements du Gouvernement, dans le cadre de la modernisation de l'Administration ; les dispositions générales ont pris effet financier au 1^{er} janvier 2008.

* L'augmentation nette des effectifs de 11,5 postes entre les budgets primitif et rectificatif 2008, dont les plus significatives concernent :

- le Conseil National (nouvel organigramme : + 3 postes),
- la Direction des Ressources Humaines dans le cadre de sa refonte (+ 4 postes),
- l'Action Sanitaire et Sociale (+ 4,5 postes),
- les Services Judiciaires (+ 6 postes, dont 4 à la Maison d'Arrêt).

Parallèlement, il convient de relever la suppression de 3 postes à la Direction du Tourisme, du fait de la fermeture du bureau de Paris, ainsi que des minoration concernant l'Education Nationale (- 7 postes, correspondant à des professeurs qui devaient intégrer l'établissement « François d'Assise Nicolas Barré » et qui ne l'ont pas fait à la rentrée).

Les crédits relatifs aux charges sociales, c'est-à-dire les articles destinés à équilibrer le compte de Trésorerie (compte qui enregistre en recettes les différentes cotisations et contributions sociales des services et en dépenses les différentes prestations sociales), affichent une progression.

Les dépenses de ce compte qui enregistrent cette forte hausse sont les crédits destinés au paiement des pensions de retraites. Une nouvelle fois, mais de manière très significative, l'importance des départs anticipés explique essentiellement cette majoration. Depuis l'élaboration du budget primitif 2008, 61 départs avant la limite d'âge ont été opérés, dont 29 dans l'Education Nationale, 11 à la Sûreté Publique, etc. En outre, 11 mises à la retraite pour invalidité ont également été prononcées.

A noter enfin la majoration des dépenses relatives aux accidents du travail en espèces du fait du réexamen général des dossiers Accidents du Travail et des nombreux rachats de rentes qui en ont découlé.

Enfin, la rémunération de tiers apportant leur concours à l'Administration (missions, études,

indemnités et vacations...) affiche une diminution globale qui s'explique par :

* le changement de planification du programme de recherche sur les potentialités géothermales de la Principauté, dont les crédits sont annulés en 2008 et qui pourrait se réaliser sur deux années 2009-2010 ;

* la majoration des crédits du Ministère d'Etat, destinés à financer la poursuite des missions d'accompagnement dans le cadre de la modernisation de l'Administration, les frais consécutifs à la mise en oeuvre de l'audit de la nouvelle Direction de la Fonction Publique, le projet sur l'e-Administration, ainsi que le lancement d'un audit sur le site Internet (article 301.251) ;

* un crédit d'études supplémentaires pour le Service des Parkings Publics (article 386.251), dont la demande résulte de l'étude préalable nécessaire au remplacement de l'unité centrale du système G.T.C (Gestion de Technique Centralisée) contrôlant l'ensemble du secteur de Fontvieille.

• Fourniture services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés) : + 1 %

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	RE 2008 / PR 2008 %
Frais de fonctionnement	2,0%
Entretien, prestations	0,3%
Mobilier et matériel	0,7%
Travaux	1,2%
TOTAL	1,0%

* Frais de fonctionnement : + 2 %

La majoration de 2 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- la hausse des crédits destinés à couvrir les dépenses de transferts en hélicoptères (article 357.329), en raison d'une part, de l'accroissement des Tours Opérateurs représentant la Principauté de Monaco dans le domaine du Tourisme de Loisirs et commercialisant le produit « Passeport pour Monte Carlo » (qui génèrent une augmentation des nuitées de l'ordre de 3 % sur le 1^{er} trimestre 2008) et, d'autre part, de l'augmentation de l'accueil de journalistes de la presse professionnelle du tourisme.

- l'augmentation de la contribution à l'Office Européen des Brevets (article 355.322 : + 17,6 %) en fonction des encaissements réalisés. La contrepartie de cette dépense figure en recettes du budget ;

- une inscription complémentaire pour les frais de réception du Conseil National (article 201.323) visant à accueillir, en Principauté, la 3^{ème} édition de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ;

- la majoration des frais des Prestations médicales de l'Etat (article 369.323), destinée à financer le paiement pour quelques mois de décompteurs de la Caisse de Compensation, afin d'absorber le retard des remboursements des dépenses de maladies ;

- un crédit supplémentaire de publicité pour le Centre de Presse (article 304.325 : + 4,7 %) destiné à des opérations publicitaires sur les deux radios monégasques Radio Monaco et Riviera Radio ;

- la hausse des crédits relatifs aux dépenses en matière de relations publiques du Ministère d'Etat (article 301.264/1), en raison de la poursuite du programme de modernisation de l'Administration ;

- l'augmentation des frais de déplacement du Département des Finances (article 350.262) et plus particulièrement du SICCFIN, dans le cadre des nombreuses commissions plénières et réunions de travail d'entités internationales (GAFI, Egmont, etc.) auxquelles le service doit assister ;

- un complément de crédits pour les frais liés aux transports et déménagements de fonctionnaires (article 402.265). Ces frais concernent les Services Judiciaires (magistrats), le Département des Affaires Sociales (CHPG, DASS) et l'Education Nationale (détachements envisagés pour la nouvelle rentrée et non-renouvellements de détachements) ;

- la majoration des frais de réception du Conseil Economique et Social, destinée à retracer l'accueil en Principauté du Conseil d'Administration de l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires) les 12 et 13 décembre 2008.

A noter, en parallèle, la diminution significative des crédits relatifs aux bureaux de Monaco à l'étranger (article 357.315). D'une part, elle s'explique par l'économie réalisée en raison de la baisse du taux de change du Dollar et, d'autre part, par la fermeture du bureau de Tokyo décidée au 31 décembre 2007, dans l'attente d'une nouvelle représentation sur le marché nippon.

* Entretien, prestations et fournitures : + 0,3 %

La légère majoration enregistrée sous la présente rubrique s'explique par diverses modifications de sens contraire, dont les plus significatives concernent :

- l'inscription de crédits supplémentaires relatifs aux logements de fonction (article 402.337) destinés essentiellement à la valorisation des loyers de Sapeurs Pompiers de Fontvieille, pris en charge dans le cadre de leur relogement consécutif aux travaux de surélévation de la caserne de Fontvieille. A noter toutefois que ces dépenses se retrouvent en recettes du budget de l'Etat ;

- la minoration des crédits destinés au règlement des prestations de services téléphoniques (article 402.330 : - 6,4 %), représentant la poursuite des efforts réalisés pour contenir ces dépenses (révision de certains abonnements...) ;

- un complément global destiné au nettoyage des locaux administratifs (article 402.331 et 402.331/1), nécessaire du fait de l'incorporation de nouveaux sites et de l'augmentation de surfaces, ainsi que du fait de l'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2008 de l'ensemble des contrats de nettoyage ;

- parallèlement, il convient de relever la baisse des crédits relatifs à la location de locaux à usage administratif (article 402.338), par le remboursement de la Council Tax des locaux du Consulat Général sis à Londres, et des économies sur les locations des bureaux de New-York du fait du niveau du dollar ;

- l'augmentation des besoins de la chaîne câblée pour le Centre de Presse (article 304.347), en vue de solder l'ensemble des dépenses de retransmission des élections nationales ;

- un crédit supplémentaire relatif aux dépenses de fluide récupérables de l'immeuble le Magellan.

* Mobilier et matériel : + 0,6 %

Les quatre modifications les plus significatives concernent :

- la diminution des achats de la Compagnie des Sapeurs Pompiers (article 348.351) due à la restitution d'une partie des crédits destinés à l'acquisition du fourgon pompe léger. En effet, les délais d'approvisionnement et de conception étant longs, la Compagnie a préféré scinder l'opération en deux tranches ;

- l'inscription de crédits supplémentaires pour la Sûreté Publique (article 322.351). En effet, la première phase des travaux à réaliser sur l'embarcation « La Vigilante » avait été fixée. Or, si certains frais peuvent être reportés sur l'exercice 2009, une somme s'avère néanmoins indispensable en 2008, pour mener à bien le marché ;

- l'augmentation des crédits relatifs à l'acquisition du carburant à l'héliport (article 387.352 : + 15 %), destinée d'une part à la reconstitution d'un virement de crédit opéré au profit du service des titres de circulation (Arrêté Ministériel n° 2008/203 du 17 avril 2008), pour l'acquisition d'un chrono-tachygraphe et, d'autre part, afin de faire face à l'augmentation des prix du kérosène ;

- l'ajustement à la hausse des crédits destinés à l'habillement de la Compagnie des Carabiniers (article 321.351).

* Travaux : + 1,2 %

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- une inscription complémentaire destinée à majorer les dépenses relatives aux contrats d'entretien et de travaux (article 406.381/1).

Elle permettra de régler les dépenses relatives à la rénovation du Centre Commercial, qui a été repoussée du fait d'un virement de crédit opéré en début d'année, au profit de l'article 406.383/1 « Remise en état appartements », les besoins étant avérés de manière urgente ;

- un supplément de crédits pour l'entretien de la voirie (article 378.384) qui est destiné à :

* l'achat de cendriers à installer sur le domaine public suite à la promulgation de la loi relative à la protection contre le tabagisme,

* l'achat et mise en place d'un portique au-dessus de l'avenue des Castelans et de l'avenue Albert II pour connecter les entités mobiles assurant les retransmissions télévisées de l'UEFA Super Cup,

* des travaux de reconstruction du mur de soutènement du jardin à Monaco Ville.

- la majoration des frais de réparation et d'entretien des ambassades (article 404.383), destinée au paiement d'une part du surcoût des travaux de rénovation de la façade de la Résidence de Monaco en Allemagne et, d'autre part, des réparations imprévues en raison de

dommages causés par une inondation à l'Ambassade de Monaco aux Etats-Unis ;

- l'augmentation des dépenses liées à l'entretien d'ouvrages maritimes (article 391.389), afin de permettre de réaliser les travaux supplémentaires induits par la découverte d'une fissure sous l'émissaire de la station d'épuration UTER lors de travaux ;

- à noter cependant une importante restitution des crédits relatifs à la station d'épuration (article 392.388/1). En effet, la somme prévue pour le surcoût d'exploitation au démarrage de la nouvelle usine ne sera pas utilisée cette année en raison du report des travaux ; son démarrage est prévu fin décembre 2008.

• *Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés* : + 6,5 %

* Services commerciaux : + 7,4 %

D'une part, comme à l'accoutumée, deux des modifications principales sont relatives au compte de partage postal (articles 384.419 et 384.422) et se retrouvent également en recettes.

D'autre part, la Régie des Tabacs a effectué un réajustement à la hausse de ses dépenses de marchandises (article 360.410) et des taxes qui y sont liées (article 360.412), au regard du montant rectifié de ses recettes 2008 et des prix de cession appliqués fin 2007.

Enfin, une inscription complémentaire pour les marchandises du Musée des Timbres et de Monnaies (article 365.410) est effectuée, afin de retracer l'achat de pièces de collection de 5 € dans le cadre de la manifestation « Monaco Numismatique ».

* Services publics concédés : + 6,1 %

Cette forte majoration s'explique essentiellement par deux inscriptions :

- les crédits de collecte et incinération des déchets (article 501.432/2).

Le marché de mise à niveau de l'épuration des fumées de l'usine d'incinération prévoyait que, dans le cas où l'exploitation de la totalité des équipements en régime nominal puisse être réalisée avec de moindres quantités de consommables (énergie, réactifs, etc.) par rapport aux garanties de l'entrepreneur, un bonus proportionnel au montant de l'économie calculée sur 5 ans serait versé. L'application de cette clause implique une inscription rectificative.

En outre, des travaux d'amélioration des performances de l'URUI directement pris en charge par la SMA sont refacturés à l'Etat.

- les crédits destinés à couvrir le déficit de la CAM (article 504.438), afin de prendre en compte l'incidence des nouvelles dispositions des abonnements pour les jeunes (moins de 26 ans) et les personnes de plus de 60 ans (gratuité pour les résidents de la Principauté).

• **Frais financiers : - 25,5 %**

Cette importante diminution est essentiellement la conséquence de deux inscriptions.

D'une part, la baisse des intérêts sur comptes de dépôts (article 407.513 : - 47,5 %), qui correspondent aux intérêts rémunérant l'avance du Fonds de Réserve Constitutionnel consentie au budget de l'Etat. La restitution proposée s'explique par la forte diminution de l'avance moyenne, du fait notamment de l'excédent de dépenses 2007 combiné à une exécution budgétaire 2008 très positive.

D'autre part, une inscription a été faite afin de payer la TVA due par l'Administration des Domaines aux Services Fiscaux. En effet, l'Administration des Domaines bénéficiait d'un important crédit de T.V.A. notamment dû à la construction de la Zone J. Un complément de crédits est donc nécessaire.

B - Dépenses d'interventions publiques

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2008 en matière d'interventions publiques augmente de 2,5 %. La majoration la plus marquée en pourcentage concerne le domaine sportif avec les premiers préparatifs de l'accueil du Tour de France 2009. En valeur, c'est en revanche le domaine social qui affiche une variation de 3,3 %.

Pour plus de lisibilité de l'action de l'Etat, les dépenses d'intervention publiques sont retracées dans le tableau suivant en cinq domaines (hors Commune) :

- social,
- culture et éducation,
- international,
- sportif,
- économique et touristique.

RE 2008/PR 2008	
1 - Budget Communal :	0,0%
2 - Etabl. publics à caractère social	2,8%
6 - Domaine social	4,1%
2 - Total social	3,3%
3 - Etablissements publics culturels	0,0%
5 - Domaine éducatif et culturel	0,0%
8 - Manifestations culturelles dont :	8,2%
608103 Mediaparc	0,0%
608112 Festival mondial théâtre	0,0%
608120 Congrès médical	0,0%
608129 Grands prix magiques	0,0%
608130 Expos florales	0,0%
608137 Evènements Grimaldi Forum	0,0%
608201 Manifestations nationales	198,8%
6082012 Campagne électorale	-25,9%
608206 Congrès contributions	16,7%
608207 Manifestations culturelles	0,0%
3 - Total culture et éducation	2,1%
4 - Domaine International & humanitaire :	4,7%
8 - Manifestations internationales dont :	0,0%
608134 Subvention MIE	0,0%
4 - Total domaine international	4,5%
7 - Domaine sportif :	0,9%
8 - Manifestations sportives dont :	8,1%
608104 Epreuves sportives automobiles	0,0%
608132 Manifestations sportives diverses	70,9%
608141 Convention services ASM foot	0,0%
5 - Total domaine sportif	5,9%
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce:	-1,2%
8 - Manifestations à caractère écon dont :	3,7%
608114 Manifestations nouvelles	300,0%
608116 Exploitation du grimaldi forum	0,0%
608205 Congrès réceptions	0,0%
608213 Animation	0,0%
6 - Total domaine économique	1,0%
TOTAL GÉNÉRAL	2,5%

1 - Domaine social (+ 3,3 %)

Les variations de cette sous-section concernent tant les deux établissements publics que le milieu associatif.

On observe la baisse de la demande de subvention d'équilibre du C.H.P.G., sous l'effet d'une majoration des tarifs (+ 10 %). Cette hausse des tarifs, qui impacte les produits hospitaliers, est en grande partie absorbée par une nouvelle croissance marquée des frais de personnel, alors même que le nombre de journées

attendu varie peu (162.800 contre 160.700 au primitif 2008).

La résidence du Cap Fleuri ne suit pas cette tendance. Les recettes des patients des GIR 1 et GIR 3 étant inférieures par rapport aux prévisions, les tarifs ayant été revus, la subvention d'équilibre est majorée.

Comme l'an passé, on constate aussi la hausse des besoins de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre à nouveau une majoration. En ce qui concerne l'allocation d'autonomie, les crédits doublent quasiment par rapport au Budget Primitif. En effet, la prestation d'autonomie à domicile connaît un rythme de croissance du nombre de dossiers pris en charge proche de 10 dossiers par mois (supérieur aux prévisions) auquel s'ajoute la modification des plafonds de prise en charge financière pour les personnes les plus dépendantes ; pour la prestation d'autonomie en établissement, l'incidence en année pleine des dossiers créés sur la fin de l'exercice 2007 est supérieure aux prévisions et à celle-ci s'ajoute l'impact de la refonte de la tarification de la Résidence du Cap Fleuri au 1^{er} avril 2008. Par ailleurs, les prestations en nature (frais médicaux) sont majorées et de même que les aides aux personnes handicapées.

Au titre des subventions, deux articles sont mouvementés :

Celui de la Croix-Rouge Monégasque, dont la subvention avait été contenue, mais dont les frais réels de personnel et la majoration du loyer des nouveaux locaux de la crèche doivent être intégrés, conformément aux accords liant l'Etat à cette entité.

L'article 606.114 « Subventions diverses » prend en compte des restitutions de droits de mutation importantes envers les associations suivantes :

- Institut Océanographique Albert 1^{er}, Prince de Monaco ;
- Institut de cancérologie Gustave ROUSSY ;
- Institut Pasteur ;
- Paroisse Sainte-Dévote ;
- Mutuelle Nationale des Artistes Taylor.

Au titre des politiques publiques, ce sont principalement trois articles de la section qui connaissent des évolutions notables :

- l'article 606.205 « Bourses d'études » croît en raison du nombre de bénéficiaires et de l'allongement de la durée des études ;

- l'article 606.209 « Aide aux travailleurs » avait été abondamment doté, en raison de la mise en place progressive des mesures nouvelles ; une somme peut être restituée pour limiter le crédit annuel, au regard des besoins constatés, qui ont été affinés ;

- l'article 606.216 « Aides aux personnes âgées » baisse car la D.A.S.S. n'assure plus depuis janvier 2008 la distribution et la prise en charge financière des titres de transports gratuits du réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco, tout étant regroupé dans la concession.

Les crédits inscrits à cet effet au titre de l'exercice 2008 sont en conséquence restitués à l'occasion du Budget Rectificatif 2008.

2 - Domaine culture et éducation (+ 2,1 %)

Dans ce domaine il est à noter une hausse importante au titre de l'article 608.201 « Manifestations Nationales », en raison de plusieurs événements :

- la célébration du 50^{ème} anniversaire de S.A.S. le Prince Albert II ;

- la visite officielle du Président de la République française ;

- un surcoût de la soirée de gala de l'Opéra en raison de la tenue du spectacle au Grimaldi Forum, dont la salle requiert des installations supplémentaires ;

- une aide à la tenue de la soirée spectacle caritative organisée par l'association Fight Aids, en raison de surcoûts du spectacle.

3 - Domaine international (+ 4,5 %)

Les augmentations concernent l'Aide Publique au Développement. D'une part, la coopération bilatérale est intensifiée vers quatre pays :

- le Niger,
- l'Ethiopie,
- le Timor Oriental,
- l'Egypte.

D'autre part, des aides d'urgence ont été débloquentes vers les sinistrés du Cyclone Nargis en Birmanie et du séisme en Chine et un complément d'aide vers le Programme Alimentaire Mondial a été alloué. Les besoins conduisent à majorer le crédit.

Figurent aussi une inscription pour la tenue à Monaco du Forum sur l'Arctique en collaboration avec le Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du

Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, et une inscription de 150.000 € pour les préparatifs d'une autre conférence prévue en février 2009, relative au développement durable de la région Arctique organisée sous l'égide de l'UNESCO.

Le chapitre enregistre parallèlement une restitution de crédits, la somme inscrite pour la tenue du forum interministériel mondial du PNUE à Monaco au début de l'année 2008, n'ayant été consommée que partiellement.

4 - Domaine sportif (+ 5,9 %)

Le chapitre des subventions enregistre une seule écriture destinée au Club Alpin, qui envisage une expédition exceptionnelle sur le Mont Vinson, point culminant du continent antarctique. En revanche, au titre des manifestations sportives, la majoration est conséquente : elle concerne principalement les premières dépenses à engager en vue de l'organisation du départ du Tour de France 2009.

En outre, la Fédération Monégasque de Volley-Ball a sollicité une contribution de l'Etat pour la deuxième édition du tournoi de Beach-Volley. Cette demande bien que formulée tardivement est prise en compte. Enfin l'Ironman devenant un championnat d'Europe, il a été prévu d'accorder à la Fédération Monégasque de Triathlon une subvention de supérieure en 2008. Les crédits doivent donc être majorés pour assurer ces interventions, partiellement financées par redéploiement de crédits néanmoins.

5 - Industrie, Commerce et Tourisme (+ 1 %)

Au titre des entités subventionnées, deux écritures concernent le contrat passé avec la société Naya relatif à la fourniture du service de diffusion météorologique marine. La somme est majorée, le crédit initial étant insuffisant pour supporter les frais de mise en place de la nouvelle structure et la TVA de l'ensemble.

En ce qui concerne les règlements effectués pour le compte de « Riviera Côte d'Azur » dans le cadre de la participation de l'Etat aux frais de transport en commun dans les communes limitrophes, la facturation 2007 fait apparaître une augmentation non prévue par le service. Afin d'honorer le reliquat dû en 2007 et d'anticiper la facturation 2008, un complément est prévu sur l'article 609.119.

Une inscription complémentaire vient grever l'article 609.201 « Aide au commerce » liée à l'ouverture des commerces le dimanche avec une majoration prévue

de la participation de l'Etat au niveau du remboursement des charges sociales.

Sur l'article 609.214, les crédits supplémentaires sont destinés à la mise en place du système relatif à la gestion du service de taxi. Le contrat avec la société TESSA entre en application le 1^{er} juillet 2008. Ce contrat a pour objet de confier au prestataire la gestion d'un service de réception d'appels 24h/jour, 7 jours/semaine, avec distribution des courses aux taxis, conformément à un paramétrage de la Principauté permettant le fonctionnement du système, ainsi que la délivrance aux taxis du matériel embarqué permettant la gestion de ce service. Il convient donc de prévoir au Budget Rectificatif la somme correspondant à six mois d'exécution de ce contrat se décomposant comme suit :

1. Service de réception des appels,
2. Mise à disposition du système embarqué,
3. Pose et mise en service du système embarqué,

Enfin, au titre des manifestations, une somme est destinée à concourir à la tenue du Monaco Live Festival (trois concerts sur le quai Albert 1^{er}).

Les coûts supplémentaires de ces opérations sont en grande partie compensés par une restitution sur l'article 609.208 « Etudes économiques », dont le montant est ajusté aux besoins prévisionnels.

2 - Dépenses d'équipements et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 290.964.300 €, en diminution de 1,67 M€, soit - 0,6 %, par rapport aux inscriptions primitives.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits, tels que prévus par Arrêté Ministériel n° 2008-211 du 25 avril 2008 reportant des crédits de paiement 2007 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public 2007 / 2008 / 2009, s'élèvent à 58,9 M€, dont :

- en matière d'acquisition d'immeubles : un montant résiduel sur l'article 705.911 correspondant à l'échange Malbousquet / La Poterie ;

- en matière de travaux d'équipement : un montant global réparti sur différents articles, dont l'utilisation pourra être constatée dans le cadre de l'exécution budgétaire et aura donc un impact au niveau du résultat à la clôture des comptes.

La légère diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de quatre inscriptions significatives de sens contraire :

- la restitution de crédits sur les opérations du « Centre Gérontologique - Centrale d'énergie », de la résidence « A Qietüdine » et de « l'Aménagement de l'avant-port » du fait d'ajustements sur ces opérations ;

- le rachat par le budget de l'Etat de locaux et terrains appartenant au Fonds de Réserve permis par les perspectives favorables de clôture budgétaire sur l'exercice considéré.

Par ailleurs, sur l'ensemble des autres articles, les divers ajustements des échéanciers des chantiers, l'impact à la baisse des reports de crédits sur certains articles et le réajustement du coût de certains programmes peuvent générer des évolutions significatives.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * Acquisition d'immeubles
- * Travaux d'équipement : - 18 % ;
- * Matériel d'équipement : + 17,7 %.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A - Acquisitions d'immeubles

La majoration du poste Acquisitions résulte de deux inscriptions rectificatives :

705.982 - Acquisition de terrains et immeubles

Le crédit provisionnel du Budget Primitif permettant la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente ayant déjà été consommé à hauteur de 92 % à fin mai, une inscription complémentaire a été prévue.

709.991 - Acquisitions - Investissements

Compte tenu des perspectives favorables concernant la clôture budgétaire, il est prévu le rachat par le budget de l'Etat des actifs suivants du Fonds de Réserve :

- locaux acquis sur la copropriété Patio Palace ;
- quatre terrains non productifs d'intérêts.

en sus des crédits inscrits au Budget Primitif 2008.

B - Travaux d'équipement : - 18 %

La variation de ce type de dépenses résulte de la conjonction de différentes variations de sens contraires et d'importances inégales. Notons comme déjà souligné ci-avant que les reports de crédits ont généré sur certains articles des restitutions de crédits dans le cadre du budget rectificatif. Les principales modifications concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

- Frais d'études, d'urbanisme & grands travaux : Sans changement, (article 701.902)

Bien que le montant du budget primitif inscrit reste inchangé, les budgets sont affinés sur les opérations prévues et permettent de prendre en charge des études nouvelles et notamment :

- la première phase de l'étude de faisabilité du transport en commun en site propre ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de dispositif PDE (Plan de déplacements d'entreprise) pour l'administration ;

- Amélioration sécurité des tunnels routiers (article 701.907)

Les travaux du marché de génie civil dans le tunnel du Rocher connaissent un surcoût par rapport aux estimations des études suite aux choix techniques finalement adoptés (prédécoupage périphérique et éclateur hydraulique) pour limiter les nuisances sur l'environnement.

Les travaux de radio-communication, prévus initialement en 2007 et financés par le report des crédits, seront réalisés en totalité en 2008. Le report partiel des travaux sur le système de vidéosurveillance des tunnels consécutif à un complément d'étude pour valider le passage à un système tout numérique est compensé par le démarrage anticipé en 2008 du lot Voiries Réseaux Tunnels pour coordonner les fermetures de tunnels avec le Génie civil.

- Tunnel descendant Ouest (article 701.908)

L'avancement de la procédure d'expropriation des tréfonds nécessaire à l'opération et la réalisation d'études complémentaires (système d'extinction d'incendie intégré à l'ouvrage, détermination par le Maître d'ouvrage du lieu de dépôt des déblais et passation d'une convention avec le gestionnaire du lieu de dépôt, traitement de la pollution atmosphérique, ...) ne permettent pas d'envisager la réalisation des travaux préparatoires en 2008.

- Mini tunnel crémaillère BVF (article 701.983)

Les études sont actuellement en attente de l'établissement d'un projet de transport en commun en site propre, afin de s'assurer de la compatibilité de ces deux opérations, notamment pour la traversée du Vallon Sainte Devote.

- Bassin Hercule Réparation ouvrages existants (article 703.901)

La majoration demandée est liée au constat de dégradation importante du quai des États-Unis à l'arrière de la zone chicane, qui engendre une campagne d'auscultation et l'élaboration de préconisations supplémentaires.

- Superstructure Digue Nord et Sud (article 703.903)

Une étude particulière a été nécessaire pour vérifier la capacité structurelle des infrastructures (caissons de l'avant-port) suite à la mise au point du programme de la Capitainerie. Un recalage du planning études et travaux est donc nécessaire.

- Aménagement avant-port (article 703.906)

Le budget primitif avait été établi avant l'élaboration des études détaillées des réseaux et voiries provisoires. Les possibilités d'alimentation électrique (capacité du réseau SMEG existant dans le secteur du Port) à la source ont conduit à réduire de façon importante les réseaux qu'il était possible de mettre en service dans cette première phase.

- Construction sur terre-plein Digue (article 703.935)

Le processus programmatique étant en cours, seules les études préliminaires devraient être élaborées avant fin 2008.

- Urbanisation en mer - Etudes (article 703.940/5)

Le processus se déroule tout à fait conformément aux attentes. Une meilleure adaptation du travail d'analyse aux offres reçues, de grande qualité, permet d'envisager des économies.

Par ailleurs, il est procédé au réajustement des montants de certaines missions induit par l'évolution du projet.

- Héliport extension (rénovation) (article 704.928/1)

Le programme de l'opération examine désormais une possibilité de construction d'une nouvelle héliport hors de son emprise actuelle. Les études de programmation de ce nouveau volet de l'opération

s'ajoutent à la poursuite des études des autres bâtiments sur leur emprise.

- Marché de la Condamine et rénovation de la Place d'Armes (article 704.957)

La minoration des prévisions de dépenses pour l'exercice est liée à la nécessité de voir aboutir les études de positionnement économique de la halle avant engagement des études de conception.

- Développement durable et énergies renouvelables (article 704.994)

Les études préalables du groupe de travail sur la création d'une centrale de production d'énergie électrique à partir de l'installation de panneaux photovoltaïques ont montré que le site du Grimaldi Forum était le plus approprié pour cette installation. Les études techniques doivent maintenant être lancées.

La mise en œuvre de la politique de tri sélectif des déchets a nécessité la création rapide d'une cinquantaine de sites d'apport volontaire ; dans un souci de mitigation des nuisances sonores ou visuelles et d'accroissement de la capacité de recueil des déchets, 12 sites sur 50 vont maintenant être enterrés ; cette seconde phase s'effectuant à cheval sur les exercices 2008 (10 sites) et 2009 (2 sites), une somme globale est nécessaire, dont une partie en 2008. Outre les crédits disponibles par redéploiement de crédits inscrits au budget primitif, une inscription complémentaire est donc prévue.

- Centre Gérontologique / Centrale d'énergie (article 705.930/1)

Il est important de noter que la minoration des prévisions de dépenses pour l'exercice est globalement couverte par les reports de crédits disponibles.

Il est rappelé en outre que, pour des raisons de sécurité et d'exploitation du site, les basculements des installations électriques sur des installations provisoires ont nécessité plus de temps que prévu. De plus, les problèmes de stabilité générale du versant ont conduit à ajuster le planning du lot Gros œuvre en sécurisant la méthodologie des travaux.

- C.H.P.G. - Solution 5 (article 705.930/4)

L'avance due à la notification du contrat de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction complète du Centre Hospitalier a été décalée en 2008. Le planning des études prévoit 4 mois d'études préliminaires et 3 mois d'avant-projet pour l'année 2008.

- C.H.P.G. - Restaurant (article 705.930/6)

Après le rejet de l'opération sur le site de l'ancienne station d'épuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, de nouvelles études de faisabilité (rénovation et extension du local actuel ou nouveau site) sont à lancer sur la base d'un nouveau programme moins ambitieux.

- Résidence « A Qietüdine » (article 705.931)

Les travaux de fondations et de soutènement ont débuté en janvier 2008. L'attribution de l'ensemble des lots architecturaux et techniques interviendra en 2008. Des ajustements de crédits de travaux entre 2008 et 2009 sont réalisés. Une livraison fin 2009 reste l'objectif fixé.

- Opération Testimonio (article 705.946)

Seules les sommes nécessaires au versement d'une indemnité aux concurrents sélectionnés à l'issue de l'appel à candidature pour le concours d'architectes sont conservées.

- Musée National Intermédiaire - Villa Paloma (article 706.929)

Le programme général de l'opération est en cours d'examen à la suite des études préliminaires qui ont intégré un étage complémentaire aménagé permettant d'augmenter les surfaces dédiées aux activités propres du Musée de 600 à 1.000 m², grâce à la délocalisation des locaux administratifs de l'établissement public, l'intégration d'un coin bar/restauration et la réhabilitation lourde des structures des deux bâtiments existants. Cependant, les travaux de réhabilitation des structures nécessitent des crédits supplémentaires dès 2008, quelle que soit la solution arrêtée.

- Rénovation production de froid CCAM (article 706.961/1)

Le montant des travaux a été réévalué à l'issue des consultations des entreprises. La répartition 2008/2009 a été effectuée en fonction du calendrier d'exploitation de l'Auditorium. Le budget tient compte du déplacement de l'Orchestre Philharmonique à la Salle des Princes en juillet 2008 (frais de location correspondants).

- Institut de Paléontologie Humaine - Rénovation (article 706.965/1)

Les travaux seront entrepris en 2009 et les crédits correspondants en 2008 sont restitués. Le budget 2008 servira à la réalisation des études.

- Stade Louis II (article 707.914/1)

Les crédits complémentaires sont principalement destinés à mener une étude de la résistance de la dalle en cas de manifestations de toutes natures impliquant une foule particulièrement importante sur le terrain et ses abords ; celle-ci comprend à la fois l'intervention d'un bureau chargé de l'élaboration du cahier des charges de l'étude, d'un bureau d'études chargé de préconiser des solutions éventuelles de renforcement de la dalle sur la base du cahier des charges défini et d'un bureau de contrôle qui validera les solutions proposées.

- Réseau radio numérique de l'Administration (article 708.905)

Des besoins complémentaires ont été répertoriés par les Services de sécurité et de secours.

- Bureaux « Les Abeilles » (article 708.906)

Des crédits inscrits (non triennalisés) sont restitués en partie mais seront portés au projet de budget primitif 2009.

- Extension caserne des Pompiers Fontvieille (article 708.948)

Des dispositions ont été prises pour réduire les délais d'études et livrer les ouvrages dans les meilleurs délais. Il est fixé comme objectif d'entreprendre les travaux dès le 1^{er} janvier 2009. Pour cela, les études et les opérations de relogement définitif du poste de police de Fontvieille et de relogement provisoire des pompiers de la caserne doivent être réalisées sur le présent exercice.

Il est à noter que cette inscription permet la régularisation de l'ouverture de crédits opérée dans ce cadre.

- Opération de la Visitation (article 708.992)

Le périmètre du projet (emprise du parking) ayant évolué, les travaux préparatoires prévus initialement sous l'avenue des Pins ne sont pas nécessaires et les crédits correspondants sont restitués.

C - Matériel d'équipement : + 17,7 %

Il s'agit d'une part, sur l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », de l'écriture de régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2007.

Par ailleurs, un montant complémentaire est inscrit sur l'article 701.998 « Rames TER » pour le réajustement de la somme destinée au règlement de la participation financière de la Principauté de 2008 aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français dans le cadre de négociations avec la SNCF (actualisations des montants prévus en 2006).

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent cinq Comptes Spéciaux du Trésor ; leur solde débiteur global passe ainsi de 1.556.500 € à 963.400 €.

Les principales écritures concernent :

a) Comptes d'opérations monétaires

Le Compte Spécial n° 8000 « Emission pièces de monnaies » enregistre une inscription complémentaire en dépenses, afin de retracer les frais de fabrication et de transport de pièces de 20 € or et de pièces de 5 € en argent prévues sur le quota 2008.

Parallèlement, une inscription en recettes s'explique par l'émission des pièces de 20 € or, celle des pièces d'argent susvisées, et de 35.714 pièces courantes de 1 € millésime 2007.

b) Comptes de commerce

Des inscriptions en dépenses et en recettes ont été réalisées sur le Compte Spécial n° 8170 « Les institutions de la Principauté de Monaco ».

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Des inscriptions en dépenses et en recettes ont été réalisées sur le Compte Spécial 8220 « Fiscalité de l'Epargne ».

Conformément à l'accord intervenu entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne en matière de fiscalité de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, les agents payeurs établis à Monaco doivent précompter et reverser à la Direction des Services Fiscaux, avant le 31 mars de chaque année, une retenue à la source liquidée au taux de 15 % sur les intérêts perçus au titre de l'année N-1.

Aux termes de l'accord susvisé, la Principauté de Monaco doit reverser 75 % du produit collecté au titre de la retenue à la source aux Etats de résidence des bénéficiaires effectifs desdits intérêts avant le 30 juin N+1.

Ce Compte Spécial retrace :

- en recettes : le produit brut versé annuellement par les agents payeurs au titre de la retenue à la source ;

- en dépenses : le montant des reversements opérés par la Principauté au profit de chacun des Etats de résidence des bénéficiaires des intérêts versés (année N), ainsi que le virement du solde (25 %) au Budget Général de l'Etat (année N+1) sous l'article 023.110 « Fiscalité de l'Epargne ».

Le montant de la retenue à la source déclarée en 2008 par les agents payeurs au titre de l'année 2007 doit être fixé à nouveau, montant à substituer à la dotation initialement prévue au budget primitif 2008.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire en dépenses une somme ventilée comme suit :

1- Affectation du solde de l'année 2007 par virement au budget général, article 023.110 « Fiscalité de l'Epargne » (montant inchangé par rapport au budget primitif 2008) ;

2 - Reversements aux Etats de résidence, nécessitant une inscription complémentaire.

A noter que dès juillet 2008, le taux applicable passe de 15 % à 25 %.

d) Comptes d'avances

Une inscription est réalisée en dépenses sur le Compte Spécial n° 8343 « Prestations maladie Mairie », afin de tenir compte des décomptes 2007 qui n'ont pu être remboursés avant 2008.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, M. Pierre SVARA, Rapporteur du projet de Budget Rectificatif 2008, pour la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Nous vous écoutons Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, je vais vous lire le rapport au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

A cheval sur deux législatures, l'exercice 2008 s'inscrit dans la continuité de l'effort entrepris par le Gouvernement Princier en concertation avec le Conseil National, depuis deux exercices, pour réduire le déficit des finances publiques tout en assurant la poursuite d'une politique économique et sociale ambitieuse, garante du développement harmonieux du pays dans l'intérêt des Monégasques et des résidents de la Principauté.

Pour onze des vingt-quatre élus composant le nouveau Conseil National, l'examen du Budget Rectificatif 2008 a constitué la première occasion de se confronter à la discussion budgétaire. Avant de rentrer dans le vif du sujet, votre Rapporteur entend se faire l'écho des remarques générales formulées par les Conseillers Nationaux.

Le vote du Budget relève des prérogatives du Conseil National. A ce titre, les élus doivent pouvoir disposer d'informations complètes et précises, afin d'être en mesure d'apprécier au mieux la situation des finances publiques et la bonne marche de l'Etat. Les Conseillers Nationaux ont donc regretté la qualité très inégale des réponses reçues du Gouvernement, dans le cadre des échanges de questions-réponses sur le Budget. Bien que beaucoup de progrès aient été faits durant la précédente législature, notamment avec la production de réponses écrites en préalable aux réunions privées depuis quatre ans, il est rare d'obtenir d'emblée des réponses précises et satisfaisantes de la part de l'exécutif. Ceci est particulièrement vrai pour les questions touchant à des aspects importants de la gouvernance du pays, qui font l'objet de réponses laconiques des Services alors qu'elles appellent au contraire un débat de fond ou une prise de position politique de la part du Gouvernement. Sur d'autres sujets, comment ne pas interpréter le caractère évasif des réponses, voire même l'absence de réponse, comme une réticence des Services à communiquer l'information au Conseil National ? Lorsque des réponses sont données, il est difficile d'obtenir des échéances pour la mise en œuvre des engagements pris ou des décisions annoncées. Les élus ont déploré ce manque de rigueur et de transparence, préjudiciable à la qualité du travail parlementaire et aux impératifs de bonne concertation et communication entre les deux partenaires institutionnels. Ils soulignent la nécessité qui s'attache à pouvoir travailler avec le Gouvernement en confiance et « à dossiers ouverts », condition indispensable à un débat budgétaire constructif pour notre Pays.

Comme lors de la précédente législature, les Conseillers Nationaux ont également relevé la difficulté à analyser de manière objective les chiffres présentés, dans la mesure où le rapport sur le Budget Rectificatif repose sur des comparaisons entre deux prévisions – celles de début et de fin d'exercice – et non sur un rapprochement de la prévision de fin d'exercice avec le résultat de l'exercice précédent, pourtant connu au moment de l'élaboration du Budget Rectificatif. Cette technique d'analyse budgétaire ne confère pas au Parlement une vision fiable et réaliste des tendances de l'économie monégasque et du Budget, qui suppose de raisonner, en particulier sur les recettes, par rapport aux dernières données objectives connues. La Commission des Finances redemande donc au Gouvernement d'étayer ses prévisions, à tout le moins celles de la fin d'exercice, par rapport au budget exécuté de l'année précédente, d'autant que cette comparaison apparaît dans le fascicule budgétaire en lui-même. Elle se félicite à cet égard de l'engagement pris par le Gouvernement en séance privée, de publier plus rapidement, à compter de l'an prochain, le rapport sur la clôture des comptes. L'objectif devrait être que ce rapport soit intégré à celui du Budget Rectificatif de l'année qui suit, de façon à ce que les prévisions rectificatives soient commentées également au vu des résultats de l'an passé et que les évolutions constatées permettent en outre d'éclairer les projections du Budget Primitif suivant.

En dépit d'un travail soutenu et de qualité de la Direction du Budget et du Trésor, ces remarques sont révélatrices d'un retard dans les processus de préparation et de suivi budgétaires, qui persiste malgré la mise en chantier, depuis trois ans, à l'initiative conjointe du Gouvernement et du Conseil National, d'une vaste réflexion autour de la modernisation de nos finances publiques et de nos méthodes de comptabilité publique. Ces méthodes doivent continuer d'évoluer, afin de doter notre pays d'outils modernes et adaptés, permettant un pilotage plus efficace de l'action gouvernementale et une évaluation de l'efficacité des politiques publiques. La Commission des Finances se réjouit à cet égard de la production sur sa demande, au présent Budget Rectificatif, de la nouvelle présentation budgétaire par mission, mise en place pour la première fois au Budget Primitif 2008. Cette présentation analytique, qui retrace l'affectation des crédits de dépenses en fonction des grands domaines d'intervention de l'Etat, ouvre la voie à une gestion publique à la fois plus efficace et plus lisible et transparente. La Commission des Finances émet le souhait qu'à l'instar de ce qui a été réalisé avec la

L.O.L.F dans le pays voisin, à l'issue d'un processus destiné à en affiner et à en valider la nomenclature avec la représentation nationale, cette présentation budgétaire par mission puisse devenir la référence et ne pas demeurer une simple structure indicative parallèle.

J'en viens à présent aux grands équilibres du projet de loi de budget rectificative qui nous est présentée.

Passée pour la première fois en cinq ans en-dessous de la barre des 100 M€ au Budget Primitif 2008, grâce en partie aux arbitrages pratiqués par le Gouvernement à la demande du Conseil National en début d'exercice, la prévision de déficit connaît une nouvelle diminution très significative au Budget Rectificatif 2008.

Ainsi, le déficit anticipé est ramené de 98,5 M€ à l'ouverture, à 31,3 M€ en fin d'exercice.

En amélioration de 73 % par rapport à la même époque, l'année dernière, il s'agit du niveau de déficit budgétaire prévisionnel le plus bas annoncé depuis 10 ans.

Après les bons résultats de l'exécution budgétaire 2007, premier exercice excédentaire depuis 2001, ces prévisions rectificatives attestent, s'il en était besoin, de la bonne santé des finances publiques et du pays, dans une conjoncture monégasque toujours favorablement orientée sur ce Budget.

Notre Rapporteur rappelle, à cet égard, qu'en dépit d'une prévision de déficit de 115 M€ au budget rectificatif 2007, l'exercice 2007 s'est soldé par un excédent de 2,5 M€, du fait notamment d'un important surplus de recettes enregistré au titre des encaissements sur les transactions juridiques (+ 30 M€) et l'impôt sur les bénéfices (+ 4 M€). Cette embellie sur les recettes, reflet du dynamisme de notre économie, a par ailleurs permis au Budget de l'Etat de financer, en toute fin d'exercice, l'achat pour 16 M€ d'un bâtiment et d'un terrain à Carros, destiné à accueillir des activités industrielles. Chacun ici s'en félicitera, au regard de l'intérêt pour Monaco de veiller au maintien d'un pôle industriel fort et créateur de valeur ajoutée, à l'heure où certains grands groupes présents depuis longtemps en Principauté sont poussés, sous l'effet conjugué du manque d'espace et de la réduction des coûts, à se délocaliser. Sans cet achat, les résultats budgétaires auraient été excédentaires de 18,5 M€.

Compte tenu des grandes tendances affichées par le Budget Rectificatif 2008, votre Rapporteur estime que l'exercice en cours devrait également se solder

par un résultat légèrement excédentaire. Ces perspectives favorables à la clôture des comptes doivent néanmoins être interprétées au regard des performances négatives attendues cette année de la gestion des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve, qui pâtissent de la crise mondiale des marchés financiers.

Pour en revenir au budget et plus précisément aux recettes, la Commission accueille avec satisfaction les anticipations favorables du Gouvernement pour la fin de l'année, qui se traduisent par une majoration de 9,7 % des recettes au Budget Rectificatif, correspondant à une prévision de croissance des rentrées budgétaires de 6,7 % en 2008. Cette tendance positive est essentiellement liée à la forte progression attendue des rentrées de T.V.A. (+ 8,5 % par rapport au primitif 2008 et + 14,3 % par rapport au réalisé 2007) et d'impôt sur les bénéfices (+ 16,7 % et + 11,2 %, respectivement).

Après la progression record des recettes enregistrée en 2007 (+ 10,8 %), les prévisions rectificatives confirment donc la bonne tenue de l'économie monégasque, malgré un ralentissement de la croissance mondiale sur fond de crise financière. L'excellente santé du pays, qui s'est traduite l'an dernier par une nouvelle augmentation de 17 % du chiffre d'affaires de la Principauté, se poursuit. La croissance est, en 2008, à nouveau au rendez-vous ; personne ne s'en plaindra, même si la prudence s'impose pour l'avenir.

Les bons résultats du Budget sont à mettre principalement au crédit des acteurs économiques de notre pays, dont le dynamisme a été aidé par les nouveaux outils réclamés et votés par le Conseil National.

Notre Assemblée se réjouit ainsi d'avoir pu accompagner par les deux lois de dynamisation de la place financière votées en septembre 2007, la vitalité du secteur bancaire et financier dont l'activité était toujours en augmentation au 1^{er} semestre 2008. Le dynamisme de la place financière se traduit tant sur le plan quantitatif, par une augmentation du montant des actifs gérés, que sur le plan qualitatif, par le nombre de nouveaux agréments délivrés. Même s'il est trop tôt pour évaluer les conséquences des récents événements sur notre situation, la Commission est particulièrement satisfaite de constater que depuis l'entrée en vigueur de ces textes, plus d'une dizaine de nouveaux acteurs financiers se sont implantés en Principauté.

De même, comment ne pas être enthousiasmé par l'impact de la S.A.R.L. sur les statistiques de la

création d'entreprise ? Depuis le vote en janvier 2007 de la loi sur les sociétés, ayant institué la S.A.R.L. à destination des petites et moyennes entreprises, plus de 175 sociétés à responsabilité limitée se sont créées en Principauté ; 225 sociétés préexistantes ont choisi de se transformer pour adopter cette nouvelle forme sociale. En un peu moins de deux ans, la S.A.R.L. est devenue incontournable dans le paysage économique monégasque.

Le succès remporté par cette loi témoigne des formidables potentialités de développement de notre économie. A l'heure où la crise financière internationale suscite des craintes, la Commission ne saurait trop insister sur l'importance de poursuivre la modernisation de nos lois économiques, afin de consolider et de renforcer l'attractivité de la place monégasque. Surfons sur la vague de la S.A.R.L., Monsieur le Ministre, en remettant par exemple au goût du jour, comme vous le demande le Conseil National depuis longtemps, la loi sur les sociétés anonymes, qui date de 1895 ! Lançons l'E.U.R.L., comme l'idée en avait été évoquée lors de la discussion du projet de loi ! Soyons ambitieux avec l'instauration d'un « code de l'économie » que le Conseil National appelle de ses vœux depuis cinq ans ! La santé économique de notre pays, garante du progrès social, doit faire l'objet d'une approche globale ; la mise en place de textes ponctuels ne saurait constituer une base suffisante. Notre pays doit penser durable, cela vaut aussi pour son économie : un développement durable ne peut se concevoir sans des fondations solides et cohérentes.

Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne peut se concevoir sans surfaces où se développer et s'étendre. A cet égard, il est essentiel d'inciter et d'accompagner la croissance économique par le développement de nouvelles infrastructures et la mise à disposition de nouveaux locaux, qui font cruellement défaut à ce jour. Le Conseil National demeurera vigilant sur le respect des échéanciers annoncés pour la livraison des nouvelles surfaces de planchers économiques programmées, en particulier, à la Z.A.C. Saint Antoine en 2012, sur les délaissés S.N.C.F. (Ilot Rainier III) et à l'Annonciade en 2013 ainsi qu'au Testimonio à partir de 2015. Il est par ailleurs indispensable que davantage de rez-de-chaussée soient proposés à la location à usage de bureaux dans les immeubles domaniaux, sachant que nous manquons cruellement de locaux professionnels et que ces appartements mal situés ne correspondent pas à la qualité de vie que Monaco doit pouvoir offrir à ses Nationaux. Monsieur le Ministre, vous aviez paru convaincu de l'impérieuse nécessité de cette

mesure. Or, à l'heure actuelle, seuls sont concernés par cette mesure obtenue de haute lutte par le Conseil National, les F3 et quelques rares F4 des immeubles récemment livrés, ayant fait l'objet de plusieurs refus consécutifs. Cela n'est pas suffisant. Pour preuve, en un an, à la fin du mois d'août, seuls 8 appartements avaient ainsi été « reconvertis » en bureaux dont 4 seulement ont été proposés à des professionnels monégasques, les autres ayant été attribués à des Services administratifs : c'est trop peu ! Il serait également de bonne gouvernance, dans les nouvelles constructions, de prévoir directement un aménagement à usage professionnel des locaux en rez-de-chaussée, à l'image de ce qui a été fait dans l'immeuble des Bougainvilliers.

Enfin, l'Administration doit poursuivre son travail de modernisation pour améliorer la qualité d'accueil des entrepreneurs et des investisseurs. La Commission des Finances se réjouit à cet égard de la mise en place, annoncée dans les prochaines semaines, du guichet unique, réclamé à maintes reprises par le Conseil National lors du dernier mandat, et dont elle espère qu'il saura répondre aux attentes et aux besoins. Monsieur le Ministre voudra bien nous préciser dans sa réponse la date exacte de mise en service de ce guichet.

La Commission des Finances compte également sur le Gouvernement pour développer les produits et revenus du domaine de l'Etat et notamment les recettes générées par les différents monopoles. Ces dernières sont en baisse de 5,7 % au Rectificatif par rapport à 2007, notamment du fait de la diminution en 2008, du niveau de la redevance payée par la S.B.M. (- 9,1% soit - 2,7 M€), en échange des 7,5 M€ de sponsoring versés à l'A.S.M. Football Club. Le Conseil National entend être vigilant avant de reconduire cet accord dans les années futures. De même, la redevance versée par Monaco Telecom diminue de moitié, à compter de 2008, en contrepartie de baisses tarifaires et d'obligations de mise à niveau technologique, dont le Conseil National suivra avec attention la mise en œuvre. Une progression de ces recettes suppose un développement des sociétés concessionnaires, notamment celles que je viens de citer. La Commission des Finances regrette que des opportunités de développement à l'international qui peuvent se présenter ne fassent pas l'objet de l'attention et de l'intérêt nécessaires de la part des acteurs concernés, comme ce fut le cas dernièrement avec l'offre qatari sur la S.B.M. Votre rapporteur compte à l'avenir sur une attitude moins passive du Gouvernement. Par ailleurs, la Commission sera attentive aux conditions

de la renégociation tarifaire, tant sur la redevance que sur le prix de la fourniture d'énergie, dans le cadre du renouvellement de la concession de distribution d'électricité et de gaz de la S.M.E.G., au 1^{er} janvier 2009.

Parallèlement à la forte progression des recettes, la Commission des Finances relève la relative stabilité des dépenses affichées au Budget Rectificatif, qui progressent de 1 % sur les prévisions à l'ouverture et de 1,2 % par rapport au Rectificatif 2007. Ceci est essentiellement dû à la baisse des dépenses d'équipement et d'investissements, dont le poids dans les dépenses (32,6 %) est en recul de deux points par rapport à leur niveau à fin 2007, même si cette diminution est en partie compensée, par des rachats exceptionnels du Budget au Fonds de Réserve Constitutionnel. Outre l'effort de rigueur dans la programmation et la réalisation des travaux d'équipements, accompli depuis deux ans par le Gouvernement en concertation avec notre Assemblée, c'est la mise en œuvre du report de crédits qui impacte à la baisse cette catégorie de dépenses.

La Commission des Finances relève à cet égard que la loi autorisant les reports des crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal d'équipement public, voulue et votée par le Conseil National en décembre 2006 et mise en œuvre pour la première fois au Budget Rectificatif 2007, a déjà conduit à améliorer notablement, sur l'exercice précédent, le taux d'exécution des dépenses, qui est passé de 89,2 % en 2006, à 95,7 % à la clôture 2007. Elle note que ce taux devrait encore s'améliorer en 2008, compte tenu du montant atteint par les reports de crédit (58,9 M€). Toutefois, votre Rapporteur met en garde le Gouvernement contre une utilisation non maîtrisée de la faculté de reporter les crédits. Après deux ans, le montant des reports représente déjà 20 % de l'enveloppe des crédits inscrits sur l'exercice au titre des dépenses d'équipement et d'investissements. Ce niveau ne devrait pas être par trop dépassé à l'avenir, sous peine de priver l'Assemblée d'une vision sincère et fiable des inscriptions pratiquées au Budget.

Par rapport aux prévisions du Budget Primitif, les dépenses ordinaires connaissent un ajustement modéré à la hausse (+ 1,7 %). La Commission relève en particulier l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+ 1,4 %), dont le rythme d'augmentation diminue d'une année sur l'autre, en dépit de la mise en œuvre de l'enveloppe de 2 M€ pour la majoration des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, obtenue par le Conseil National

au Budget Primitif et constatée au présent Budget Rectificatif. Cela n'exclut pas de porter une attention particulière au niveau qu'atteignent désormais ces dépenses (410 M€ correspondant à 46 % des dépenses totales), dépenses qui ont connu l'an dernier une importante progression soulignée par le Contrôleur Général des Dépenses dans son rapport sur la clôture des comptes. Si la maîtrise des coûts structurels de fonctionnement de l'Administration ne doit jamais se faire au détriment du pouvoir d'achat des fonctionnaires – j'y reviendrai – l'augmentation de l'enveloppe des frais d'administration, par exemple, gagnerait certainement à être mieux contrôlée. De même, les dépenses d'interventions publiques connaissent une progression modérée sur l'année (+ 2,5 %), compte tenu de certaines inscriptions exceptionnelles destinées, notamment, à l'organisation du Tour de France 2009. Si le rythme d'accroissement de ces dépenses a été ramené à un niveau plus raisonnable depuis deux ans, la Commission souligne à nouveau la nécessité d'agir dans le temps, dans le sens d'un meilleur contrôle de celles-ci. Ceci, afin de poursuivre l'effort débuté en 2007, pour contenir le rythme réel de progression des dépenses dans une marge acceptable (2 %).

Ces bons résultats confirment qu'avec des recettes en progression constante depuis 4 ans et une évolution maîtrisée des dépenses, les budgets sont désormais progressivement ramenés à l'équilibre, conformément à la volonté du Gouvernement et du Conseil National.

La Commission s'en réjouit d'autant que le déficit attendu en 2008 prend en compte cette année, le rachat par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, de biens fonciers et immobiliers non productifs, à concurrence de 36,7 M€, parmi lesquels, essentiellement, des appartements du Patio Palace.

Pourquoi ces rachats ? Votre Rapporteur rappelle qu'avant 2003, les Conseillers Nationaux avaient donné leur accord pour que des opérations en capital non rentables et très lourdes et coûteuses pour le Budget, soient financées par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel. Outre certains programmes immobiliers domaniaux, ces transferts de charges ont concerné des opérations d'équipement public de grande envergure, comme l'opération de la Z.A.C. Saint Antoine, dont les coûts annuels ont ainsi été sortis du Budget. Ce constat doit nous conduire à relativiser les déficits de la précédente législature, par rapport aux excédents constatés avant 2002.

Dès 2004, en effet, le Conseil National a rappelé au Gouvernement qu'il n'était pas de bonne gouvernance d'utiliser le Fonds de Réserve, qui n'a

pas pour vocation de financer des dépenses publiques, dans ce genre d'opérations.

Le Conseil National a ainsi obtenu du Gouvernement qu'il soit définitivement mis fin à ce genre de pratiques, non conformes à l'orthodoxie budgétaire. Depuis cette date, il est acquis que le Fonds de Réserve Constitutionnel ne financera que des opérations présentant un intérêt patrimonial ou ayant la nature d'un placement générant une rentabilité élevée.

Le Conseil National a également obtenu l'engagement du Gouvernement de rembourser, chaque fois que cela serait possible, les sommes indûment financées par le passé sur le Fonds de Réserve. De tels rachats, conformes aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, permettent au Fonds de Réserve de retrouver progressivement sa vocation originelle et constitutionnelle.

Votre Rapporteur se réjouit donc que la bonne santé de nos finances publiques et les perspectives favorables concernant la clôture des comptes aient permis de procéder, au Budget Rectificatif, à une première série de rachats au Fonds de Réserve, à concurrence de 36,7 M€ qui viendront enrichir les liquidités du Fonds. Il relève que, sans ce jeu d'écritures comptable, le Budget Rectificatif serait d'ores et déjà excédentaire de 5 M€. C'est, en pratique, la réalité du Budget qui nous est soumis – il y a donc tout lieu d'en être satisfaits !

Ne pouvant que souhaiter que de telles opérations soient appelées à se reproduire, la Commission apprécierait que, pour des raisons de clarté et de sincérité de la présentation budgétaire, ces rachats soient traités séparément et comptabilisés sur une ligne budgétaire spécifique. En effet, ces opérations ont un caractère de régularisation comptable qui justifie de ne pas les assimiler aux dépenses d'équipement et d'investissements retraçant des opérations en capital effectives, de façon à garder une lecture cohérente de l'évolution de ces dépenses d'une année sur l'autre.

Chacun comprend, au-delà de ces observations, que le travail du Conseil National, *a fortiori* au moment du grand débat de politique générale que constitue l'examen du Budget, est au service d'un projet, celui d'une majorité choisie sans équivoque par les Monégasques pour mettre en œuvre un programme sans ambiguïté. Dans quelques semaines s'ouvriront les débats sur le Budget Primitif 2009, et ce sera le premier budget en année pleine de la législature. Un moment important où nous attendrons des actes clairs du Gouvernement dans le sens des aspirations

exprimées par nos compatriotes, un moment qui se prépare dès aujourd'hui.

La majorité s'est engagée sur un certain nombre de priorités dans la continuité du précédent mandat, autour du logement, de la priorité nationale, du pouvoir d'achat, mais également autour de la qualité de la vie à Monaco, du lien entre les Monégasques. Votre Rapporteur reviendra sur chacune d'elles dans ce rapport, car il importe de poser clairement les jalons de la nouvelle législature qui s'ouvre devant nous.

Le Conseil National tient à réaffirmer que le logement doit demeurer une priorité nationale – le bilan de la précédente mandature donnera à chacun la mesure de notre détermination à atteindre nos objectifs. Par leur vote majoritaire aux dernières élections, nos compatriotes se sont clairement prononcés pour la poursuite de la politique ambitieuse de construction de logements domaniaux initiée par le Gouvernement Princier, sous l'impulsion de la majorité, dans la dernière législature. Cette politique résolument volontariste a permis, en l'espace de seulement cinq ans, de sortir de la situation inacceptable de pénurie qui sévissait dans le pays avant 2003 et de loger dignement plus de 800 familles monégasques, dans un appartement neuf correspondant à leurs besoins. Elle a également permis, en mettant à profit l'offre excédentaire de F3, d'apporter une meilleure réponse qualitative aux besoins de certains foyers, parmi lesquels les femmes enceintes, les personnes appareillées ou dépendantes ou encore les pères divorcés qui, pour 21 d'entre eux, ont pu bénéficier, lors de la dernière Commission d'attribution de juillet, du solde de F3 disponibles, afin de pouvoir accueillir plus dignement leurs enfants en droit de visite. Rappelons également que grâce aux nouvelles constructions, des situations comme celle de la rue de la Colle, pour la poursuite de l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. ou celle de l'avenue Pasteur, pour la construction du nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, ont pu être débloquées, en permettant le relogement des locataires de ces immeubles.

Aujourd'hui, avec une capacité d'un peu plus de 3.000 appartements pour moins de 4.000 foyers monégasques, le parc domaniale a atteint, pour l'heure, un quasi point d'équilibre entre l'offre et la demande, même s'il demeure un déficit en F2, lié au nombre structurellement élevé de prétendants à ce type d'appartements. Comme c'est le cas depuis un an, toutes les demandes de F3 et de F4 ont pu être satisfaites lors de la dernière commission. De plus, 3 demandeurs sur 4 se sont vus attribués un appartement

moins d'un an après leur première demande, ce qui tranche de manière spectaculaire avec la situation que nous connaissions avant 2003. Il faut en outre se réjouir que la capacité du parc domanial permette désormais de dépasser la stricte satisfaction des besoins, pour aller vers une plus grande prise en compte des aspirations de nos compatriotes à un meilleur confort de vie dans les Domaines. Dans un pays réputé dans le monde entier pour son cadre et sa qualité de vie, ces aspirations sont légitimes et doivent être entendues. Ainsi, l'augmentation du taux de refus, témoin que nos compatriotes ne sont plus autant qu'auparavant dans des situations d'urgence et peuvent désormais raisonner davantage en termes de choix et d'amélioration de la qualité de leur appartement. C'est bien le signe que la politique volontariste du logement conduite depuis cinq ans par le Gouvernement Princier, sous l'impulsion du Conseil National, a atteint son but.

On le voit bien, l'époque où il fallait répondre à une situation d'urgence par un plan d'urgence est révolue. Il nous appartient désormais de préparer l'avenir plus sereinement. Pour cela, notre effort ne doit pas s'essouffler au prétexte que nous ne sommes plus, aujourd'hui, dans une situation de crise.

Depuis le début de cette mandature, la majorité renouvelée a fait savoir, à plusieurs reprises, au Gouvernement, qu'elle n'accepterait pas qu'il retombe dans ses anciens travers, consistant à ne pas faire tout ce qui est nécessaire dans le domaine du logement pour nos compatriotes. Un plan à long terme de livraisons régulières est nécessaire pour se prémunir contre le retour d'une pénurie. Les constructions doivent se poursuivre, à un rythme certes plus modéré, mais suffisant pour répondre à l'évolution de la demande, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. A cet égard, le Conseil National s'étonne que malgré ses demandes répétées depuis le mois d'avril, le Gouvernement n'ait toujours pas été en mesure de lui fournir, à ce jour, un estimatif de l'évolution des besoins en logement des Monégasques pour les prochaines années. Ce manque de données prospectives dénote un défaut d'anticipation et de vision à long terme que le Conseil National a malheureusement déjà été amené à déplorer, dans un certain nombre d'autres domaines. En effet, outre les 150 demandes en attente à l'issue de la dernière commission, c'est un peu plus d'une centaine de demandes nouvelles qui seront à satisfaire chaque année. Or, les programmes de construction de logements en cours ou annoncés par le Gouvernement prévoient, à ce jour et en l'état des derniers échéanciers communiqués, les livraisons

suivantes : à Industria-Minerve, une centaine de logements, en 2009 ; à la rue de la Colle, entre 130 et 150 logements, à la mi-2012 ; la centaine restante, en 2013 ; et dans, le meilleur des cas, une centaine de logements à l'Annonciade, en 2014, et une autre petite centaine, à Testimonio, en 2015. En résumé : le Gouvernement prévoit de construire 550 logements sur les sept prochaines années, pour un besoin d'environ 850 logements sur la même période. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et il n'est pas besoin d'avoir fait Polytechnique – pardon Monsieur le Conseiller pour l'Equipement ! – pour constater qu'il existera déjà, fin 2012, un déficit de l'ordre de 300 logements, qui perdurera encore après 2015. A supposer, évidemment, que tout se passe comme prévu et sans aucun retard... A la veille du Budget Primitif 2009, et compte tenu des délais incompressibles entre la programmation d'une opération et sa livraison, il est largement temps de s'en préoccuper ! Le Conseil National attend que le Gouvernement annonce sans tarder les mesures qu'il entend prendre, pour combler ce déficit et assurer des livraisons en nombre suffisant pour faire face à l'évolution prévisible de la demande.

S'il appartient à l'exécutif de définir ces solutions, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a fait part, dès le mois d'août, d'un certain nombre de propositions, sur lesquelles il est temps que le Gouvernement se détermine. Ainsi pourrait-il être envisagé, en tout premier lieu, d'accélérer les travaux de la rue de la Colle, quitte à en revoir le phasage, pour tenir sur la totalité du programme, les délais initialement annoncés de la mi-2012, ce qui permettrait de disposer à date, de 100 logements de plus. Le Gouvernement devrait en outre s'attacher au démarrage rapide de l'opération prévue sur les terrains de l'Annonciade et, par conséquent, présenter au plus tôt un programme finalisé au Conseil National. Sur le principe, le Conseil National est favorable à cette opération qui répond à un besoin avéré et se traduira par la livraison de surfaces « clefs en mains » pour le logement des Monégasques, tout en mettant sur le marché de luxueux appartements privés et des surfaces de bureaux de grand standing. Outre la centaine de logements qu'il est prévu que l'Etat obtienne en contrepartie de la cession des droits à bâtir sur ces terrains, l'Etat pourrait acquérir à des conditions préférentielles, auprès du promoteur concerné, un nombre de logements équivalent à celui obtenu en dation, de manière à pouvoir disposer de 200 appartements domaniaux dès 2013. Le Gouvernement pourra bien entendu compter sur notre Assemblée, lors de l'examen du projet de loi de désaffectation dont

nous attendons d'être saisis au plus tôt, pour l'aider à agir dans ce sens. Pour les livraisons d'après 2014, il paraît possible autant qu'indispensable de renforcer la part des logements domaniaux dans le projet à bâtir sur les terrains du Testimonio, qui compte parmi les derniers grands terrains publics détenus par l'Etat ; nous veillerons à cet égard à ce que soit mis à profit à cette fin, l'espace que le Gouvernement avait prévu de consacrer à la construction d'une nouvelle résidence hôtelière pour la S.B.M., qui ne nous paraît pas aller dans le sens des besoins et de l'intérêt général. Enfin, et surtout, il nous paraît impératif de lancer rapidement de nouvelles opérations immobilières domaniales. Diverses options existent, dont le Conseil National s'est déclaré tout prêt à débattre avec le Gouvernement. Parmi celles-ci, l'achat d'opérations « clefs en mains » en cours de réalisation et livrables avant 2012, permettrait d'assurer une continuité des livraisons sur cette période et de prévenir l'apparition d'un déficit.

La Commission des Finances attend désormais que le Gouvernement prenne position sur ces propositions en faisant connaître dès à présent, les solutions qu'il entend mettre en œuvre, d'ici la fin de l'année, pour pallier l'insuffisance actuelle des programmes de construction domaniale. Encore une fois, les délais incompressibles liés à la programmation, au lancement et à l'exécution des chantiers requièrent des décisions immédiates. Nous escomptons que le Gouvernement saura, comme en 2003, faire preuve d'écoute et de discernement afin de ne pas laisser se réinstaller une pénurie de logements qui a trop lourdement frappé, par le passé, la communauté monégasque et dont nous souhaitons tous que le souvenir se dissipe à jamais.

Est-ce un vœu pieux également que d'espérer la meilleure adéquation possible entre les attentes des attributaires et l'appartement qui leur est octroyé ? Même si, grâce au travail concerté du Gouvernement et du Conseil National au cours de la législature passée, les critères d'attribution sont désormais plus justes, plus impartiaux et plus transparents, les décisions de localisation continuent de susciter l'incompréhension de nombreux Monégasques. Certains ont la sensation d'être logés en-dessous de leurs moyens. D'autres se voient proposer un appartement dont ils ne peuvent assumer le loyer que grâce à l'A.N.L. et dont le montant des charges est difficilement compatible avec leur niveau de revenus. D'autres, enfin, s'étonnent à juste titre d'être attributaires d'un appartement dont la situation géographique est en complet décalage avec les souhaits de localisation qu'ils avaient manifestés. La Commission des Finances rappelle que si les attributions sont prononcées par la Commission

d'attribution, dans laquelle siègent *es-qualités*, au côté des représentants du Gouvernement, le Président du Conseil National, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et le Président de la Commission du Logement, c'est le Département des Finances, au travers de Direction de l'Habitat, qui décide seul de la localisation des foyers attributaires. Cette localisation est effectuée, aux dires des services gouvernementaux, en mettant en adéquation, de façon arithmétique, les loyers des appartements avec les revenus des foyers attributaires. Elle obéit donc, avant tout, à une logique de rationalisation financière. Cette règle administrative n'exclut en théorie pas qu'il soit tenu compte, dans un second temps, des souhaits de localisation exprimés par les attributaires. Or, à l'heure actuelle, il n'en est rien... Cette situation est à l'origine de déceptions bien compréhensibles parmi les Monégasques. La Commission invite le Gouvernement à poursuivre une politique de localisation des foyers attributaires adaptée à leurs revenus, tout en tenant mieux compte, chaque fois que c'est possible, dans notre pays « à taille humaine », des souhaits de localisation exprimés. Elle encourage par ailleurs le Gouvernement à communiquer davantage sur l'existence et les modalités de la bourse d'échange, qui permet depuis un an aux foyers logés dans les Domaines, de procéder, dans certaines conditions, à un échange amiable de leur appartement avec celui d'un autre foyer locataire ou attributaire.

La Commission des Finances entend également saisir l'occasion du présent rapport pour s'élever contre la politique de loyers actuellement menée par le Gouvernement, en dehors de toute concertation avec notre Assemblée, dans les nouveaux immeubles domaniaux. Ces loyers ont atteint des niveaux record lors des dernières attributions, qui paraissent tout à fait excessifs au regard des revenus moyens des foyers logés dans les Domaines. Or, si l'on pouvait concevoir que les loyers soient restés longtemps sous-évalués, justifiant qu'un rattrapage ait été pratiqué à compter de l'an 2000 pour les ramener à un niveau plus conforme à la réalité pour tous les nouveaux entrants dans les Domaines, il n'est pas acceptable que la barre soit désormais systématiquement fixée à un niveau qui semble contraindre de plus en plus de foyers, à recourir à l'A.N.L.. A cet égard, la Commission dénonce l'opacité volontairement entretenue par le Gouvernement sur la réalité des loyers, tant vis-à-vis des Monégasques, à qui l'on refuse de communiquer une information aussi élémentaire que la superficie habitable de leur logement, que vis-à-vis de la représentation nationale, à qui le Gouvernement refuse

de communiquer la grille exhaustive des loyers pratiqués dans l'ensemble des immeubles des Domaines, et ce malgré une demande maintes fois réitérée depuis plus de deux ans. Dernière en date : notre demande d'obtenir la liste des loyers proposés pour chaque appartement de la Résidence Athéna attribuée en juillet, reste toujours sans réponse. Votre Rapporteur ne peut que trouver regrettable le refus du Gouvernement de jouer cartes sur table et de pratiquer une politique de la transparence qui devrait pourtant être la règle dans le cadre de la discussion du Budget. La Commission des Finances demande publiquement au Gouvernement de revenir à des bases raisonnables pour la fixation des loyers des appartements des programmes à venir. Il ne serait pas acceptable que la cherté des loyers mette à mal la politique sociale de logement conduite depuis cinq ans par l'Etat et compromette les chances de succès du dispositif en cours de finalisation concernant l'accession des Monégasques à la propriété aménagée dans les Domaines. En effet, le prix de vente de ce nouveau droit sera calculé sur la base du loyer, A.N.L. non déduite.

Concernant justement ce dossier essentiel pour les Monégasques, qui l'ont rappelé par leurs suffrages lors des dernières élections, chacun se souvient des circonstances dans lesquelles le Gouvernement en est venu, de sa propre initiative, à retirer en juin dernier le projet de loi qu'il avait lui-même déposé, en décembre 2006, pour permettre selon le vœu du Conseil National, aux Monégasques, d'accéder à la propriété aménagée dans les Domaines. A l'époque, les Conseillers Nationaux fraîchement élus n'avaient pas manqué d'exprimer leur mécontentement de voir ainsi mettre au panier un projet issu de quatre années de concertation et de travail, sur la foi d'explications juridiques non étayées et qui, pour la plupart, ne les avaient pas convaincus. Pour preuve de sa bonne foi et de sa volonté d'aboutir, le Ministre d'Etat s'était engagé à mettre sur pied, dès le mois de juillet, un groupe de travail mixte, en vue d'avancer de façon concertée, sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi que le Gouvernement s'est engagé à déposer à l'automne. A ce jour, ce groupe de travail s'est déjà réuni à trois reprises, une quatrième réunion étant d'ores et déjà prévue à la mi-octobre. Comme annoncé, le nouveau projet en discussion est bâti sur l'hypothèse, non plus d'une cession, mais d'une concession du droit d'habitation, pour une durée de 75 ans renouvelable, destiné à conférer à l'Etat l'assurance que le patrimoine domanial restera à l'usage exclusif des Monégasques et des générations futures. Même si

ces nouvelles bases de travail ne sont pas celles qu'elle avait entendu privilégier à l'origine, la majorité se veut à la fois ferme et pragmatique dans ce dossier, pour avancer dans l'intérêt supérieur des Monégasques. Notre objectif demeure donc de garantir que le dispositif proposé permettra aux Monégasques, d'habiter leur logement sans plus payer de loyer et de transmettre ce droit à leurs enfants, en réalisant un placement de bon père de famille. La Commission se félicite que les discussions aillent, pour l'heure, dans le bon sens. Elles ont permis de rapprocher les points de vue sur des aspects essentiels du dispositif pour lesquels le Conseil National n'envisageait pas, faute d'être entendu, de pouvoir voter le texte. Un débat demeure toutefois sur le prix, même si la Commission doit se féliciter que le Gouvernement ait rallié les positions de la majorité en acceptant de raisonner sur un multiple de la valeur locative moyenne des appartements. A ce titre, la majorité entend que le prix actuellement proposé par le Gouvernement – de 1,5 fois le loyer moyen dans l'immeuble sur 25 ans – soit revu sensiblement à la baisse de façon à garantir que le nouveau système soit incitatif et accessible à 60 % au moins des foyers monégasques. Cela a en effet toujours été l'objectif commun du Gouvernement et du Conseil National. Sur ce dossier tant attendu de nos compatriotes, le Conseil National ne reculera pas. Après les multiples péripéties qu'a connues ce dossier, nous entendons que le Gouvernement procède sans tarder au dépôt du texte, afin de respecter la date butoir de la fin de l'année définie d'un commun accord pour le vote de cette loi, que les Monégasques attendent depuis près de quatre ans.

Depuis cinq ans, le Conseil National n'a pas non plus ménagé ses efforts pour obtenir la prise en compte des besoins de logement de la population stable de Monaco et assurer les conditions du maintien en Principauté, de ceux que l'on nomme affectueusement les « enfants du pays ».

Il n'est pas besoin de rappeler à cet égard, l'action déterminée conduite par la majorité lors du dernier mandat, pour sauvegarder le secteur protégé que la loi n° 1.235 de 2000 avait condamné à disparaître, à compter de janvier 2007. Fin 2004, une nouvelle loi n° 1.291 était votée à l'initiative du Conseil National, pour préserver ce secteur d'habitation et assurer le maintien dans les lieux de tous les locataires. Début 2006, la décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême suite aux recours déposés par certains propriétaires avait néanmoins mis à mal la visée protectrice de cette loi, en ouvrant à nouveau la faculté d'expulser sous trois mois un locataire

monégasque ou enfant du pays. Cette situation injuste et très problématique, en particulier pour les locataires âgés exposés au traumatisme d'un départ brutal sans assurance de pouvoir trouver à temps une solution de relogement, n'avait pas manqué d'être vigoureusement dénoncée par le Conseil National, qui avait demandé au Gouvernement de relégiférer pour y remédier. A l'occasion des débats sur le Budget Primitif 2008, ce dernier avait enfin accepté de travailler à la rédaction d'un avant-projet de loi, destiné à instaurer une protection spécifique des locataires de plus de 65 ans.

Vous avez, Monsieur le Ministre, donné une interview en mai dernier dans la presse, dans laquelle vous laissiez entendre qu'aucun projet de loi ne serait en réalité à l'ordre du jour. Le Conseil National ne saurait bien évidemment imaginer que le Gouvernement n'entende pas respecter l'engagement qu'il a pris, en fin d'année dernière, d'apporter aux locataires âgés du secteur ancien le répit qu'ils attendent depuis bientôt trois ans. A cet égard, quand bien même le Gouvernement, comme il s'y était engagé devant nous, ferait jouer le droit de préemption de l'Etat chaque fois qu'un appartement occupé par une personne âgée est mis en vente – ce que nous sommes dans l'impossibilité de vérifier – ceci ne constituerait pas en soi une réponse suffisante. D'une part, cette solution ne peut s'appliquer qu'au cas par cas ; d'autre part, elle ne permet pas d'appréhender l'hypothèse dans laquelle le droit de reprise est exercé, en-dehors de tout changement de propriétaire. J'ajoute que le Gouvernement semble jusqu'à présent avoir considéré, à tort, que les appartements du secteur protégé rachetés par l'Etat tombent automatiquement dans le parc domanial, ce qui l'a conduit à envisager de ne plus les repropoter à la location auprès des enfants du pays, au départ ou au décès du locataire protégé maintenu dans les lieux. *De facto*, donc, ces appartements seraient sortis du circuit locatif protégé, avec la bénédiction du Gouvernement, pour être attribués à des Monégasques plutôt enclins à les refuser, s'agissant d'appartements vieillissants. Nous avons soulevé ce point durant nos séances préparatoires, ce qui a permis de rappeler au Gouvernement que la loi s'applique à tous, y compris à l'Etat. Désormais, il est bien clair que ces logements, lorsqu'ils deviennent vacants, seront soumis à l'affichage prévu par la loi n° 1.235 modifiée et pourront à nouveau bénéficier à toutes les catégories de personnes protégées.

Une autre avancée est d'ailleurs à mettre à votre crédit, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission du Logement, et au vôtre, Monsieur le Ministre, qui avez accepté malgré un premier refus

bureaucratique de vos Services, de vous pencher de façon plus humaine, sur la situation des conjoints de Monégasques logés dans les Domaines et confrontés, après 65 ans, à l'épreuve douloureuse du décès de leur époux. Désormais, l'Etat cessera de leur infliger la double peine, de devoir quitter le logement familial en même temps qu'ils subissent de plein fouet le deuil de leur conjoint. Dès lors que le couple occupait l'appartement domanial depuis cinq ans au moins, le conjoint survivant aura la possibilité, soit d'y demeurer, si le logement correspond à ses besoins, soit d'être relogé par l'Etat dans un autre appartement domanial correspondant à ses besoins. Par cette décision, vous avez démontré, Monsieur le Ministre, que vous saviez tenir compte de la réponse particulière qu'appelle, dans des circonstances particulières, la situation de faiblesse particulière dans laquelle se trouvent placés les plus fragiles d'entre nous – en l'occurrence nos aînés. C'est pourquoi je ne doute pas que vous confirmerez à notre Assemblée, le dépôt à bref délai et en tout état de cause avant la fin de l'année, du texte promis lors des derniers débats budgétaires, au profit des locataires âgés du secteur protégé. Comme cela avait déjà été évoqué entre les représentants de nos deux Institutions, nous attendons entre autres de ce projet de loi, qu'il allonge le délai de préavis laissé au locataire pour quitter les lieux et qu'il facilite les solutions de relogement, par exemple en reclassant dans la catégorie immédiatement supérieure à leur rang théorique de protection, les locataires atteignant l'âge de 65 ans. Dans l'intervalle, si le Gouvernement l'estime utile, le Conseil National est bien entendu tout disposé à participer en amont à une nouvelle réunion, pour arrêter définitivement les orientations de ce texte.

Pour autant, ce texte tant réclamé ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Durant toute la précédente législature, le Conseil National n'a cessé de réclamer au Gouvernement la mise en place d'une solution de long terme, permettant de satisfaire les besoins de logement de la population stable de Monaco, tout en mettant fin à l'injustice qui consiste à faire peser le poids de cette politique sociale sur les propriétaires du secteur ancien. La Commission ne peut que déplorer l'immobilisme aussi impardonnable que dommageable dont a fait preuve le Gouvernement ces cinq dernières années, sur cette question vitale pour l'avenir de Monaco et le maintien en Principauté des enfants du pays. En rejetant, sans l'avoir jamais sérieusement étudiée, la proposition de création d'un secteur intermédiaire d'habitation défendue par la majorité, le Gouvernement a fermé la porte à la seule solution d'avenir crédible qui aurait permis, à moindre coût

pour l'Etat, de redonner aux propriétaires du secteur protégé la pleine propriété de leurs biens en assurant la construction d'un parc immobilier neuf, générateur de ressources de T.V.A. pour l'Etat sur la partie des appartements vendus sur le marché libre et garantissant la mise à disposition des enfants du pays, d'appartements neufs et donc de qualité. Le Conseil National demeure convaincu de la justesse et de l'urgence de cette solution. Forts de l'appui renouvelé de la population aux dernières élections, nous demandons une nouvelle fois au Gouvernement qu'il lance sans tarder ce chantier.

Dans l'intervalle, les petits propriétaires du secteur protégé, qui sont toujours privés de la possibilité de percevoir un juste revenu de la location de leurs biens, comptent au rang des premières victimes de l'inertie gouvernementale. Voilà quatre ans, le Conseil National avait obtenu d'assortir le vote de la loi n° 1.291 de la mise en place de mesures d'aides au profit des petits propriétaires, destinées à contribuer aux frais de remise en état des appartements et au coût des ravalements de façades des immeubles. C'était un premier pas ; aujourd'hui, il est temps d'aller plus loin. La Commission des Finances attend du Gouvernement qu'il mette en place, dès l'an prochain, le système de « surloyer » dont l'idée avait été évoquée en 2006 par le Ministre d'Etat, pour venir en aide aux petits propriétaires du secteur ancien. Ce système reposait sur une logique de compensation mensuelle par l'Etat, de la perte de gain subie par les propriétaires par rapport aux loyers du secteur libre. Dans l'esprit du Gouvernement, ce « surloyer » devait permettre d'accompagner une libéralisation progressive du secteur protégé. Nous souhaitons, au contraire, qu'il soit versé aux petits propriétaires du secteur protégé, tant que ce secteur demeurera en place, c'est-à-dire tant qu'aucune autre solution n'existera, permettant de loger en Principauté, à tarifs abordables, les enfants du pays. Ce « surloyer » serait versé chaque mois aux petits propriétaires vérifiant certains critères sociaux, comme par exemple le fait de tirer de leurs biens un rendement locatif inférieur à un certain montant. Il semble en effet injuste à la Commission que le critère des cinq appartements, qui s'applique aujourd'hui pour les aides à la remise en état et au ravalement des façades, puisse conduire à exclure du bénéfice des aides, des Monégasques propriétaires de plusieurs petits biens qu'ils habitent ou qui génèrent des revenus très limités et ne disposant eux-mêmes que de faibles ressources.

Bien entendu, ces mesures auront un coût important pour l'Etat, que nous demandons au Gouvernement,

qui est à l'origine de cette proposition, de chiffrer ; c'est pourquoi la majorité s'était, à l'époque, déclarée défavorable à cette proposition d'autant plus qu'elle n'offre pas de solution viable sur le long terme, puisqu'elle n'empêchera pas la disparition programmée du secteur protégé, en diminution d'une centaine de logements par an. L'inaction du Gouvernement conduit toutefois à devoir choisir entre deux maux, le moindre. Ces mesures permettront de soulager dans l'immédiat les petits propriétaires du secteur protégé. Nous escomptons en parallèle qu'elles inciteront le Gouvernement à rechercher des solutions plus efficaces et moins coûteuses, pour assurer durablement, le logement de la population stable de Monaco, notamment avec le secteur intermédiaire que nous appelons de nos vœux.

Outre la juste nécessité de loger ses Nationaux et de permettre le maintien en Principauté de ses enfants du pays, l'Etat se doit également de veiller à ce que ses Nationaux puissent s'épanouir dans l'exercice d'une profession correspondant au mieux à leur formation et à leurs aspirations.

Fidèles à l'appel de nos Souverains, les jeunes Monégasques sont de plus en plus nombreux à entreprendre des études supérieures et à aller se former dans les écoles et les universités de par le monde, pour acquérir des compétences indiscutables dans les domaines d'activité qu'ils ont choisis. A l'échelle de sa population nationale, la Principauté est sans nul doute l'un des pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de diplômés. Le Conseil National ne peut que s'en réjouir, fier qu'il est d'avoir pu y apporter sa contribution par l'importante augmentation du montant des bourses d'études, obtenue du Gouvernement lors du mandat précédent et qui a permis d'offrir à un nombre plus important de compatriotes, la possibilité d'acquérir des formations et des qualifications de haut niveau.

Cette réalité sociologique a une conséquence évidente : si à une certaine époque, on pouvait comprendre que l'essentiel des postes à responsabilité aient été pourvus par des étrangers faute de candidats monégasques possédant les aptitudes requises, ce n'est plus vrai de nos jours. Il n'y a donc aucune raison que ceux de nos compatriotes qui en ont le profil et les compétences ne puissent pas accéder aux postes de responsabilité dans leur Pays. La priorité d'emploi doit s'appliquer, dans le public comme dans le privé, à tous les postes et à tous les niveaux.

Il n'est pas inutile de rappeler que la priorité d'emploi dont bénéficient les Monégasques résulte à

la fois de la Constitution et de la loi. Cette règle, qui s'exerce à compétences et diplômes équivalents, est vitale pour assurer l'emploi des Nationaux dans un petit pays par définition très ouvert sur l'extérieur et où les Monégasques comptent pour un faible pourcentage de la population active. Le Conseil de l'Europe en a d'ailleurs reconnu toute l'importance pour Monaco, en s'engageant à tenir compte de cette spécificité dans l'interprétation des engagements souscrits par la Principauté lors de son adhésion.

S'il est vrai qu'en cinq ans, le Gouvernement a fait des progrès quant au respect de cette priorité dans l'Administration, il demeure indispensable que cette priorité soit également mieux appliquée dans le secteur privé, particulièrement par les sociétés concessionnaires de service public ou dont l'Etat est actionnaire majoritaire, qui ont, plus encore que les autres, un devoir d'exemplarité en la matière.

Or, si le Gouvernement n'est pas resté sourd aux injonctions répétées de notre Assemblée depuis 2003, en nous assurant avoir à plusieurs reprises rappelé les dirigeants de ces sociétés à leur devoir, force est de constater qu'il est resté impuissant à y faire mieux respecter la loi.

Certains exemples récents démontrent au contraire que la situation au sein de ces groupes, loin de s'améliorer, se détériore pour les Monégasques.

Ainsi, le nombre de Nationaux en poste à Monaco Telecom a chuté, en quatre ans, de 25 à 19, sur un effectif d'environ 450 salariés. Depuis le début de l'année, 6 Monégasques ont quitté la société, dont 3 occupaient des postes à responsabilité.

Au sein de la Société des Bains de Mer, il y a toujours aussi peu de Nationaux dans le secteur de l'hôtellerie et aux postes administratifs d'encadrement, ce qui est révélateur des difficultés que rencontrent les Monégasques à intégrer cette société et à y faire carrière, en dehors des casinos.

Trop peu de jeunes Nationaux ont la chance d'être recrutés et de pouvoir évoluer dans ces sociétés où l'Etat, en tant qu'actionnaire et/ou autorité concédante, dispose pourtant des moyens d'obtenir que la carrière des Nationaux soit favorisée.

Même si la S.B.M. a fait l'effort louable, depuis quelques années, d'embaucher quelques jeunes diplômés monégasques dans le cadre de contrats de deux ans, avec pour objectif de leur proposer un poste à l'issue de cette période, encore faut-il que la volonté de les employer à l'issue de leur contrat, sur des postes

correspondants à leurs compétences, soit réelle. Le fait que la plupart de ces jeunes aient quitté la société ne semble pas le démontrer.

Est-il acceptable que, hormis le Directeur des Jeux qui est, par tradition, de nationalité monégasque, la totalité des postes exécutifs les plus importants au sein de la S.B.M. soient occupés par des personnes venues de l'extérieur de la Principauté ? Dernier exemple en date : la sélection récente d'un non-national pour remplacer l'actuel Directeur Juridique et Secrétaire Général, dont le départ à la retraite est programmé... dans un an ! Qui peut croire, alors que nous comptons de nombreux juristes de valeur parmi nos compatriotes, qu'aucun Monégasque n'ait eu les compétences pour occuper ce poste ? Mais encore aurait-il fallu en faire la publicité...

Au sein même du secteur des jeux, bastion des Monégasques conquis par nos grands-pères et traditionnellement préservé depuis lors, la priorité nationale a été mise à mal lors des promotions de chef et d'inspecteur intervenues en début d'année au Café de Paris, dont la moitié a bénéficié à des non-Monégasques.

Sans la vive réaction du Président et du Vice-Président du Conseil National, qui ont frappé du poing sur la table en rappelant, dans une lettre adressée début septembre au Ministre d'Etat et aux dirigeants de la S.B.M., que la priorité nationale doit s'appliquer au sein des casinos, non seulement à l'embauche, mais également pour tous les avancements et les promotions, cette règle aurait à nouveau été allégrement bafouée à l'occasion de l'école des jeux organisée à la mi-septembre aux Jeux Européens et des nouvelles nominations de chef de table, inspecteur et pit boss aux Jeux Américains.

Le Conseil National rappelle une nouvelle fois avec force le principe selon lequel les sociétés qui bénéficient de monopoles d'Etat ont le devoir, en échange, d'assurer des emplois et des carrières aux Nationaux. La nomination de non-prioritaires à des postes-clefs, au sein des sociétés concessionnaires ou contrôlées par l'Etat, doit rester l'exception.

L'Etat, qui a un devoir d'exemplarité dans la mise en œuvre de cette priorité, doit intervenir dans l'intérêt des Nationaux au sein de ces sociétés.

La priorité nationale doit également être mieux respectée en matière économique, pour assurer des débouchés à la fois à nos actifs et à notre tissu économique local.

Dans ce domaine non plus, la volonté du Gouvernement de faire mieux respecter cette priorité n'est pas évidente. Cela fait cinq ans, en effet, que le Conseil National réclame en vain la création d'une commission mixte d'application de la priorité nationale qui permettrait de contrôler le respect de la préférence aux entreprises monégasques, à rapport qualité/prix équivalent, dans l'attribution des marchés publics et parapublics.

Sous divers prétextes, le Gouvernement a jusqu'ici refusé d'accéder à cette légitime demande, laissant ainsi subsister l'opacité et le sentiment d'arbitraire ressentis par les entrepreneurs et les commerçants monégasques, lorsque leur candidature est écartée sans autre explication, au profit d'entreprises installées hors de Monaco.

Le Conseil National n'entend pas, parce que le Gouvernement campe sur ses positions, qu'une préoccupation majeure des professionnels de Monaco demeure sans réponse.

Si les arguments avancés par le Gouvernement pour s'opposer à la création de cette commission sont toujours aussi obscurs pour la majorité des élus, celle-ci attend au moins du Gouvernement qu'il donne suite à la proposition émise par le Président de notre Assemblée en séance privée, d'étendre à tous les secteurs d'activité, pour tous les marchés de l'Etat soumis à appels d'offres, les règles de préférence que le Gouvernement a lui-même instaurées, au travers du Vade-mecum, pour les marchés de travaux publics. Il est en effet légitime que toutes les entreprises de Monaco, quel que soit leur domaine d'activité, puissent bénéficier auprès de l'Etat, des mêmes priorités. Cette mesure, qui n'aurait qu'un impact financier marginal pour l'Etat, permettrait de protéger efficacement et intelligemment les entreprises de Monaco. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de la mettre en place.

Il serait tentant d'imaginer qu'une situation économique orientée positivement, comme votre Rapporteur l'évoquait précédemment, suffit à rendre chacun heureux dans sa vie quotidienne. Oui, notre économie crée de la richesse, mais lorsqu'un Monégasque fait ses courses, lorsqu'il passe à la pompe, veut emprunter, se chauffer ou accompagner ses enfants dans leurs études, il sait faire ses comptes. Appelez cela comme vous voudrez, cherté, inflation, difficulté à joindre les deux bouts, la réalité est là, notre pouvoir d'achat est de plus en plus chahuté ces dernières années.

Les pays développés se sont dotés d'indicateurs, qui ne font pas toujours l'unanimité, mais qui ont le mérite d'exister. Cela fait des années que les élus réclament la création d'un indice de l'inflation monégasque, sans jamais avoir été entendus par le Gouvernement. Aujourd'hui, nous réitérons avec insistance notre demande de mise en place d'un indicateur simple, compréhensible, réaliste et indépendant pour mesurer l'évolution des prix, en particulier les prix à la consommation, qui permette de faire des comparaisons dans le temps et avec les pays voisins. Toute ménagère sait faire un relevé de prix pour choisir le produit le plus avantageux. Nous ne pouvons imaginer que le Gouvernement, qui sait quand il le veut se faire aider des meilleurs experts, ne puisse aboutir, et pourquoi pas dès janvier prochain, à la mise en place d'un indice monégasque des prix.

Dans l'attente, depuis cinq ans, le Conseil National n'a eu de cesse d'agir pour protéger et améliorer le pouvoir d'achat des Monégasques :

- Protéger le pouvoir d'achat des plus défavorisés : avec notamment, la revalorisation de l'allocation versée aux chômeurs en fin de droits, qui représente désormais près d'une fois et demi le montant du R.M.I. français ;

- Protéger le pouvoir d'achat des retraités : d'abord, avec l'instauration d'aides spécifiques pour revaloriser les pensions des retraités monégasques de la C.A.R.T.I. et du C.H.P.G.. Ensuite, en apportant une attention toute particulière à la situation des aînés de la Principauté, qui bénéficient depuis cette année de la gratuité des communications téléphoniques locales de fixe à fixe, dès 65 ans et de la gratuité des autobus, dès 60 ans. Je rappelle que nous nous sommes également opposés avec succès, en 2005, au projet de réforme du régime de retraite de la C.A.R. présenté par la Direction des Caisses, qui aurait abouti à ce que des mesures de régression sociale soient prises au préjudice du pouvoir d'achat des actuels et futurs retraités, en l'absence de nécessité démontrée ; nous nous réjouissons à cet égard que, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, le comité de contrôle des Caisses sociales ait récemment proposé une mesure de revalorisation de 3,30 % du point de retraite, à compter d'octobre 2008 et nous ne pouvons que souhaiter que le comité financier approuve maintenant cette mesure ;

- Protéger le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnels particulièrement exposés : comme les aides-maternelles, en obtenant pour elles un reclassement dans la grille indiciaire de la Fonction Publique ;

- Protéger les familles ayant à leur charge un enfant handicapé : en obtenant en 2008, le doublement de l'allocation de tierce personne ;

- Protéger le pouvoir d'achat des foyers dont les enfants poursuivent des études : au travers de l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée aux bourses d'études ;

- Protéger le pouvoir d'achat des fonctionnaires : en obtenant depuis cinq ans, une revalorisation annuelle des traitements au moins égale à l'inflation. En 2008, le Gouvernement a accepté à notre demande d'aller au-delà du simple alignement sur l'inflation, en consacrant une enveloppe supplémentaire de 2 M€ à l'amélioration des déroulements de carrières et à la revalorisation des plus petits traitements au sein de l'Administration. Nous souhaitons bien entendu que ces mesures pour lesquelles nous nous sommes battus, soient poursuivies et amplifiées dans les années à venir. D'ores et déjà, compte tenu du niveau record de l'inflation qui a atteint 3,8 % en octobre dans la zone Euro, il est clair que les majorations indiciaires pratiquées cette année, à concurrence de 1,3 % en janvier et de 1 % en juillet, sont insuffisantes pour assurer le maintien en euros constants des traitements et des retraites. Sachant que ces majorations intégraient un rattrapage de 1 % au titre de l'inflation 2007, une revalorisation d'au moins 2,5 % du point d'indice s'impose, en plus des sommes déjà prises en compte au Budget Rectificatif, pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités de la Fonction Publique en 2008. Nous demandons au Gouvernement de provisionner ces sommes dès le présent Budget Rectificatif, afin qu'il soit procédé à une majoration exceptionnelle des traitements et des pensions en décembre, de façon à ce que les actifs et retraités puissent en bénéficier avant les fêtes de fin d'année. Pour 2009, nous demanderons au Gouvernement un nouvel effort spécifique en direction des traitements les plus bas, qui sont les premiers à subir de plein fouet la flambée des prix de l'énergie et des produits de consommation courante ;

- Protéger le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé rémunérés au S.M.I.C : notre refus de voter la loi sur les salaires en 2004 a ainsi permis une revalorisation significative du S.M.I.C., de l'ordre de 20,2 % en quatre ans ;

- Protéger le pouvoir d'achat des personnels de la S.B.M. : nous avons demandé, dès le début de cette nouvelle législature, le déblocage d'une enveloppe de 2 M€ pour la revalorisation des bas salaires au sein de la S.B.M.. Nous réitérons cette demande car la

décision prise par la S.B.M. de distribuer deux actions gratuites supplémentaires à ses salariés, si elle va dans le bon sens, est plus symbolique que financièrement significative.

Mais, protéger le pouvoir d'achat des Monégasques demandera de nouveaux efforts, en particulier dans les circonstances économiques actuelles. Le Conseil National continuera donc d'agir pour le maintien du pouvoir d'achat des Monégasques.

Pour cela, il faut s'attaquer au problème du loyer, qui constitue souvent, pour un foyer, le premier poste de dépenses. Outre le retour à des loyers raisonnables dans les nouveaux immeubles domaniaux, que j'évoquais tout à l'heure, nous souhaitons que les conditions de calcul de l'A.N.L. soient revues.

D'abord, pour que l'A.N.L. couvre enfin les charges locatives, qui se sont nettement alourdies ces dernières années, même dans les Domaines. L'A.N.L. qui, comme son nom l'indique, est « l'Aide Nationale au Logement » et non pas « l'Aide Nationale au Loyer ». Il est donc légitime que quand on aide les Nationaux à se loger, on tienne compte de la globalité du coût du logement, à savoir le loyer et les charges !

Ensuite, nous souhaitons que l'ensemble des prestations sociales spécifiques versées par l'Etat, comme les allocations familiales, soient exclues de l'assiette des revenus pris en compte pour le calcul de l'A.N.L., ce qui paraît la moindre des choses pour que ces prestations puissent être employées au but auquel elles sont destinées. La même mesure devra s'appliquer pour la détermination des revenus qui servent au calcul des bourses d'études et de toutes les aides similaires versées par l'Etat, car il est injuste que ce qui est donné d'une main soit repris de l'autre. Il s'agit de mesures sociales justes dont le coût pour l'Etat est limité mais qui auront un véritable effet sur le pouvoir d'achat des foyers.

En outre, le Conseil National restera vigilant pour que toutes les aides sociales versées par l'Etat soient revalorisées annuellement au moins sur la base de l'inflation.

Par ailleurs, les dépenses médicales peuvent représenter un coût important dans le budget des familles et des foyers retraités. Nous souhaitons un meilleur remboursement des frais médicaux, en particulier en ce qui concerne les frais de lunettes et les frais dentaires, car certaines restrictions imposées en France pour des raisons budgétaires propres à ce pays n'ont pas lieu d'être à Monaco, qui peut et doit

conserver une politique sociale avancée au bénéfice de ses résidents.

Il y a un an déjà, le Conseil National avait attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'établir un plan d'urgence en matière de circulation automobile.

Si à cette même époque, le Conseil National soulignait l'ampleur prise au cours de la dernière décennie par la circulation automobile, quel mot devrions-nous choisir aujourd'hui pour qualifier avec exactitude la situation, car le problème n'a malheureusement fait que croître ces derniers mois ? Il est d'une importance capitale pour la Principauté que nous tous collaborions à trouver des solutions si nous ne voulons pas que la circulation devienne un véritable obstacle, dissuasif de toute activité économique, touristique ou de loisirs programmée à Monaco.

Je le disais en introduction, la majorité du Conseil National a été élue autour d'un programme faisant une priorité de la qualité de la vie et celle-ci passe notamment par la qualité de la ville. Sur cette question, la population de Monaco atteint un degré d'irritation qui, certains jours, frôle l'exaspération. Il n'est, pour s'en convaincre, que de voir l'encombrement du boulevard Albert I^{er} en fin d'après-midi. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres : bouchons, parkings saturés, routes barrées ou rétrécies à cause de chantiers, tunnels fermés, itinéraires modifiés... circuler dans Monaco devient un vrai casse-tête. Pour répondre aux attentes de plus en plus exacerbées de la population, il faut donc des mesures rapides et surtout visibles, qui puissent faire une différence aujourd'hui.

Le Conseil National se félicite bien entendu que certaines des mesures structurantes nécessaires à résoudre sur le long terme l'épineux problème de la circulation soient enfin lancées : parmi elles, le projet de tunnel descendant, qui permettra de rationaliser les flux de circulation en direction de Monaco ; le projet de parking-relais à l'entrée ouest de Monaco par Cap d'Ail, qui permettra de dissuader le trafic entrant au niveau de la Basse Corniche. Plus proche de nous également, d'ici la fin de l'année, la mise en service de la dorsale vers Cap d'Ail qui aura comme heureuse conséquence la suppression du goulet d'étranglement du rond-point Louis Auréglià – enfin ! Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ces efforts en lançant sans tarder les autres projets de parking de dissuasion, notamment à l'est de Monaco, au Testimonio, et au Jardin Exotique.

Ces mesures sont d'une importance capitale, car ce sont elles qui dessineront l'avenir. Mais elles s'inscrivent dans le temps. Et entretemps ? Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre les bras croisés. La Commission des Finances insiste pour que soient mises en place des mesures concrètes apportant des améliorations rapides et perceptibles.

En premier lieu, nous demandons au Gouvernement la nomination d'un Coordinateur en matière de circulation. Il pourrait coordonner de façon transversale l'action des services des différents Départements concernés par le dossier, ce qui permettrait d'accélérer les processus de décisions et également, à l'instar du Délégué chargé des personnes handicapées, recueillir les réclamations et les suggestions des usagers, souvent pleines de bon sens. Pour diminuer le nombre de véhicules circulant en Principauté et contenir le nombre de véhicules entrants, plusieurs solutions s'offrent aux pouvoirs publics dont certaines ont heureusement commencé à voir le jour.

D'abord, développer les transports en commun.

Ainsi, la Commission se félicite que les 43 millions d'euros déjà votés sur deux ans pour l'acquisition de 5 rames T.E.R. se traduisent dès cette fin d'année par des trains supplémentaires permettant une fréquence accrue des arrêts en gare de Monaco : un train tous les quarts d'heure aux heures de pointe selon les objectifs annoncés. Elle espère que la S.N.C.F. tiendra ses engagements envers le Gouvernement monégasque – auquel elle demande la plus grande vigilance – pour que grèves ou retards récurrents ne viennent pas finalement dissuader les usagers de prendre le train. La Commission espère aussi que, selon une idée chère à mon prédécesseur, les discussions entamées avec certaines communes pour l'aménagement de parkings aux abords des gares de départ se poursuivront, afin d'encourager l'utilisation du train.

Pour les déplacements à l'intérieur de la ville, il convient de poursuivre la politique d'incitation à l'usage du bus. La nouvelle politique tarifaire a déjà démontré son efficacité, avec une hausse de près de 30 % de la fréquentation sur deux ans – il faut s'en féliciter. Les mesures doivent désormais tendre à l'amélioration de la qualité du service, en diminuant le temps d'attente aux arrêts grâce à une fréquence de rotation accrue – ce qui implique l'augmentation du nombre de navettes et de chauffeurs mais aussi l'installation de distributeurs automatiques de titres de transports aux arrêts de bus, afin d'éviter les queues interminables d'accès aux véhicules qui rallongent le temps de trajet.

Pour une plus grande fréquentation des bus, une meilleure desserte des quartiers en traçant de nouveaux parcours devient également nécessaire, tout comme imposer le respect absolu des couloirs bus. Comment convaincre les usagers de prendre le bus si celui-ci est autant bloqué dans la circulation qu'un véhicule individuel ?

Enfin, l'extension de la gratuité à certaines catégories d'usagers, dans le prolongement de la gratuité, obtenue au Budget Primitif, pour tous les résidents de plus de 60 ans : tout d'abord, pour les scolaires ; et ensuite pour les fonctionnaires et les agents de l'Etat.

Au travers de cette dernière mesure forte et symbolique pour la défense de l'environnement, nous souhaitons que l'Etat employeur donne l'exemple. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil, à la fois des grandes orientations posées par le Prince Souverain, et des engagements internationaux de Monaco au titre du protocole de Kyoto. Facile à mettre en place et peu coûteuse, elle aura une double vertu : écologique d'abord, en contribuant à diminuer le nombre de véhicules en circulation ; financière ensuite, en favorisant le pouvoir d'achat des personnels de l'Etat par la prise en charge d'un abonnement aux transports collectifs dans Monaco. Il importera que le Gouvernement communique sur cette mesure qui doit faire de l'Etat un modèle à suivre par tous les autres employeurs de Monaco, à commencer par les sociétés concessionnaires ou contrôlées par l'Etat, dont nous attendrons bien entendu qu'elles lui emboîtent le pas.

Pour fluidifier le trafic en ville, il faut également éviter de bloquer ou de gêner trop souvent la circulation. Combien de jours par an sommes-nous privés de l'utilisation, totale ou partielle, de la route de la piscine qui dédouble pourtant fort utilement le boulevard Albert I^{er} et la rue Grimaldi et qui facilite en outre l'accès à Fontvieille, destination majoritaire des salariés ? Une politique plus sélective d'autorisations devrait être envisagée, sur la base d'une étude d'impact qui permette, en toute transparence, d'évaluer les retombées que Monaco retire de chacune de ces manifestations, par rapport aux nuisances qu'elles occasionnent à la circulation mais également aux riverains et aux agents économiques.

Enfin, un travail sur les causes de cet afflux démesuré de circulation automobile est nécessaire : si autant de pendulaires prennent leur voiture pour venir travailler, ce n'est pas étranger au fait que 85 % de la population salariée réside à l'extérieur de Monaco. La solution viendra aussi, pour partie, de la faculté à

rapprocher les salariés de leur lieu de travail. Là encore, Monsieur le Ministre, vous me permettrez d'insister sur l'importance du secteur protégé et sur celle du secteur intermédiaire, dont nous vous parlons à chaque échéance budgétaire. Or, si ce dernier point ne recueille pas franchement votre adhésion, nous savons qu'il y en a un autre sur lequel nous sommes d'accord, c'est bien la possibilité de logement pour nos salariés dans les communes limitrophes.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir entamé des pourparlers avec certaines de ces municipalités même s'ils s'avèrent parfois difficiles et nous vous encourageons à les poursuivre de manière attentive et assidue. En effet, le P.L.S. (Prêt Locatif Social) nous semble être une solution plus que prometteuse et il est évident que le concours financier que l'Etat, seul ou bien aux côtés de la Fédération Patronale et d'entreprises désireuses de s'y associer, constituerait un moteur important dans la mise en place, à moyen terme, de ce processus.

Notre Souverain souhaite faire de Monaco une Principauté exemplaire en matière d'environnement. La majorité est convaincue de la nécessité d'une politique volontariste sur cette question de la circulation et de l'impératif d'une approche globale innovante.

Ce rapport ne serait pas complet s'il n'évoquait pas le sujet qui va rythmer nos vies pour les années qui viennent, véritable défi de ce début de siècle : l'Extension en mer.

Comme chacun peut en prendre la mesure, ce projet n'est pas juste un dossier d'actualité. Notre responsabilité dépasse le cadre fini de cette mandature. Sous l'impulsion du Prince Souverain, l'extension en mer concerne toute notre communauté, pour les décennies à venir.

Comme chacun peut en prendre la mesure, ce projet n'est pas juste une affaire de géomètre. Nous allons tout d'abord changer ce que la planète nous a laissé en héritage, et notre responsabilité est capitale dans le respect des équilibres naturels. Nous allons ensuite inventer ce que notre pays a de plus rare : un morceau de territoire.

Pour ces raisons, mais aussi parce que de tels enjeux appellent une concertation exemplaire et un consensus nécessaire entre tous les décideurs politiques du pays, le Conseil National est et sera partie prenante à ce projet. D'abord, en ayant été consulté, dès 2006, sur les grandes orientations du cahier des charges préparé par le Gouvernement pour appuyer la phase de consultation, ce qui lui a permis d'insister, au moment

même de l'élaboration du projet, sur la part devant revenir, sur cette extension, aux logements pour les Nationaux, aux établissements publics ainsi qu'aux espaces de vie et de loisirs, nécessaires dans tout nouveau quartier. Ensuite, en obtenant d'être associé au processus de sélection des offres, au travers de la commission d'analyse, qui a été appelée tout récemment à donner son avis sur les différents projets, afin d'éclairer le rapport transmis au Prince Souverain. Mme POYARD-VATRICAN, Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, élue par notre Assemblée pour la représenter, a ainsi pu participer activement voici quelques semaines, aux travaux de cette Commission.

A la demande du Président du Conseil National, vous avez par ailleurs accepté, Monsieur le Ministre, de venir directement rendre compte à notre Assemblée, le 13 octobre dernier, de la teneur des premières conclusions du Gouvernement.

C'est dire combien notre Assemblée est attentive et engagée, depuis l'origine, dans le suivi de ce dossier. Les orientations que nous défendons sont claires et n'ont pas varié.

Nous veillerons d'abord à ce que cette extension se fasse, conformément au vœu du Prince Souverain, dans le respect des normes environnementales et en limitant au maximum les nuisances qu'auront à subir, par la force des choses, les habitants de Monaco et les riverains. Le projet retenu devra privilégier l'utilisation des techniques les plus avancées en matière de protection de l'environnement, de respect du monde marin, de pérennité de l'ouvrage, pour satisfaire aux exigences les plus strictes de développement durable, aussi bien dans la phase de construction de la dalle qu'une fois les superstructures terminées et livrées.

Nous souhaiterons également nous assurer que cette extension s'intègre aussi naturellement que possible dans le paysage, non seulement géographique, mais également social et urbain de la Principauté. L'extension en mer doit être un modèle de quartier et un symbole de la mixité sociale qui a fait, de tous temps, la réussite de notre pays. Il y faut, à côté des constructions luxueuses, une part significative de bâtiments publics, d'écoles, de commerces, de logements domaniaux qui seront autant de lieux d'ancrage de ce nouveau quartier, dans la vie et dans la réalité monégasques.

Enfin, parce qu'il en va de la souveraineté de Monaco, il est essentiel que l'Etat et la population monégasque s'approprient une partie de ce nouveau territoire gagné sur la mer. C'est pourquoi le Conseil

National défend l'idée que l'Etat doit disposer sur cette extension de réserves foncières et de davantage d'espaces pour les bâtiments publics et les logements domaniaux, qui constitueront en quelque sorte un « capital » à léguer en héritage aux générations futures. Cette idée ne remet pas en cause les fondamentaux du projet et notamment la structuration financière de l'opération : l'extension continuerait d'être financée et les risques assumés par le gagnant de l'appel d'offres, qui en échange de mètres carrés désaffectés, construirait la dalle et commercialiserait à son compte les constructions établies. Mais l'Etat a le choix d'acquiescer dès l'origine des surfaces supplémentaires, afin de les réserver pour le bien commun. Ce choix existe ; il est l'expression d'un principe de responsabilité et d'une exigence d'appropriation dans l'intérêt supérieur de la nation. La question mérite donc d'être posée, comme l'exemple de Fontvieille nous le rappelle, même si le rapport sur le Budget Rectificatif n'est pas l'endroit d'y répondre. Les avis s'exprimeront dans le cadre du grand débat national qui s'ouvrira à l'occasion du vote du projet de loi de déclassement du domaine public maritime, dont notre Assemblée sera saisie et qui conditionnera la réalisation de l'extension en mer.

Que l'on veuille bien me pardonner la longueur de ce rapport, mais ce Budget Rectificatif marque la transition entre deux mandatures et nous devons poser dès aujourd'hui, pour le prochain Primitif, les jalons qui vont orienter les grands choix budgétaires pour ces prochaines années.

Pour conclure mon propos, les trois maîtres mots qui pourraient le résumer sont : responsabilité, ambition et engagement, trois mots – au pluriel – que nous rappellerons avec insistance au Gouvernement.

Responsabilité, dans un contexte économique mondial incertain, pour consolider la force de notre économie et maîtriser notre Budget.

Saluons la réduction significative du déficit et le cap fixé du retour à l'équilibre. Les dépenses sont maîtrisées, et les recettes, en progression constante depuis quatre ans, nous permettent d'assurer à la fois les engagements de l'Etat dans la poursuite d'une politique ambitieuse pour Monaco et le rachat d'actifs non productifs au Fonds de Réserve. Nos finances publiques sont saines et, pour la deuxième année consécutive, l'Etat s'apprête à clôturer son Budget en excédent.

Ambition dans la continuation des efforts consacrés au logement, pour ne pas risquer une nouvelle pénurie.

Ambition pour les Monégasques, pour qu'ils aient toute leur place au sein des entreprises contrôlées par l'Etat, et que les mots « Priorité Nationale » ne soient pas une expression vide de sens.

Ambition pour mettre la qualité de la vie à Monaco en harmonie avec les enjeux de notre siècle, à commencer par une amélioration rapide de la circulation.

Ambition pour notre Principauté au travers du grand défi de l'extension en mer, pour que dans vingt ans nos enfants soient fiers du travail accompli en commun.

Ambition pour préserver le quotidien de chacun, parce que les Monégasques ne comprendraient pas que l'Etat continue de s'enrichir lorsque leur pouvoir d'achat est en danger.

Responsabilité, ambition, et engagement.

Engagement dans la conduite de l'évolution sereine, aujourd'hui encore réaffirmée par la majorité de nos compatriotes.

Engagement, donc, auprès des Monégasques pour obtenir, au plus vite, du Gouvernement sur ces sujets cruciaux un peu plus que des réponses évasives, un peu mieux que des replis technocratiques.

Messieurs du Gouvernement, parce que les grandes orientations de la prochaine mandature se décideront réellement dans quelques semaines, nous attendons des actes au plus tard, au Budget Primitif 2009.

Dans l'intervalle, votre Rapporteur vous invite, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à vous prononcer favorablement sur ce projet de Budget Rectificatif pour l'année 2008.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour cet excellent rapport exhaustif et très précis qui a parfaitement résumé les travaux de la Commissions des Finances que vous présidez. Je vais à présent donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat, qui souhaite réagir suite à la lecture de ce rapport et m'a d'ailleurs communiqué hier en fin d'après-midi, le texte de sa déclaration, et je vous remercie, Monsieur le Ministre, cela a permis aux Elus d'en prendre connaissance. Je l'ai bien sûr fait suivre immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information. Ils ont donc pu avoir le temps d'analyser votre réaction, que nous allons dès à présent écouter.

Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec une grande attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2008. Je tiens à cet égard à remercier le Rapporteur pour la présentation qu'il vient d'en effectuer.

Vous me permettrez simplement, Monsieur le Rapporteur, de regretter non pas le fond de certaines critiques, car cela est bien normal, mais parfois la forme du propos qui, vis-à-vis du Gouvernement et de l'Administration monégasque est souvent, j'ose le dire, à la limite de la courtoisie, je dis la forme et non pas le fond. Mais, rassurez-vous Monsieur SVARA, je ne vous en veux pas car je sais bien que d'autres que vous ont pu écrire ces phrases tant je connais votre grande courtoisie et votre respect des autres. Des phrases ont été écrites, je dois le constater, car les écrits restent. Même si quelquefois nous débattons vivement dans cette Assemblée, c'est bien normal, et c'est bien normal que dans les paroles, il puisse y avoir des mots un peu durs mais les paroles passent et les écrits restent. Or, des phrases ont été écrites contre l'Administration monégasque notamment à l'occasion des réponses au questionnaire. Je les regrette car je puis vous assurer que tous les fonctionnaires de l'Etat qui ont préparé ces réponses – et cela concerne tous les Départements ministériels – l'ont fait avec beaucoup de conscience professionnelle et de compétence. Je regrette que certains Elus de notre Pays méconnaissent la qualité de notre Fonction Publique et sa volonté de servir l'intérêt général et sa volonté aussi d'informer parfaitement la représentation nationale. Je tiens, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, à vous redire une fois de plus que nous avons la chance de disposer d'une Fonction Publique d'une très grande qualité, je lui rends hommage, je la remercie et je souhaite qu'elle soit respectée.

Comme vous l'avez souligné, il s'agit aujourd'hui d'une première discussion budgétaire pour onze des vingt-quatre membres composant le Conseil National élu au début de cette année. En saisissant cette occasion pour leur dire toute ma satisfaction de les voir apporter leur contribution à ces débats toujours

très riches d'enseignements, je souhaite également que notre discussion s'inscrive dans une certaine continuité.

En effet, le Budget Rectificatif qui vous est présenté, s'inscrit dans le droit fil des axes prioritaires de l'action gouvernementale approuvée par la Haute Assemblée lors du vote du Budget Primitif et respecte en conséquence ses grandes orientations, tout en procédant à certains ajustements rendus nécessaires.

C'est pourquoi je me propose de répondre maintenant au rapport élaboré par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en vous livrant dans un premier temps quelques observations sur les grands équilibres qui caractérisent ce Budget Rectificatif, pour ensuite revenir plus brièvement sur quelques-unes des questions qui ont été soulevées et qui relèvent de dossiers de fond qu'il appartient de traiter d'une façon plus globale et sur lesquels nous reviendrons, bien sûr, à l'occasion de la discussion du budget général puisque c'est à l'occasion du vote du budget général qu'il y a un débat sur les orientations de la politique du Gouvernement pour l'année 2009.

Le Budget Rectificatif 2008 traduit une nouvelle fois la bonne santé des finances publiques de la Principauté, et je partage à cet égard votre satisfaction Monsieur le Rapporteur. Toutefois, cette situation favorable ne doit pas nous inciter au relâchement mais au contraire à redoubler d'efforts. Cette prudence est d'autant plus justifiée par la crise financière internationale qui sévit actuellement et qui, si elle n'a pour l'instant pas de véritable effet sur l'économie monégasque, pourrait bien se traduire par certaines retombées négatives à moyen terme, hélas !

Ce Budget Rectificatif vous est présenté avec un déficit prévisionnel en baisse sensible, comme vous avez pu le constater, par rapport au Budget Primitif, puisqu'il passe de 98,5 M€ à 31,3 M€. Si en terme d'exécution, l'on inclut le montant des reports de crédits, soit 58,9 M€, le résultat réel se trouverait alors très proche de l'équilibre.

En tout état de cause, comme vous avez pu le souligner, Monsieur le Rapporteur, il s'agit d'un niveau de déficit budgétaire prévisionnel remarquablement bas, en rupture avec les évolutions constatées depuis plusieurs années.

Je m'en réjouis d'autant plus que, comme nous le savons, le résultat réel de l'exercice du Budget 2008, qui est le seul qui doit être finalement pris en compte, puisque c'est le budget exécuté, sera encore bien inférieur et permettra sans doute de clore cet exercice

budgétaire en équilibre pour la deuxième fois consécutive.

Globalement, les recettes ont été majorées de 9,7 % par rapport au Budget Primitif 2008, essentiellement du fait des transactions commerciales, les recettes de T.V.A. – et vous savez que la T.V.A. est notre principale ressource – étant à la hausse de 35,9 M€, des transactions juridiques (+ 20,7 M€) et des bénéfices commerciaux (+ 11 M€).

Quant aux dépenses dans ce Budget Primitif, elles présentent un très léger glissement, un accroissement de 1,4 %, principalement en raison de deux types d'ajustements sur les dépenses de personnel et les services publics concédés.

Les dépenses d'intervention publique affichent une hausse contenue de 2,5 %, alors que les dépenses d'équipement connaissent une légère baisse de 1,2 % qui s'explique par des restitutions significatives sur de gros chantiers compensées par des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel de certains biens immobiliers, comme je m'y étais d'ailleurs engagé auprès de votre Assemblée dès qu'il serait possible de le faire, et il commence à être possible de le faire.

Parallèlement, comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits opérée en cours d'année, relative à l'extension de la caserne des Sapeurs-Pompiers de Fontvieille, se trouve ainsi régularisée.

En conclusion de cette première partie, je voudrais souligner que l'effort de maîtrise des dépenses publiques se poursuit et conduit à retrouver l'équilibre réel de notre budget... voire peut-être un léger excédent qui sera d'autant le bienvenu que nous enregistrons, hélas, – et ça c'est une conséquence de la crise – nous enregistrons, hélas !, depuis le début de cette année une baisse des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve en raison de la crise financière internationale. Le dernier chiffre dont j'ai eu connaissance remonte au 10 octobre, il faut dire que c'est sans doute la plus sombre des journées de la Bourse de cette année, mais nous sommes dans de très basses eaux et à cette date du 10 octobre, la baisse de nos O.P.C.V.M. atteignait tout de même 9 %. C'est un chiffre important qui n'a, évidemment, rien à voir avec, à la même date, le CAC 40 qui perdait 43 ou 44 % ; il n'empêche que nos O.P.C.V.M. ont baissé de 9 % depuis le 1^{er} janvier.

A ce stade de l'analyse du projet de Budget Rectificatif 2008, le Rapporteur évoque certains aspects touchant aux techniques d'analyse budgétaire, aux

méthodes utilisées par notre comptabilité publique et à la présentation des inscriptions pratiquées au Budget.

Il s'interroge en premier lieu sur les difficultés d'analyse objective des chiffres sans une comparaison des recettes entre Budget rectifié 2008 et Budget exécuté 2007.

A cet égard, je tiens à préciser que l'objectivité souhaitée par la Commission conduit bien à comparer des choses comparables, sans amalgame. Ainsi les prévisions budgétaires se comparent habituellement entre elles et les exécutions budgétaires, c'est-à-dire la réalité des chiffres des budgets exécutés définitivement clôturés, se comparent également entre eux.

Mais toute prévision se nourrit naturellement des résultats passés et ceci en particulier dans l'estimation des recettes, comme le note le Rapporteur. Le Gouvernement ne se prive d'ailleurs pas d'y faire référence. Ainsi le rapport du Gouvernement sur le Budget Rectificatif 2008 comporte fréquemment des références aux résultats 2007 lorsque celles-ci sont pertinentes.

Par ailleurs, s'agissant de la demande du rapport de clôture dès la remise du rectificatif, je peux vous assurer que le Gouvernement respectera son engagement de remettre le rapport de clôture plus tôt, comme il a respecté depuis deux ans, et dès la demande formulée par la Haute Assemblée, son engagement de déposer le Budget Rectificatif deux mois plus tôt. Il convient une nouvelle fois de rappeler ici que ce document sert à mesurer les évolutions réellement constatées et ne peut à lui seul expliquer les projections des budgets suivants, mais c'est un élément, je le reconnais tout à fait, pour avoir des repères importants, pour vous éclairer, vous informer et donc nous essaierons de gagner le temps nécessaire pour vous adresser plus tôt les résultats de la clôture de l'exercice.

Il doit aussi être rappelé que, compte tenu de la période budgétaire dite « complémentaire », les dépenses, comme vous le savez, ne sont pas clôturées au 31 décembre de l'année n - 1 mais simplement à la fin mars de l'année n. Le fascicule comptable des comptes en n - 1 est remis dès son élaboration (en avril de l'année n) au Conseil National, qui en dispose donc lors de l'examen du Budget Rectificatif.

Pour ce qui concerne le retard évoqué par la Commission dans le processus de préparation, la rénovation de la procédure budgétaire doit faire l'objet de grandes précautions, car le modèle actuel, s'il est

perfectible, n'en constitue pas moins une base solide, éprouvée dans le temps.

Monsieur le Rapporteur s'interroge en outre sur la modernisation des méthodes et outils utilisés par nos finances publiques.

Cette réflexion est en effet indispensable, j'ai demandé à ce qu'elle soit menée et elle est menée au travers de la mise en place d'une lecture différente du budget ; elle s'est déjà traduite, vous le savez, par l'élaboration d'une présentation budgétaire par missions qui constitue, en parallèle de la structure budgétaire des dépenses par nature, une structure plus « analytique » du budget permettant une lisibilité plus grande de l'action gouvernementale, au regard de ses missions régaliennes et cela permet un recouplement avec les orientations du Plan Gouvernemental d'Actions. Ce premier pas a consisté à répartir chaque article de dépenses selon différentes missions, inspirées de la nomenclature française de la L.O.L.F..

Il n'est pas envisagé aujourd'hui d'en faire le modèle de présentation du budget devant servir de référence du moins pour l'instant, au vote du Conseil National. Il s'agit à ce stade d'en tirer parti en termes de meilleure lecture du budget et d'éclairage nouveau et plus analytique des orientations budgétaires, de mieux voir à quoi sert l'argent et quelles sont les priorités, ou va l'argent en priorité, ce qui est un élément extrêmement important pour la réflexion du Conseil National appelé à voter le Budget. La mise en place de ce nouvel outil va faire l'objet désormais d'une phase approfondie d'analyse pour être affinée avec les Services concernés au regard des différents axes de politique gouvernementale en matière de méthodes et de modalités d'utilisation. Cette deuxième phase pourra être testée après un réglage fin de la nomenclature. Nous allons essayer d'affiner ce travail afin qu'il soit plus précis, plus fin que ce que nous mettons déjà à votre disposition pour que ce soit beaucoup plus développé. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que pourront être définies les orientations futures concernant cette présentation.

Ainsi, l'hypothèse d'un rapport complet adressé au Conseil National pourrait être envisagée, à terme, sur la base d'une présentation par missions des dépenses du budget annuel, s'il était démontré que ceci amène réellement une meilleure information des Elus et un « pilotage plus efficient de l'action gouvernementale ». Mais, je vous dis simplement que c'est un sujet complexe, la L.O.L.F. française, j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant votre Assemblée précédente, la L.O.L.F. française, il faut le rappeler, n'est pas en

effet une panacée absolue et elle a fait l'objet d'un très long et difficile apprentissage avec parfois une augmentation de la complexité plutôt qu'une simplification. Donc, ces choses, il faut évidemment les faire avancer, mais faisons attention à ne pas nous compliquer trop l'existence, nous sommes là pour simplifier et comprendre mieux et non pas inventer, je vais dire vulgairement, une usine à gaz ; c'est quelquefois ce qui s'est passé dans le grand pays voisin avec la réforme de la présentation budgétaire. Maintenant c'est rodé, mais cela a mis au moins dix ans pour être rodé. Voilà, nous allons avancer dans cette voie mais progressivement.

De plus, rappelons qu'en terme d'application des principes budgétaires et comptables, la structure budgétaire actuelle, par nature de dépenses – et le système comptable qui y est adossé – ont démontré depuis longtemps leur robustesse et leur pertinence dans le cadre de la comptabilité des dépenses engagées (engagement, liquidation et mandatement des dépenses) et leur adaptation à la nature et à l'évolution des dépenses qu'ils retracent.

Sans se départir de ce document de base garant du respect des grands principes budgétaires, l'approche pragmatique arrêtée consiste donc, à ce stade, à finaliser l'approche analytique mise en place avant d'envisager toute remise en cause fondamentale du cadre de vote du budget.

Enfin, s'agissant du risque évoqué par M. le Rapporteur de voir le niveau des reports de crédits priver la Haute Assemblée d'une vision sincère et fiable des inscriptions budgétaires, je souhaiterais préciser qu'en application des principes de vote du budget sur la base de la fourniture, non seulement, du projet de loi de budget, du rapport sur le budget et du fascicule budgétaire mais, également, du document stratégique en matière de dépenses d'investissements que constitue le rapport triennal des opérations d'équipement, il est proposé une représentation complète, précise et prospective des crédits de paiements pour chaque opération d'équipement sur les trois années à venir.

Parallèlement, le fascicule budgétaire présente pour chaque opération le montant des crédits inscrits au Budget Rectificatif et dans une colonne à part, le montant des reports de crédits. Dans ce cadre, une réflexion est menée avec la Commission Supérieure des Comptes pour améliorer encore la présentation du fascicule budgétaire au regard de la mise en œuvre récente des reports de crédits. Excusez-moi d'avoir été long sur ces problèmes de méthode et de

présentation budgétaire, mais je crois que ce sont des sujets importants où nous devons progresser pour apporter un meilleur éclairage, une plus grande information, un accès plus facile, pour vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, sur les chiffres qui vous sont présentés.

Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale revient également sur des enjeux d'importance pour l'avenir de la Principauté, tels que le logement, le pouvoir d'achat, l'environnement ou encore la circulation automobile.

A cet égard, je tiens à rappeler le principe selon lequel l'examen du Budget Rectificatif nous donne l'occasion d'évoquer certaines modifications du Budget Primitif, les grands thèmes devant pour leur part être abordés prioritairement lors de l'examen de ce dernier.

Je comprends bien que, dans le cadre de cette nouvelle législature, la Commission souhaite, d'ores et déjà, à l'occasion de cette première discussion, intervenir sur les enjeux qui lui sont particulièrement chers, mais il est également utile de rappeler que nos discussions doivent s'inscrire, je le répète, dans une certaine continuité par rapport au budget voté l'année dernière et ne doivent par ailleurs pas, me semble-t-il, anticiper trop sur celles que nous aurons dans les prochaines semaines lorsque nous évoquerons le budget de l'exercice 2009. C'est à cette occasion que, suivant la tradition, nous aurons un débat politique général du Gouvernement.

C'est pourquoi, sans entrer dans des débats de fond, je ne ferai qu'évoquer brièvement certains des domaines cités dans le rapport.

Premier point :

S'agissant de la mise en location d'appartements à usage de bureau, je partage votre volonté, Monsieur le Rapporteur, d'offrir encore plus de surfaces aux activités économiques afin de favoriser leur développement. Le Gouvernement s'y était engagé, des appartements ont été affectés ces derniers mois à cet usage.

En fait, il s'agit de sept locaux proposés à des professionnels, dans la mesure où, comme annoncé à la Haute Assemblée, trois nouveaux locaux ont fait l'objet d'appels durant l'été et en septembre dernier.

Le Gouvernement ne manquera pas de poursuivre la réflexion dans ce domaine et d'avancer dans le sens souhaité par votre Rapporteur.

Deuxième point :

Toujours dans le souci d'amélioration de la qualité d'accueil des entrepreneurs et des investisseurs, vous avez évoqué, Monsieur le Rapporteur, l'instauration d'un interlocuteur administratif qui leur soit dédié. Ce guichet unique destiné aux entreprises est en fonction à la Direction de l'Expansion Economique depuis la fin du mois de septembre. Cela fonctionne, il faut peut-être que nous le fassions connaître davantage, mais cela fonctionne.

Troisième point :

Au moment de l'évocation des recettes liées aux monopoles, vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur, la situation au sein de la Société de Bains des Mer du fait de la baisse de la redevance et de la contribution de cette société, à côté de ce qu'elle faisait déjà pour l'animation culturelle, l'animation sportive de la Principauté. Vous avez aussi traité de la question de la priorité nationale au sein de celle-ci mais également des autres sociétés concessionnaires.

Il s'agit là effectivement d'une question d'une toute première importance et j'ai bien reçu, Monsieur le Président du Conseil National, votre rapport à ce sujet et je vais bien entendu l'étudier avec beaucoup d'attention et vous répondre.

D'ores et déjà, sachez que je n'ai pas manqué d'insister auprès des dirigeants pour le respect de cette priorité à compétence égale et j'entends bien avoir avec eux une discussion à ce propos sur des mesures qui pourraient intervenir prochainement. Je ne manquerai pas, Monsieur le Président, de vous adresser très prochainement – et de toute façon avant que nous ayons nos discussions sur le Budget 2009 – de vous adresser une réponse à votre rapport après avoir conduit auprès de cette Société les investigations nécessaires. Je pense pouvoir réunir, si vous en êtes d'accord, la Commission tripartite de la S.B.M. avant l'examen du Budget Primitif et nous pourrions discuter dans le détail de ces questions dans ce cadre.

Quatrième point :

Au titre de la priorité nationale, je ne reviendrai pas sur les arguments que nous avons échangés sur la question d'une éventuelle instauration d'une commission, dont je continue – et vous le savez bien – à ne pas percevoir l'intérêt. Je relève que récemment a été évoquée l'idée d'étendre à d'autres secteurs d'activité le principe du vade-mecum appliqué par l'Etat sur ses marchés de travaux publics. C'est une idée qui mérite d'être creusée ; là, je suis d'accord pour

que nous avançons dans ce sens et je suis prêt, comme je l'ai dit en séance privée, à l'approfondir avec vous.

Cinquième point :

Pour ce qui concerne les rachats de biens immobiliers par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, il m'apparaît utile de préciser que certains biens immobiliers, dont la caractéristique première n'est pas la rentabilité ou l'appréciation de la valeur, mais la réponse à un besoin de la politique publique au sens large, se trouvent effectivement au fil du temps achetés par ce Fonds dont les disponibilités sont plus simples à mobiliser. Mais leur rachat a fait depuis 1994 l'objet de toute l'attention du Gouvernement. Bien entendu entre 2002 et 2006, avec la réalisation de la digue et le programme de logements domaniaux, ces rachats ont été rares mais les exercices antérieurs avaient connu de nombreuses opérations, je rappellerai à cet égard :

2001 : 3 opérations de rachat dont l'immeuble ex-Crédit Lyonnais et la Villa « le Mas »,

2000 : trois opérations,

1999 : 5 opérations dont le dépôt ORTELLI à la Moyenne Corniche,

1998 : 10 opérations dont le Tertial, le Giotto, sans compter en 2007, beaucoup plus récent, l'immeuble des Abeilles, destiné à un usage administratif ; mais était-ce vraiment un rachat puisque le Fonds de Réserve avait uniquement été utilisé comme relais ? Car immédiatement, la dépense avait été remise sur le Budget de l'Etat.

Je crois que ces opérations de rachat s'inscrivent dans une démarche vertueuse qu'il faut poursuivre lorsque nous le pouvons. Elle ne doit en aucun cas être interprétée comme une volonté de travestir la réalité de la situation d'un budget donné puisque ces opérations sont clairement énoncées et chiffrées, très clairement identifiées.

Sixième point :

J'en viens à présent à la question du logement pour réaffirmer qu'il a toujours été indiqué que l'évolution des besoins des Monégasques pour les prochaines années ne pourrait être estimée qu'au terme de la dernière attribution intervenant en 2008 et qu'en connaissance des résultats du recensement qui vient d'être effectué.

Les résultats de l'étude engagée par le Gouvernement seront donc transmis dans les tout prochains jours. Le

travail est terminé, dans les tout prochains jours, nous vous transmettrons, Monsieur le Président, l'étude qui a été faite, en vue d'un examen conjoint des besoins en matière de logements domaniaux, avec le Conseil National. Cette étude évaluera les besoins réels pour les 8 ou 9 prochaines années et nous proposerons un programme et un calendrier répondant effectivement à ces besoins. C'est aussi une priorité pour le Gouvernement que de prévoir l'avenir pour répondre efficacement aux attentes de la population et répondre aux besoins de logements. Donc, cette étude, que légitimement vous demandez, non seulement cette étude mais en face un programme de réalisation avec l'échéancier, vous seront donc donnés et nous pourrons, j'en suis sûr, revenir sur ce sujet au vu de ces documents.

Septième point :

S'agissant de la question des loyers domaniaux, vous évoquez, Monsieur le Rapporteur, une proposition qu'avait développée M. BORDERO concernant la prise en compte des charges dans le calcul de l'A.N.L.. Je voudrais vous dire que c'est déjà fait en partie dans notre système actuel de calcul puisque les loyers sont majorés systématiquement de 20 % pour tenir compte de l'impact des charges. Mais sur ce point, nous sommes prêts à aller un peu plus loin dans les détails pour voir s'il ne convient pas de modifier légèrement cette approche. Pour l'instant, c'est un système forfaitaire, c'est-à-dire que l'A.N.L. est calculée sur le loyer plus 20 %, mais nous sommes tout à fait prêts à regarder avec vous d'un peu plus près si ce mode de calcul est le meilleur ou s'il faut le faire évoluer. Ce ne sont pas les charges réelles, c'est forfaitairement plus imposant. Un point sur lequel on est ouvert pour regarder.

Huitième point :

Enfin, concernant le contrat d'habitation-capitalisation, il convient d'apporter quelques nuances aux affirmations contenues dans le rapport de la Commission :

- Il ne s'agit pas, je le dis tout de suite parce que c'est un point très juridique, mais il ne s'agit pas d'une concession renouvelable, mais d'un contrat de 75 ans au terme duquel, les dispositions de la loi permettront à son bénéficiaire d'en souscrire un nouveau pour la même durée. Vous me direz que je fais presque de la sémantique mais c'est important en droit, c'est un autre contrat.

- Pour ce qui est du prix, et j'insiste sur ce point parce que vous savez que lorsque les juristes ensuite peuvent interpréter les choses, ils vont voir les travaux préparatoires, c'est pour cela que je me permets ce petit point qui ne touche pas le fond des choses mais qui est important. Pour ce qui est du prix, il est convenu qu'il doit permettre, et cela je le répète et je le confirme, qu'il doit permettre à 60 % des ménages monégasques logés dans les Domaines d'accéder à ce système. Le Gouvernement s'est engagé à communiquer au Conseil National des statistiques permettant l'aboutissement à un constat que le prix proposé permettrait de remplir cet objectif. Je vous confirme mon accord sur cet objectif. Au vu des chiffres, nous en discuterons ensemble et ce sera le dernier point très important parce que je pense que, pratiquement, tout le reste est réglé pour ce projet de loi et nous allons l'examiner. De toute façon, le Gouvernement se félicite pour les Monégasques d'avoir proposé un nouveau dispositif de prêt de l'Etat à taux réduit, parce que si on en était resté à l'ancien système des prêts immobiliers accordés par les banques, je pense qu'elles deviennent de plus en plus exigeantes, de plus en plus rares et de plus en plus chères, donc je crois que le nouveau projet est une amélioration considérable, par rapport à l'ancien qui, aujourd'hui, nous poserait des problèmes d'application insurmontables, mais cela nous ne pouvions pas le savoir, ni vous ni moi.

- Pour ce qui est du dépôt du texte, comme cela a été annoncé lors de la dernière réunion, eu égard aux difficultés juridiques encore à trancher en raison du caractère novateur et *sui generis* du mécanisme proposé, le Gouvernement estime plus raisonnable et ce n'est pas pour reporter les choses, mais de se fixer comme objectif – c'est surtout en regardant le calendrier des semaines de travail qui viennent – un dépôt du texte sur le bureau de la Haute Assemblée pour un vote qui pourrait intervenir en février à l'occasion d'une session extraordinaire. Je pense d'ailleurs que ce texte est suffisamment important pour qu'il soit parfaitement rédigé d'abord – je le disais tout à l'heure, il y a toute une série de précautions juridiques importantes à prendre – mais ce n'est peut être pas mal, vu son importance, qu'il soit mis en valeur à l'occasion d'une session extraordinaire qui lui sera entièrement consacrée. De cela nous en reparlerons avec le Président, le moment venu.

Je voudrais sur ce dossier me féliciter des travaux accomplis en commun. Il reste encore un peu de chemin à faire, mais je suis certain que nous y

arriverons rapidement d'autant plus que nous avons les mêmes objectifs, je l'ai appelé tout à l'heure.

Neuvième point :

Un autre thème d'importance évoqué dans le cadre du rapport de la Commission est l'évolution du pouvoir d'achat en Principauté.

Est à ce titre demandée la mise en place d'un indice monégasque des prix et, en plus, vous le demandez dès janvier 2009. C'est une vieille affaire, parce que je crois qu'on en parle depuis les années 90 et les Gouvernements successifs après les contacts avec les experts de l'INSEE, etc... n'ont jamais pu y arriver. Je ne vais donc pas m'engager à y arriver en deux mois alors qu'en vingt ans, personne n'y est arrivé, y compris les experts les plus pointus qui s'étaient penchés sur la question.

Il était apparu qu'une telle procédure serait longue, compliquée et pas forcément fiable, parce que suivant l'échantillon que vous prenez, ça peut jouer dans les deux sens. Suivant l'échantillon donc que vous prenez, nous pouvons arriver à des résultats totalement imprévus et comme nous sommes sur un tout petit espace complètement erratique, il faut quand même faire attention. En outre, cela supposerait des enquêtes de prix, mais aussi des enquêtes sur le budget des ménages extrêmement contraignantes et je ne suis pas sûr que l'on simplifie beaucoup les choses en interrogeant dans le détail les ménages monégasques ou les ménages des habitants de Monaco. Enfin, il faut bien savoir qu'une analyse comme ça, cela suppose des investigations et des informations que je considère par ailleurs superflues et qui seraient mal perçues par la population monégasque. Les gens n'aiment pas trop – c'est normal et légitime – que l'Administration aille leur demander un tas de choses sur leur budget. Alors, je ne sais pas comment faire un indice. Dans un grand pays, évidemment on peut avoir des échantillons, ce qui vaut pour cent mille personnes, c'est un échantillon qui peut s'appliquer à six cent mille personnes. A Monaco, c'est petit, alors si je veux une analyse fiable, je suis pratiquement obligé de savoir ce que tout le monde achète et à quel prix, ce qui est quand même très privé de respect. Donc, je vous le dis tout de suite, je n'ai pas vraiment envie de me lancer dans cette aventure qui en plus me donnera un indice peu fiable. Cela n'empêche pas, bien entendu, et c'est cela qui est important, d'avoir des dispositions pour protéger le pouvoir d'achat de la population de Monaco. Ça c'est clair, mais c'est un autre sujet.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le traitement des personnels de la Fonction Publique, je rappelle que le Gouvernement tient compte de l'inflation en pratiquant des majorations régulières.

Au titre du présent exercice, un premier effort a été fait avec 1,3 % et 1 % de majoration respectivement au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet.

Le Gouvernement ne manquera pas, dès le 1^{er} janvier 2009, de procéder non seulement à une nouvelle majoration habituelle de traitement, qui est un premier acompte sur l'inflation à venir mais qui va évidemment compléter les 2,3 % et l'inflation qui sera constatée à la fin de l'année et ce sera évidemment supérieur à 2,3 %. Donc il y aura une correction en plus pour tous les traitements de la Fonction Publique afin qu'on garantisse le maintien du pouvoir d'achat des salaires de la Fonction Publique. Donc, cette majoration, cet ajustement sur le niveau de l'inflation plus 1 %, comme je le disais, se fera au 1^{er} janvier 2009.

Alors, le Gouvernement s'engage une nouvelle fois à maintenir le niveau du pouvoir d'achat, et bien entendu, ce que je dis là des traitements de la Fonction Publique, s'applique évidemment aux retraites de la Fonction Publique. Par ailleurs, je vous informe, puisque vous l'avez évoqué, Monsieur le Rapporteur, que la Commission de Contrôle des Caisses s'est réunie et a approuvé la réévaluation de 3,30 % du point de retraite – et là il s'agit d'adhérents aux Caisses Sociales – à compter d'octobre pour les retraités qui relèvent des Caisses. Donc, là aussi, pour les retraités qui ne sont pas de la Fonction Publique, il y a eu cet ajustement sur l'évolution de l'inflation, hélas, plus importante cette année qu'au cours des années précédentes.

Dixième point :

Toujours dans le domaine de la préservation du pouvoir d'achat de la population, vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur, l'importance des dépenses de santé dans le budget des familles en faisant valoir que les restrictions de remboursement imposées en France ne devraient pas être appliquées en Principauté.

Je vais vous rassurer et je vous confirme bien volontiers qu'au cours des dernières années, non seulement les mesures d'économies adoptées en France n'ont pas été suivies, n'ont pas été transposées en Principauté, mais que diverses évolutions tant conventionnelles que tarifaires ou réglementaires sont intervenues pour limiter la part des frais médicaux à la charge des assurés. C'est-à-dire que non seulement

nous n'avons pas suivi les mouvements du pays voisin qui tendaient à diminuer un certain nombre de prestations, mais au contraire nous les avons augmentées.

S'agissant par exemple des frais d'optique et dentaire, sujet sensible, au delà de tarifs qui correspondent au double du tarif français pour le dentaire et à plus du quintuple pour les verres optiques, les Caisses Sociales de Monaco ont récemment revalorisé le forfait monture sur la base des tarifs catalogue de grandes enseignes d'optique, et non un chiffre pris comme cela au hasard. Elles ont initié une négociation avec le Collège des chirurgiens-dentistes afin d'améliorer la prise en charge de l'implantologie et des traitements préventifs chez l'enfant.

Il y a donc, vous le voyez, non seulement un partage des préoccupations que vous exprimez, Monsieur le Rapporteur, sur ce sujet, mais aussi des évolutions qui vont dans le sens d'une avancée de la politique sociale conduite au profit de la population de la Principauté et qui va dans le sens d'une amélioration des prestations.

Onzième point :

Sur la question des difficultés de circulation, je suis bien conscient que c'est un sujet important pour la vie quotidienne de toute la population de Monaco, mais également de ceux qui viennent y travailler comme de ceux qui viennent s'y promener. Alors, sur ces questions sur la circulation, je tiens à souligner que la période de la rentrée scolaire a été rendue particulièrement délicate du fait des faiblesses structurelles détectées sur une partie du Quai des Etats-Unis, rendant ce dernier impropre à la circulation des poids-lourds, puis de la fermeture de la route de la piscine induite par le Monaco Yacht Show qui, par ailleurs, est une très belle manifestation. N'empêche que pour la circulation, cela a posé des problèmes. Cette situation, très pénalisante, était bien évidemment exceptionnelle et ne devrait pas se reproduire dans les prochains mois. Depuis le 6 octobre dernier, la route de la piscine a été rouverte et le trafic routier s'en est trouvé largement fluidifié. Pour autant les efforts du Gouvernement se poursuivent en la matière et notamment pour essayer de développer de plus en plus les transports publics.

Par ailleurs, l'ouverture en fin d'année de la voie reliant le rond-point Auréglià au tunnel Rainier III vers Nice devrait sensiblement alléger la circulation en surface ; ce sera un premier élément important dans le nouveau et futur dispositif de circulation.

Il y a évidemment l'encouragement aux transports publics. La gratuité de certains titres de transports devrait entraîner, en toute logique, une augmentation de la fréquentation des autobus. Des efforts importants sont déjà menés en direction des populations de moins de 26 ans et de plus de 60 ans, dans le cadre du présent budget. Cependant, pour que le coût financier des futures actions ne soit pas disproportionné par rapport à l'efficacité générée, des mesures complémentaires de gratuité devraient alors s'accompagner de dispositions, restant à étudier, et visant à restreindre l'usage de la voiture pour les mêmes catégories d'usagers. Il est difficile de donner à la même personne une carte d'abonnement gratuite et une place de parking pour garer sa voiture, il faut donc étudier tout cela si nous voulons vraiment être incitatifs...

(Rires).

... c'est à l'étude mais notre intention est bien d'étendre à de nouvelles catégories, qui font des déplacements quotidiens dans Monaco, ce bénéfice de la gratuité, progressivement, pour encourager bien entendu l'utilisation systématique si possible des transports en commun.

Je ne suis pas hostile à l'examen de toute mesure de nature à inciter à l'utilisation des transports en commun, tout est possible à imaginer, mais nous pourrions aussi imaginer que les employeurs, à commencer par l'Etat, les sociétés concessionnaires – et nous pourrions encourager les autres à le faire – puissent acheter un certain nombre d'abonnements pour les donner à leurs salariés. Pourquoi pas ? Tout cela mérite d'être étudié et je pense que l'on peut, dans ce domaine, aller plus loin.

La désignation d'un « Monsieur Circulation » n'est sans doute pas le remède magique, je me suis toujours méfié, car dans le grand pays voisin, lorsqu'il y a un problème que l'on ne peut pas résoudre, on crée « Monsieur Circulation », je me méfie toujours de la création du « Monsieur » qui va d'un coup de baguette magique résoudre tous les problèmes. Par contre, vous avez raison de souligner le problème et l'intérêt d'une coordination très étroite sur ces problèmes de circulation. Vous avez raison de le faire et je suis d'accord avec vous, c'est un problème difficile que je suis en train d'étudier. Je l'étudie avec mes différents Conseillers de Gouvernement compétents afin d'arriver à un dispositif de coordination opérationnel en temps réel qui permettrait sans doute d'améliorer quelque peu la situation. Nous allons donc tout mettre en

œuvre, nous sommes en train de voir comment mieux coordonner les choses, coordonner notamment les Services techniques qui visualisent la circulation en temps réel et les Services de police afin qu'ils interviennent quand il faut en temps réel. Je pense que là, il y a une amélioration de la coordination à apporter qui peut donner des résultats. En effet, quelquefois quand il y a un camion qui est mal garé dans un coin, cela vous provoque une thrombose de toute la circulation sur la moitié de Monaco ; alors dans ces cas-là, il faut que très rapidement une patrouille de police puisse intervenir pour rétablir les choses et la circulation. Je pense que c'est important et qu'on peut avoir des améliorations réelles, mais il faut une coordination en temps réel pour éviter ces problèmes. Encore une fois, je ne suis pas en train de dire, demain on circulera tranquille dans tout Monaco... Les mesures sur le long terme sont prévues, vous les connaissez : c'est la mise en souterrain d'un certain nombre de grands flux de circulation, que l'on va commencer à voir dès la fin de l'année avec le tunnel que vous avez visité d'ailleurs et qui permettra de prendre le tunnel Rainier III, qui enchaînera donc vers Nice. Après, il y a tous les progrès qui interviendront dans les deux ans qui suivent, il y a les transports en commun, inciter les gens à prendre le train, améliorer le train. Il y a tout cela, ce n'est pas une seule mesure, ce sont beaucoup de mesures et avec cet espace de coordination en temps réel, je crois qu'on va, petit à petit, faire respirer un peu plus la population de Monaco.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que le Budget Rectificatif qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité de la politique définie au titre du Budget Primitif de l'année 2008, et illustre, dans un contexte économique international particulièrement difficile, une détermination réelle dans la maîtrise des dépenses.

Le Gouvernement est à présent à votre écoute pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous dire mon étonnement, suite aux propos que vous avez tenus en introduction de votre déclaration et que je ne peux laisser sans réponse. En premier lieu, permettez-moi de vous dire – et je ne doute pas que le Président de la Commission des Finances, Rapporteur de cette loi de Budget Rectificatif 2008, M. Pierre SVARA, vous le dira lui aussi dans quelques

instants – qu'il est profondément injuste d'utiliser des insinuations pour sous-entendre que le Rapporteur lirait dans son rapport des propos qu'il n'approuverait pas.

Bien évidemment, le rapport d'une commission est par définition le fruit d'un travail collectif de ses membres mais, sur le point particulier de l'insuffisance d'informations fournies par le Gouvernement au Conseil National suite à nos questions concernant le Budget, vous tombez mal, Monsieur le Ministre. Vous ne pouvez certes pas le savoir, car vous n'étiez pas présent lors de la réunion de la Commission des Finances, mais c'est un constat unanime partagé par l'ensemble des vingt-quatre Conseillers Nationaux. Notre motivation principale est de s'assurer que les Elus disposent d'informations complètes et fiables concernant les lignes budgétaires que vous leur demandez de voter. Ce qui est en jeu ici, c'est la volonté du Gouvernement de partager les informations qu'il détient avec le Conseil National.

Par ailleurs, je fais confiance à ceux qui écoutent nos débats pour se faire une opinion objective par eux-mêmes : il n'y a rien d'impoli dans les propos du Rapporteur quant à la critique qui concerne la qualité très inégale des réponses reçues du Gouvernement. Cette critique est de plus pleinement justifiée.

Et, quand avec l'habileté tactique que l'on vous connaît, vous tentez de faire passer une critique sur la qualité du dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National, pour une critique générale de la qualité de l'Administration monégasque toute entière, la ficelle est un peu grosse !

Nos observations ne s'adressent bien évidemment qu'aux seuls Membres du Gouvernement et aux quelques hauts fonctionnaires qui coordonnent les réponses. C'est précisément, au contraire, parce que nous connaissons la compétence et la conscience professionnelle de vous-même, Monsieur le Ministre, et de ces hauts fonctionnaires, que nous affirmons qu'il s'agit parfois d'une volonté délibérée de ne pas vouloir informer suffisamment l'Assemblée.

De plus, je vous rappelle que de nombreux fonctionnaires sont aussi des Monégasques qui attendent comme nous que l'Assemblée qu'ils ont élue soit respectée par le Gouvernement, dans ses prérogatives institutionnelles. Pour ne prendre qu'un exemple, beaucoup de compatriotes qui travaillent pour l'Etat regrettent que le Gouvernement refuse de créer un indice monégasque du coût de la vie, qui nous

permettrait d'avoir une information fiable et vérifiable sur la hausse des prix à Monaco et donc de mieux défendre leur pouvoir d'achat. Là, nous sommes en désaccord, il s'agit d'analyser les prix et l'évolution des prix et en aucun cas, de faire une enquête sur les revenus, comme vous l'avez souligné tout à l'heure. Mais je ne veux pas m'étendre sur vos phrases polémiques d'introduction qui, je le reconnais, ont été brèves, alors je terminerai par un clin d'œil en vous paraphrasant et en vous disant : je ne vous en veux pas, Monsieur le Ministre, car je sais bien que d'autres que vous ont pu écrire ces phrases...

(Rires).

... tant je connais le respect sincère et l'attachement que vous avez pour un dialogue de qualité entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

Pour en venir à présent aux grands dossiers pour le pays et les Monégasques, abordés dans le rapport de la Commission des Finances, c'était le devoir du Conseil National en ce début de mandature de présenter son analyse de la situation et d'être le porte-parole des principales attentes des nationaux, des enfants du pays et de l'ensemble des résidents. Ainsi, le Gouvernement aura le temps de la réflexion pour annoncer, comme nous l'attendons, un certain nombre de décisions concrètes en décembre prochain, lors de l'examen du Budget Primitif 2009.

D'ores et déjà, je me réjouis qu'en matière de politique du logement, vous nous annonciez la communication dans les tout prochains jours, des résultats de votre étude concernant les besoins en logements domaniaux des Monégasques pour les prochaines années, accompagnés d'un programme et d'un calendrier pour répondre effectivement à ces besoins. J'y vois déjà la reconnaissance implicite que les programmes de constructions programmés jusqu'à ce jour, ne sont pas encore suffisants.

En ce qui concerne la S.B.M., je prends acte avec satisfaction que vous allez répondre au rapport que je vous ai adressé et qui met en évidence des cas concrets de non-respect de la priorité aux Monégasques, à compétences et diplômes égaux, au sein de cette société d'Etat. Mais, Monsieur le Ministre, vous le savez bien, au-delà des rapports qui répondent aux rapports, ce que les Monégasques et leurs Elus vous demandent, ce sont des décisions et des actes concrets.

Je ne reviendrai pas sur les onze points abordés dans votre réponse, je ne doute pas qu'avec l'ensemble de mes Collègues, nous les aborderons à nouveau dans

le cadre de la discussion ce soir, lundi et mardi prochains, chapitre par chapitre, si ce n'est pour noter des déclarations d'intention positives sur nos demandes, mais qui demeurent souvent très vagues en nous renvoyant au débat du Budget Primitif. Je note simplement avec satisfaction des points de convergence, lorsque vous déclarez que vous acceptez d'analyser dans le détail notre proposition d'intégrer le montant réel des charges dans le calcul de l'A.N.L. ou bien encore, l'extension à d'autres secteurs d'activité économique, aux commerces et aux services, du principe du vade-mecum appliqué par l'Etat sur ses marchés de travaux publics, afin de mieux garantir la priorité à rapport qualité prix équivalent, pour les entreprises monégasques.

Avant de passer la parole à tous mes Collègues qui le souhaiteront, comment ne pas aborder quelques instants la situation particulière que traverse le monde actuellement et ses éventuelles implications pour notre pays ?

De nombreux compatriotes nous interrogent chaque jour et s'inquiètent à juste titre pour toute notre communauté et pour chacun d'entre eux...

« Ce qu'on nomme la crise n'est que la longue et difficile réécriture qui sépare deux formes provisoires du monde » disait un économiste. Que nos amis monégasques soient certains que nous sommes au premier chef concernés par cette situation, en évitant le catastrophisme, mais en nous défiant d'un angélisme malvenu. Regardons les faits.

Même si la croissance des recettes de l'Etat, comme l'a souligné le Rapporteur, sera encore de près de 7 % en 2008 et même si notre place financière est relativement épargnée par la tourmente internationale, le contexte mondial doit nous amener à beaucoup de modestie et de prudence pour le budget 2009. Très certainement, Monaco connaîtra un ralentissement de sa croissance économique, comme le laisse penser la moindre progression ces derniers mois des encaissements de T.V.A., même si nous le souhaitons tous, les recettes continueront à progresser, mais dans une moindre mesure en 2009.

Je voudrais réaffirmer ici ma confiance et celle, j'en suis certain, de l'ensemble des Conseillers Nationaux, dans le dynamisme de la Principauté et la qualité de son économie, car si nous continuons l'an prochain à connaître une croissance positive, c'est parce que Monaco dispose d'une grande diversité de ses secteurs d'activité et d'une capacité d'attraction qui demeure intacte. Ainsi, par exemple, les banques

monégasques sont-elles relativement préservées de la crise, car ce sont avant tout des banques de dépôt ou de gestion de fortune, qui ont su se préserver de produits exotiques à hauts risques, plutôt que des banques d'investissement et de crédit, qui sont, elles, dans la tourmente.

Néanmoins, le contexte international actuel ne va pas manquer d'amener certains hommes politiques dans le monde à tenter de faire oublier leur incapacité à prévenir cette crise, en tentant de trouver des boucs-émissaires à jeter en pâture à leurs opinions publiques respectives.

Notre pays, comme l'ensemble des petits Etats d'Europe, doit s'y préparer.

Le Gouvernement Princier sait qu'il peut compter sur le soutien sans réserve du Conseil National, qui sera à ses côtés pour défendre la Principauté et pour réaffirmer à l'ensemble des décideurs politiques et des médias :

- Que le régime fiscal de la Principauté de Monaco, qui ne prévoit pas d'impôt direct sur le revenu des personnes physiques, date du XIX^{ème} siècle et n'a pas été mis en place pour des raisons de concurrence entre places financières, mais pour alléger la charge des sujets du Prince à l'époque.

- Que la T.V.A. est en vigueur dans les mêmes conditions qu'en France et que la Principauté participe à l'assistance administrative intercommunautaire dans le domaine de la T.V.A..

- Que l'économie monégasque est très diversifiée et ne dépend pas essentiellement des services financiers qui ne représentent en effet que 18 % des activités de la Principauté.

- Que la réglementation en vigueur ne permet pas la création d'entités offshore.

- Que la législation monégasque anti-blanchiment est comparable à celle qui existe dans beaucoup de pays européens. La Principauté a acquis en ce domaine une certaine expérience dans la lutte contre le blanchiment et la lutte contre les trafics et le terrorisme. Elle a adopté plusieurs instruments bilatéraux, européens et internationaux, ayant pour objet l'échange d'informations.

- Que la Commission Bancaire française est chargée de la supervision du secteur bancaire dans les mêmes conditions qu'en France.

- Que le F.M.I. et le G.A.F.I. ont attesté de la conformité de la réglementation et des procédures mises en place avec les standards internationaux.

- Que l'économie monégasque contribue au développement de la région française voisine et emploie plus de 30.000 personnes résidentes en France.

- Qu'enfin la Principauté n'entend pas se soustraire aux développements visant à harmoniser les pratiques fiscales au sein de la communauté internationale, dans la mesure où cette harmonisation concernera l'ensemble des Etats, et non seulement une minorité.

Les Elus des Monégasques, au côté du Gouvernement Princier, ne sauraient donc laisser tenir, sans rétablir la vérité, des propos mettant en cause ces réalités et les efforts continus de la Principauté.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, je tiens par ailleurs à affirmer solennellement que nous désapprouvons les propos attribués récemment au co-rapporteur de la Commission de suivi, M. Leonid SLOUTSKY. Notre position est claire et n'a jamais variée : nous sommes attachés aux équilibres institutionnels issus de la Constitution révisée de 2002. Depuis 2003, nous avons toujours défendu ces équilibres, nous avons œuvré, comme le voulait le Prince Rainier III, pour une adhésion respectueuse de nos particularismes, en obtenant du Conseil de l'Europe qu'il s'engage à en tenir compte dans l'interprétation des engagements souscrits par Monaco, comme cela figure d'ailleurs dans l'avis numéro 250 voté par l'Assemblée du Conseil de l'Europe. De plus, un co-rapporteur ne peut parler à lui seul au nom du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe n'a ni le pouvoir, ni la volonté, de changer nos Institutions qui ont fait leurs preuves et auxquelles tous les Monégasques sont attachés. Pour notre part, nous souhaitons simplement que le Gouvernement applique pleinement la Constitution et sa révision de 2002. Agir, comme nous le faisons, pour améliorer la qualité du dialogue entre le Gouvernement et le Parlement et ainsi, mieux faire prendre en compte les aspirations des Monégasques et des résidents dans la politique du pays, constitue la meilleure garantie de stabilité et de pérennité de nos Institutions.

Monsieur le Ministre, je sais que nous partageons la conviction que dans ce contexte international incertain, il est plus que jamais nécessaire que le Gouvernement Princier et le Conseil National défendent ensemble les intérêts de la Principauté, tout comme il est encore plus nécessaire de tout mettre en œuvre pour renforcer l'unité des Monégasques et de leurs

Elus, autour de S.A.S le Prince Souverain Albert II. Nous venons d'ailleurs d'y contribuer, tous ensemble, Membres du Gouvernement, Elus de la majorité et de l'opposition, lors d'une récente réunion concernant l'extension de l'urbanisation en mer en recherchant des positions communes sur ce projet fondamental pour notre pays. Vous pouvez être assuré, qu'à ma place, je continuerai à œuvrer pour atteindre ces objectifs essentiels.

Certains sont sans doute étonnés par notre état d'esprit, semblant rejoindre Oscar WILDE qui disait détester la discussion, car elle pouvait vous amener à changer d'avis. Les temps demandent au contraire toute notre attention, toute notre volonté pour garder le cap autour de la défense de ces intérêts et de la préservation de cette unité. Toutefois, nous garderons toujours notre esprit d'ouverture et notre volonté d'amélioration, vrai but final de la discussion, bien plus que la victoire sur l'autre, sinon celle de se battre pour une cause juste...

C'est, j'en suis sûr, dans ce même état d'esprit que nous abordons tous à présent la discussion générale.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant que, lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 6 octobre, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions : 6 minutes dans le cadre présent de la discussion générale, 3 minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales. Ceci bien sûr afin de rendre nos débats plus dynamiques et plus clairs. Donc, c'est avec ces règles unanimement approuvées que j'ouvre les débats, en donnant tout d'abord la parole à M. Pierre SVARA et en demandant d'ores et déjà à tous mes Collègues qui souhaitent faire une intervention, de bien vouloir lever la main. Je note donc dans l'ordre où vous me demandez la parole, pour l'instant, M. Laurent NOUVION et Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Nous écoutons tout d'abord Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président. Je serai bref.

Après la réponse que vous venez de faire à M. le Ministre d'Etat, je tenais à préciser que j'adhère, bien

entendu, à la mise au point que vous avez faite concernant la teneur du rapport dont je viens de donner lecture.

Le rapport de Budget est issu de la réflexion collective des Elus, qu'il appartient au Rapporteur de mettre en forme. Il va de soi que j'assume totalement personnellement, chaque mot et terme employés dans ce rapport.

Les remarques formulées en introduction de mon rapport quant à la qualité des réponses écrites reçues du Gouvernement n'avaient dans ma bouche rien de désobligeant bien évidemment, en particulier vis-à-vis des fonctionnaires du Gouvernement qui accomplissent leur travail – au même titre d'ailleurs que les fonctionnaires du Conseil National – avec conscience et dévouement au service des Institutions et du pays.

Sur le fond, je voudrais simplement me réjouir de la confirmation que vient de nous donner M. le Ministre de la possibilité qui sera donnée à notre Assemblée, dès l'an prochain, d'avoir connaissance plus tôt dans l'année du rapport sur la clôture des comptes. Cette communication anticipée nous permettra une meilleure compréhension des projections au Rectificatif et au Primitif de l'exercice suivant, en particulier sur les recettes. Il y a donc tout lieu de s'en réjouir et je voudrais personnellement remercier les équipes de la Direction du Budget et du Trésor qui ont su faire preuve de souplesse pour satisfaire cette demande de notre Assemblée.

Je note en revanche, Monsieur le Ministre, que nous n'avons pas obtenu de réponse s'agissant de la demande de la Commission, que les rachats du budget au Fonds de Réserve soient comptabilisés sur une ligne budgétaire à part.

Je partage tout à fait vos propos, Monsieur le Ministre, lorsque vous dites qu'il s'agit d'une démarche vertueuse qu'il faut poursuivre chaque fois que la conjoncture s'y prête. C'est pourquoi il est important que ces écritures soient distinguées des crédits effectivement inscrits au titre des opérations d'équipement par souci de meilleure lisibilité du Budget.

Je terminerai simplement en me félicitant que les anticipations du Gouvernement sur l'exécution budgétaire rejoignent celles que j'avais pu faire dans mon rapport, à savoir que vous nous avez confirmé, Monsieur le Ministre, que l'exercice 2008 devrait se clôturer en équilibre, voire même en léger excédent. C'est une bonne nouvelle dont nous devons prendre acte sans triomphalisme mais avec la modestie

qu'appelle la période difficile que le monde traverse en ce moment.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Avant d'écouter M. NOUVION, Monsieur le Ministre désire répondre.

Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste sur un point que vous évoquez et vous répondre positivement sur un point que je n'avais pas évoqué dans ma réponse, c'est que nous sommes d'accord pour qu'il y ait une ligne budgétaire bien identifiée, pour les reventes au Fonds de Réserve, au Budget Rectificatif.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent notre Collègue Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord m'associer à vos propos sur l'état effectivement de la crise internationale et des conséquences qu'il va y avoir à Monaco inéluctablement et vous dire que l'opposition a tout à fait confiance dans la capacité du Gouvernement, des Membres du Gouvernement, ainsi que dans l'Administration. L'Assemblée toute entière sera aux côtés du Prince Souverain si les temps difficiles qui s'annoncent sont confirmés.

Pour revenir à ce Budget Rectificatif, à quoi devrait servir le rapport de la Commission des Finances sur un Budget Rectificatif ?

D'abord à lister l'ensemble des dépenses modifiées, reportées, engagées mais non exécutées et à constater le rythme de l'encaissement des recettes ainsi que leur évolution.

Nous regrettons que le Rapporteur ne respecte pas la vocation première d'un tel rapport surtout dans cette période difficile. Ce rapport doit traiter des grands équilibres et des modifications effectuées au cours de l'année 2008.

Ainsi nous constatons un écart substantiel entre les chiffres annoncés par le Gouvernement au Budget

Primitif et ceux rectifiés à partir du mois de juillet et août.

Cette variation est de l'ordre de 9 %, ce qui est considérable.

Nous constatons un report massif en terme de travaux pour 46 M€. Ces dépenses non consommées en tout état de cause viendront s'ajouter aux budgets futurs puisqu'il s'agit de travaux d'importance nationale, ce qui alourdira d'autant plus la charge du programme d'équipement triennal, voire quinquennal.

Au titre des recettes, Monsieur le Ministre, vous l'avez rappelé et M. SVARA aussi, une progression de près de 10 % répartie entre les transactions commerciales, les transactions juridiques et les bénéfiques commerciaux, ce qui est exceptionnel, il faut en être bien conscient.

Nous constatons que le Budget 2008 sera à l'équilibre, ce dont nous nous réjouissons. Ces dizaines de millions d'euros de recettes exceptionnelles seront précieuses pour les temps difficiles qui s'annoncent.

La période que nous vivons depuis 9 mois sur les marchés financiers et, plus particulièrement depuis le début du mois de septembre, va avoir des conséquences profondes sur notre économie et donc sur nos recettes budgétaires, sans compter que les résultats de la gestion de notre Fonds de Réserve Constitutionnel et merci, Monsieur le Ministre de nous avoir donné la position ce soir, en gros de moins 9 % des O.P.V.C.M., je crois que dans la tourmente actuelle, on peut noter la prudence des investissements de l'Etat dans le cadre du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Très sincèrement, nous avons la chance à Monaco grâce à une gestion avisée depuis plusieurs dizaines d'années, d'avoir un peu de réserves ; mais attention, dans sa partie mobilisable, le Fonds de Réserve Constitutionnel n'assure plus que 1,5 année de réserve, la proportion était de 3, voire 4 ans, il n'y a pas si longtemps.

Ainsi des priorités et des choix devront être définis dans les mois qui viennent et une grande rigueur devra s'appliquer dans la gestion des deniers de l'Etat.

Plus particulièrement sur un certain nombre de points, Monsieur le Rapporteur.

Concernant le logement de nos compatriotes, la situation s'est stabilisée et connaît désormais une certaine pondération même si le nombre de F2 manque cruellement, notamment pour les plus jeunes, et cette situation doit attirer toute notre attention en étroite

collaboration avec les Services de l'Habitat sous l'autorité du Gouvernement Princier.

Le Rapporteur à propos de cette stabilisation parle même de point d'équilibre, ce dont tout le monde dans cette enceinte et surtout au-delà, se félicite.

Je rappelle que le groupe Rassemblement & Enjeux a été le premier l'année dernière, en pleine préparation électorale, à demander au titre des politiques publiques, une étude chiffrée pour évaluer les besoins réels en matière de logement pour nos compatriotes pour les 10 à 15 prochaines années.

Cela n'a pas empêché M. Stéphane VALERI, alors que nous attendons ces chiffres, d'adresser une lettre à M. le Ministre d'Etat, au début du mois d'août, d'ailleurs transmise à la presse, pour nous annoncer la pénurie pour les années à venir.

A Rassemblement & Enjeux, nous sommes pragmatiques, nous attendons cette étude et nous nous déterminerons avec responsabilité pour dire ce qui est faisable et raisonnable après analyse.

En outre, nous constatons une fois de plus que la majorité en place ne respecte pas l'esprit de nos Institutions. En effet, il n'appartient pas au Rapporteur de la Commission des Finances de dicter au Gouvernement toutes sortes de solutions en choisissant les terrains et en distribuant virtuellement des droits à bâtir.

Concernant l'opération de l'Annonciade, doit-on deviner de la part de la majorité que la décision est déjà prise pour valider ce projet ?

L'opposition demande qu'une analyse méticuleuse de cette opération avec une transparence totale puisse avoir lieu dans le cadre strict du projet de la loi de désaffectation.

Nous ne pouvons imaginer qu'un tel projet, le plus important en termes de hauteur depuis 40 ans à Monaco, puisse être proposé sans une vision d'ensemble du quartier et une refonte complète des volumes attenants ainsi que des infrastructures routières et publiques.

Enfin, concernant le projet d'extension en mer, le groupe parlementaire Rassemblement & Enjeux suivra avec la plus grande attention tous les développements de cette idée ambitieuse et séduisante.

Nous attirons néanmoins l'attention de nos compatriotes et du Gouvernement sur la conjoncture actuelle qui affecte la viabilité de ce projet, dans les conditions actuelles et à ce jour.

Enfin et pour conclure, je voudrais rappeler ici que les séances publiques consacrées au Budget Rectificatif ne devraient pas être consacrées à de l'autosatisfaction permanente et de façon répétée pour les besoins de communication de la majorité.

Le débat de politique générale doit s'ouvrir au moment du Budget Primitif 2009, c'est-à-dire dans quelques semaines. A cette occasion, les priorités seront débattues et définies avec le Gouvernement afin d'arrêter en commun la préservation des grands équilibres, la santé des finances publiques et la protection du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de notre indépendance et de notre prospérité qui seules pourront préserver notre modèle social avancé.

Je vous remercie, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard.

M. le Président.- Je vous en prie. Je vous ai en effet accordé bien volontiers quelques instants supplémentaires.

Nous passons à présent à l'intervention de notre Collègue Madame Anne POYARD-VATRICAN, toujours dans le cadre de cette discussion générale.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur de Rassemblement et Enjeux, je vous suggère également de ne pas consacrer uniquement les débats du Budget Rectificatif à des critiques gratuites et non constructives.

Ce soir, j'ai prévu à l'ouverture de ces débats, de placer mon intervention sous le signe du décalage.

En liminaire, le décalage qui me frappe le plus aujourd'hui, et qui nous rend un peu mal à l'aise, un peu coupables, c'est ce décalage qui existe entre les excellents chiffres du Budget Rectificatif qui, nous l'espérons tous, finira excédentaire, et la crise financière internationale qui fait rage.

Que l'on se rassure, si la crise ne nous a pas touchés au même titre que les autres, c'est parce que les finances sont saines. L'Etat est bien géré, de manière prudente, non endetté, nous disposons d'un Fonds de Réserve conséquent et la place financière monégasque est petite et gère plus de dépôts que de prêts. Pour autant, l'Union pour la Principauté et l'U.P.M. gardent à l'esprit d'éviter le moindre triomphalisme et c'est avec un regard particulièrement affûté que vos Elus

ont examiné cet exercice rectificatif 2008 et que nous allons préparer les travaux du Budget Primitif 2009.

Mais revenons au Budget Rectificatif. Je vois un premier décalage dans le calendrier qui nous amène aujourd'hui à traiter un Budget Rectificatif qui ne devrait effectivement traiter que des ajustements à la marge et d'un autre côté la légitime ambition d'une nouvelle majorité de réaffirmer les grandes lignes de son action et de poser les bases des discussions du Budget Primitif 2009.

Alors, il est vrai, Monsieur le Ministre, qu'il aurait été plus confortable pour tout le monde et aurait permis à M. SVARA d'économiser beaucoup de salive et beaucoup de temps, de se contenter d'un petit rapport de rien du tout. Pour autant, il nous est apparu important, pour ce premier exercice symbolique entre le Gouvernement et la Haute Assemblée d'affirmer nos priorités et notre détermination à défendre notre programme.

Il existe aussi un autre décalage entre, d'un côté une envie toute neuve des Elus de la majorité de mettre en place le programme sur lesquels les Monégasques nous ont choisis et, de l'autre, la lourdeur du système, l'immobilité parfois même, disons-le, le frein manifeste qui nous est opposé par le Gouvernement sur des sujets parfois simples et non coûteux.

Ainsi, lorsque nous relayons une demande simple de la population pour qu'un système de garde et de cantine pour les enfants soit mis en place pour le mercredi, la réponse du Gouvernement est aussi laconique qu'incongrue en nous disant que les écoles n'ont pas reçu de demandes. Je me demande bien pourquoi on prend autant à la légère la demande des Elus et des parents qui travaillent.

Décalage, oui aussi décalage dans l'application de nos Institutions et des libertés que prend parfois le Gouvernement sur certain sujet, empiétant allègrement sur les prérogatives institutionnelles du Conseil National. Par exemple, lorsque l'Etat décide de baisser la redevance de la S.B.M., c'est-à-dire baisser les recettes de l'Etat, sans avoir obtenu l'accord préalable du Conseil National, il ne respecte pas les Institutions.

La position sur les sujets de l'Institution n'a jamais varié, ni en public, ni en privé, ni au Conseil de l'Europe, ni au cours de la campagne et ni à présent. Nous souhaitons l'application des Institutions actuelles, ni plus ni moins.

Je ne résiste pas au passage au plaisir d'un petit couplet sur le décalage de notre minorité, sur le pouvoir d'achat par exemple, lorsque la majorité U.P.M. en mars 2008 tirait la sonnette d'alarme, silence abyssal côté Rassemblement et Enjeux si ce n'est, je l'accorde, la demande de mise en place d'un indice des prix monégasques. Mais voilà que quelques mois plus tard, alors que la majorité U.P.M. et d'autres partis d'opposition, comme le N.I.M., demandent à leur tour la création d'un indice des prix monégasques, voilà que Rassemblement et Enjeux, oubliant qu'ils avaient prôné le contraire, se rangent à l'avis du Conseiller des Finances et ne veulent plus de cet indice monégasque. Cependant, les débats budgétaires approchant et la majorité U.P.M. démontrant ses actions concrètes et ses idées en matière de pouvoir d'achat, voici le sujet de nouveau en cours chez Rassemblement et Enjeux qui semble redécouvrir le sujet. Vous savez quoi, cela ne doit pas être facile d'être un Adhérent de Rassemblement et Enjeux... Mais bon, laissons l'opposition à ses errements, nous nous occupons du pouvoir d'achat.

Malheureusement, je note encore quelques décalages entre les engagements pris par le Gouvernement en décembre dernier, soit lors du vote du Budget Primitif 2008, et la réalité des choses. Je pense ici à l'engagement du Gouvernement de réviser la loi n° 1291 sur le secteur protégé, pour reconsidérer, notamment, la situation des personnes âgées, afin qu'elles ne puissent pas être mises hors de chez elles, sans ménagement, en cas de changement de propriétaire.

Monsieur le Ministre, lors de votre arrivée dans cette enceinte, je vous avais fait part du « ras le bol » de la majorité concernant les promesses qui ne sont pas tenues et je dois souligner que vous avez beaucoup œuvré pour changer les choses. Gageons que cet engagement-là avait échappé à votre sagacité et je compte donc sur vous pour y remédier au plus vite avec un projet d'aménagement de cette loi.

Sur l'environnement, je souhaiterais que le décalage entre les discours, la volonté politique qui existe, je le sais, et les actes diminuent. Beaucoup reste à faire dans bon nombre de dossiers, le dépôt du Code de l'environnement, les nuisances sonores, la réglementation des chantiers. Il faut passer aux actions concrètes, il ne suffit pas, Monsieur le Conseiller pour l'Environnement, en matière de circulation, de nous affirmer que les bus passent toutes les dix minutes pour qu'il en soit ainsi, malheureusement.

Enfin sur l'extension en mer, s'il reste encore à caler la communication vers les Elus et à travailler la communication tout court pour éviter d'ajouter à un sujet d'une complexité extrême un message embrouillé, il est juste de souligner les efforts du Gouvernement pour associer les Elus au processus de décision. Je pense notamment à la Commission d'analyse des offres, où j'ai l'honneur de représenter le Conseil National. N'oubliez pas Monsieur le Ministre, pour éviter qu'il ne s'installe des décalages qu'il faudra que le Gouvernement et le Conseil National œuvrent main dans la main, que l'Assemblée dispose des informations indispensables à son travail car au final, vous le savez bien, l'extension en mer ne verra le jour qu'à une condition, que le contrat avec le groupement gagnant de l'appel d'offre soit signé en même temps que la loi de désaffectation du domaine maritime.

Pour conclure, je dirai qu'il ne tiendra qu'à vous, Messieurs du Gouvernement, de lever les doutes et les ambiguïtés sur un certain nombre de sujets qui vont être évoqués tout au long de nos débats et pour pouvoir voter sereinement ce Budget Rectificatif 2008, il faudra que je puisse constater que les décalages que je dénonce se soient suffisamment réduits.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Qui souhaite à présent prendre la parole dans le cadre de cette discussion générale ? Vous êtes deux à avoir levé la main. M. le Vice-Président Bernard MARQUET et Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Brigitte BOCCONE-PAGES.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je voulais vous rassurer, mon voisin est quelqu'un de courtois, vraiment charmant, son épouse aussi. Je voulais vous dire aussi qu'il s'est exprimé au nom de la Commission. Monsieur NOUVION, à vous aussi, je vous le dis, il s'est vraiment exprimé au nom de la Commission !

J'ai été très heureux d'entendre le Ministre d'Etat annoncer les très bons chiffres pour ce Budget Rectificatif 2008. Je voudrais féliciter les acteurs économiques, les Membres du Gouvernement. Vraiment, nous avons mis au point lors du dernier mandat une bonne méthode, vous voyez il n'y a pas

que vous qui êtes dans la continuité, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est pour cela que peut-être le Rapporteur a rappelé certains caps que nous avons pris depuis de nombreuses années, nous n'avons pas changé d'avis.

Maintenant, je rejoins quelque peu ce que dit le Président concernant vos remarques sur la forme du propos. Je pense que – et là, c'est l'avis unanime de tous les Elus et même d'anciens Elus – sur certains sujets, dans certains Départements, il y a peut-être des difficultés, mais je pense qu'une partie peut s'expliquer par le fait qu'il y a des gens – et je vous l'avais dit lors du dernier mandat – qui n'ont pas pris en compte le changement de Constitution en 2002, je vous avais même demandé d'en faire la pédagogie et je pense qu'il y a certains paradigmes qui chez certains fonctionnaires, dans certains Départements, pas tous, perdurent. Par exemple, je suis choqué lorsque j'entends un haut fonctionnaire me dire qu'avant de faire une proposition de loi, il faut d'abord en montrer le texte au Gouvernement, cela veut dire nous enlever nos prérogatives.

Je pense aussi qu'il y a la vieille école et que la nouvelle école commence à s'installer... je le remarque, c'est récent, nous avons reçu le Département des Relations Extérieures qui est le dernier Département créé et l'équipe est très jeune et très ouverte, et nous avons eu une réunion très claire, on nous a parlé clairement, les choses qu'on pouvait dire, on nous a dit clairement pourquoi et celles qui ne pouvaient pas être dites, on nous a expliqué aussi pourquoi. Nous ne sommes pas des idiots, nous avons compris. Je pense qu'il y a encore cette pédagogie à faire et vous savez que moi, je suis très soucieux du respect de la Constitution et ce n'est pas de la discourtoisie que de rappeler aux Elus ou aux fonctionnaires que nous devons respecter notre Constitution.

Je remercie aussi le Président d'avoir rappelé, par rapport au Conseil de l'Europe, la position qui n'a jamais varié, et je mets au défi quiconque de trouver un seul écrit au sein du Conseil de l'Europe qui dise le contraire. Par contre, je me suis rendu compte, vous voyez, ça c'est notre Constitution, ça c'est le Règlement intérieur uniquement de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, il y a trois cent cinquante pages et je ne demande pas à tout le monde de les apprendre, mais j'entends des remarques de gens qui par ignorance, pas par malveillance, qui nous racontent que parfois nous devrions faire autrement... mais le règlement nous sommes aussi obligés de le respecter au Conseil de l'Europe lors des débats de l'Assemblée

Parlementaire ; il y a la partie gouvernementale, il y a la partie parlementaire et nous travaillons main dans la main. Pour moi, nous sommes des partenaires, nous ne sommes pas des adversaires. Malheureusement, il y a peut-être des gens qui le pensent et j'en suis très triste parce que nous ne pouvons pas mettre en commun notre expérience. Nous demandons depuis un certain nombre d'années certaines choses ; bien sûr l'économie, comme je vous le dis, nous nous y intéressons et nous nous en félicitons, mais ce sont les gens qui sont peut-être notre priorité. M. NOUVION l'a expliqué tout à l'heure, lui, parle plutôt des finances et puis des gens en dernier. Nous, nous n'avons pas la même approche des choses, nous souhaitons défendre nos spécificités.

Monsieur le Ministre d'Etat, je suis très content de 80 % de vos réponses, vous avez avec votre Gouvernement et les fonctionnaires une capacité d'écoute sur certains sujets ; il y a certains sujets dont on parle depuis longtemps et nous nous apercevons qu'il faut des années pour être entendus. Un exemple, il a fallu trente ans pour faire la S.A.R.L. à Monaco, c'est une réalité et pourtant aujourd'hui, on voit que c'est un succès aussi pour le développement, alors peut-être parfois, nous nous exprimons mal par rapport aux Membres du Gouvernement qui, autour d'eux, ont des staffs de gens qui discutent alors que nous, nous sommes quand même limités ; et là je veux rendre hommage au Président et à tout le personnel du Conseil National qui fait un travail formidable. J'étais là en 2003, je suis là en 2008 : franchement, Monsieur le Président, vous avez rendu la dignité à notre Institution en augmentant le personnel, un personnel qui est dévoué, efficace, jeune et très féminin, et qui est aussi à l'écoute de tout le monde et qui représente toute la diversité de notre pays. Je voulais le dire, pour moi, les fonctionnaires du Conseil National méritent, tout comme ceux du Gouvernement, le respect, même si certains pensent autrement. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Premières discussions budgétaires de cette nouvelle législature... !!! C'est pleine d'espoir que j'ai attaqué cette nouvelle étape en me disant que peut-être les choses évolueraient. Vous me connaissez, Monsieur le

Ministre, je suis quelqu'un de positif ! Pourtant je suis assez déçue !

Monsieur le Ministre, vous nous tancez dans votre réponse de manque de courtoisie, voire d'impolitesse.

Permettez-moi déjà d'être surprise ! Ce n'est pas parce que nous formulons avec fermeté certains reproches quant à la qualité des réponses qui nous sont faites que nous sommes forcément impolis.

Monsieur le Ministre, nous sommes en séance publique et vous voulez faire croire à l'opinion que le Conseil National déprécie la Fonction Publique et les personnes qui la composent. Cet argument n'est pas digne de vous ! Les Elus que nous sommes respectent les fonctionnaires et les agents du Service public. Nous n'avons jamais mis en doute leurs compétences, leur conscience professionnelle et leur dévouement au service de l'Etat.

Relisez nos débats ! Vous constaterez que nous n'avons jamais fait que déplorer que quelques technocrates n'aient pas bien saisi l'évolution de nos Institutions et la nécessité de dialogue entre nous dans le respect des prérogatives de chacun. Seul le regret que quelques rouages restent grippés, encore et toujours, nous est imputable.

Or les Elus que nous sommes représentent les Monégasques et, souvent plus largement, la population qui, même lorsqu'elle n'est pas détentrice de bulletin de vote, vient nous confier ses difficultés et ses craintes. Et nous les écoutons tous avec beaucoup d'attention, avec l'attention que nous aimerions nous voir prodiguer lorsque nous relayons ces attentes auprès de vous, Messieurs du Gouvernement.

Alors, vous ne serez pas surpris que j'aborde maintenant les sujets de l'éducation, que je vous parle d'élèves, d'enseignants, d'enfants et de leurs parents.

Vous ne serez pas non plus surpris que j'emploie l'expression familière de « botter en touche » pour la plupart des réponses apportées aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en la matière.

Que ce soit sur les bourses d'études, que ce soit sur les bourses sportives, sur la cantine et la garderie du mercredi après-midi, sur les publications au Journal de Monaco des avis de recrutement dans l'enseignement, que ce soit pour la défense des heures d'enseignement et des postes attribués à nos compatriotes, les réponses que vous nous avez rédigées sont évanescentes, voire sans objet et je module l'emploi

de qualificatifs, car justement, Monsieur le Ministre, je tiens à rester courtoise.

Monsieur le Ministre, vous savez bien que nous avons été en campagne électorale avant d'être élus et qu'au cours de cette campagne, nous avons rencontré beaucoup, beaucoup de monde. Vous savez que notre fonction d'Elu signifie, pour moi du moins, non pas faire de grands effets de manche devant les caméras au cours de quelques séances publiques, mais bien être à l'écoute constante de toutes les personnes qui me sollicitent.

Toutes ces demandes, Monsieur le Ministre, sont le reflet de ce que les gens veulent au quotidien.

Alors, comme vous ne nous répondez pas sur ces sujets, je me permettrai au cours des séances qui arrivent de revenir sur la question de la garderie et de la cantine du mercredi, sur celle des bourses, sur l'emploi de nos jeunes compatriotes dans toutes les fonctions que l'on peut trouver dans l'éducation nationale et je vais être très attentive à toutes les réponses qui me seront apportées et qui, je l'espère, gagneront en qualité et en précision. Et même si certains sujets auraient pu attendre le Budget Primitif, ils sont trop importants pour que l'on n'y revienne pas plusieurs fois, car ils sont urgents pour ceux qui s'y trouvent confrontés.

Dans l'attente, Monsieur le Ministre, je vous avoue réserver mon vote sur le chapitre 27.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

Certains m'ont redemandé la parole, mais je pense qu'il serait bon que nous terminions peut-être en écoutant ceux qui ne se sont pas encore exprimés et ensuite je reviendrai, lorsque tous les Elus qui le souhaitent auront pu s'exprimer dans le cadre de cette discussion, je reviendrai volontiers vers ceux qui souhaitent prendre la parole une deuxième fois.

Mais tout d'abord, nous n'avons pas encore entendu le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne ferai pas de grande déclaration de politique générale, vous le savez, ce n'est pas mon style, je

voudrais juste évoquer deux sujets en préliminaire et nous y reviendrons durant les débats. Le premier, c'est bien sûr le logement et le second, le pouvoir d'achat.

S'agissant du logement, effectivement, nous avons mis en garde le Gouvernement sur une éventuelle pénurie qui pourrait survenir vers 2012/2013 et cela bien sûr parce que nous sommes conscients que, pour faire des immeubles et les livrer régulièrement, il faut du temps. Un immeuble ne se fait pas en un jour, un immeuble se fait en trois ou quatre ans et donc, si nous voulons avoir des livraisons régulières pour satisfaire aux besoins annuels réguliers de la population, il faut que dès maintenant, vous mettiez en place les programmes et qu'ils soient lancés dès le début de l'année, sinon, effectivement, nous allons avoir trois ou quatre ans de pénurie. Ça c'est clair, c'est net et cela s'est déjà produit par le passé.

En ce qui concerne le reproche que vient de nous faire Laurent NOUVION sur le fait que nous ayons suggéré certains programmes ou le fait que nous ayons proposé au Gouvernement de s'intéresser de près à certains terrains, bien sûr, ce ne sont que des suggestions, ce n'est pas le choix du Conseil National, ce sont des propositions que nous avons faites au Gouvernement, qui reste à la fin le seul décideur en la matière puisque c'est lui qui conduit l'exécutif, et par ces propositions, vous nous permettrez Monsieur NOUVION, d'être ainsi que le veut l'expression consacrée, l'aiguillon du Gouvernement, c'est tout simplement ce rôle-là que nous avons voulu jouer à travers ces courriers et ces interventions. Je pense qu'en matière de logement, la majorité U.P.M. a fait largement ses preuves et que nous n'avons, en la matière, de leçon à recevoir de personne.

Deuxièmement, le pouvoir d'achat : M. le Ministre est très habile dans la réponse qu'il a faite au Rapporteur de la Commission des Finances, parce que vous avez allègrement mélangé l'indice des prix que nous vous proposons d'établir, qui consiste à relever les prix et l'évolution des prix à Monaco, et une étude sur le pouvoir d'achat proposée par ailleurs qui comme son nom l'indique va caractériser le pouvoir d'achat et donc pour caractériser le pouvoir d'achat, il faut effectivement connaître le revenu des gens. Nous n'avons jamais proposé une étude sur le pouvoir d'achat, nous n'avons jamais demandé à ce que l'on aille étudier les revenus des gens et leur mode de consommation. Nous demandons un indice des prix, il y a eu un exemple dernièrement dans la presse, c'est un mensuel français de consommateurs qui a fait une étude sur les prix dans les supermarchés de la

région avoisinante, il n'a pas été faire une étude auprès des Services Fiscaux pour savoir ce que gagnaient les gens.

Alors, sur cet indice des prix, la discussion est ouverte depuis, vous avez dit les années 90, mais ce sont en fait les années 80. Moi je suis optimiste parce que j'ai bien vu que le Gouvernement nous a affirmé et a affirmé à nos prédécesseurs durant des années qu'il était impossible d'établir un calcul du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) ; finalement il y est arrivé, donc soyons optimistes, ne désespérons pas.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Avant que je ne donne la parole à ceux qui l'ont demandée pour une deuxième intervention, est-ce qu'il y a encore des Conseillers qui souhaitent s'exprimer une première fois dans le cadre de ce débat général sur le Budget ?

Monsieur le Président de la Commission du Logement, Fabrice NOTARI.

Attendez, si vous le permettez, une précision suite à l'intervention de M. BORDERO, le Ministre d'Etat souhaite répondre.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une précision sur l'indice des prix. Simplement pour établir l'indice des prix, il ne faut pas simplement observer l'évolution des prix, mais il faut pondérer et donc savoir ce que les gens consomment. Comment voulez-vous faire un indice de prix si vous ne mettez pas un coefficient pour le prix de l'essence, coefficient pour le prix des voitures, des machines à laver, des yaourts, du beurre, du fromage, etc... pour faire ce panel vous êtes obligés de faire une enquête extrêmement précise sur les produits que consomment les gens et comment ils utilisent leur budget. Et ce panel pour qu'il soit statistiquement valable, il faut le faire au moins sur mille personnes sinon tous les statisticiens vous diront que cela ne vaut rien. Voilà la difficulté, ce n'est pas de suivre les prix, c'est facile de savoir quel est l'évolution du prix de l'huile d'olive à Carrefour, ça ce n'est pas compliqué mais qu'est-ce que représente l'huile d'olive dans le budget d'un habitant de la Principauté ? Je n'en sais rien ! Si vous voulez, c'est le croisement qui est difficile, c'est une précision purement technique.

M. le Président.- D'accord, Monsieur le Ministre, ce sont deux étapes complètement différentes, une plus

simple à obtenir et peut-être moins intéressante et l'autre plus compliquée et sans doute plus intéressante ; mais déjà, on ne sait pas à Monaco simplement sur l'indice des prix retenu par les Français, on ne sait même pas comment évoluent nos prix et cela serait déjà une première étape et je suis persuadé qu'avec les mêmes indices que ceux qui sont retenus effectivement en France, si on mesurait à Monaco, l'évolution de nos loyers, l'évolution de nos produits alimentaires, eh bien on constaterait, comme le bon sens l'impose, qu'effectivement déjà, même avec des indices qui n'ont pas été préparés pour nous, déjà l'augmentation est plus grande qu'à côté de chez nous dans les régions voisines. Ensuite, effectivement, nous pourrions passer à une autre étape qui est plus complexe à établir, mais il ne s'agit pas de faire une enquête sur les revenus, il s'agit de demander simplement quelle est la part des dépenses de certains produits dans les foyers, on ne va pas demander pour ça le détail des revenus de tous les foyers....

M. le Ministre d'Etat.- ... donc les habitudes de consommation ?

M. le Président.- Voilà, simplement demander quelles sont les habitudes de consommation ; moi je ne crois pas que cela gênerait beaucoup les résidents qui seraient interrogés de pouvoir dire que l'alimentaire représente « X % » dans leurs dépenses et la voiture « Y % ». Voilà ce que je voulais vous dire.

Sur la discussion générale, Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Voilà octobre et l'étude du Rectificatif, voilà octobre et sa Fête de la Bière, Oktoberfest ! Youkaïdiyokaïda ! Malheureusement avec la crise, l'esprit n'est pas à la fête.

On a déjà une brasserie sur le Port et l'autre jour, quelle ne fut pas ma surprise en ouvrant le journal de voir une saucisse flottante, enfin !..... Bière et saucisse !

Une saucisse flottante dans l'eau salée au large du Grimaldi Forum, le Centre de Congrès primé de nombreuse fois internationalement pour sa qualité, et une saucisse dessinée par un brave infographiste de journal, je n'ai bien sûr rien contre lui personnellement, alors que sept prix Pritzker, le Prix Nobel de

l'Architecture, ont planché sur ce projet, quelle piètre image de notre extension et du travail de ces Stars !!!

Mais à qui la faute ? Qui a gagné ? On en aime un, l'autre aussi est pas mal, deux se détachent, les autres aussi sont pas mal... Remarquez sept prix Pritzker, c'est beaucoup... Alors bière, saucisse et maintenant choucroute, ils ont tous gagné et on fait un pot commun... Quelle piètre communication pour l'avenir de notre pays... la choucroute n'était pas cuite, il valait mieux attendre avant de la mettre dans les assiettes des journalistes que le choix du cuisinier soit définitivement fait !

Surtout en cette période de crise économique, les choux ne sont pas gras et les dégorger sans passoire, cela ne pressait pas ! Car maintenant qui va payer l'addition ?

Mais bon sur la méthode, on en a déjà vu des pas cuits, des trop cuits, des verts et même des brocolis, d'ailleurs une autre choucroute indigeste en a rebuté d'autres... les Qataris sont allés à Cannes voir si le couscous est meilleur là-bas, peut-être qu'eux, ils mettent des merguez à la place des saucisses.

La choucroute, c'est aussi allemand, les rois de la saucisse de Francfort et si les déclarations de ce matin avec notre grand voisin, les rois du boudin, se précisent contre notre pays, il se peut que notre Extension, eh bien elle ne soit jamais monégasque à moins que les frontières de 1962 soient elles aussi volatiles que celles de l'Alsace et de la Lorraine, mais il paraît que chez eux aussi, il y a de la très bonne choucroute !

Alors je fais allusion là à des déclarations, peut-être que tout le monde n'est pas au courant, faites par M. FILLON et Mme MERKEL et d'autres dirigeants qui demandent la disparation de certains pays, on va dire.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais sur ce point apporter une précision parce que si vous avez bien lu ce qu'a dit le Premier Ministre français, cela n'a rien à voir avec ce que dit M. MONTEBOURG et d'ailleurs je ne réponds pas à M. MONTEBOURG, parce que ça ne mérite pas qu'on lui réponde. Par contre, le Premier Ministre français a parlé de quarante à cinquante paradis fiscaux, en parlant de choses qui n'ont rien à voir avec Monaco qui n'a pas été cité. Il a parlé des offshore, il a parlé d'un certain nombre de produits

sophistiqués mystérieux, notamment les hedge funds qui ont été à l'origine de la crise, il a parlé du non contrôle bancaire de ces place offshore ; et aucun de ces points ne concerne la Principauté et il n'a jamais cité Monaco. Vous savez de la même manière que nous ne sommes pas sur la liste des paradis fiscaux vus par les Etats-Unis qui ont effectivement une vision différente. Nous sommes sur cette liste tout à fait ridicule de l'O.C.D.E.. Donc si vous voulez, pour moi en lisant exactement ce qu'a dit M. FILLON, cela m'a rassuré parce que je me suis justement dit qu'enfin, on abordait le problème des paradis fiscaux sans viser Monaco qui n'est pour rien dans tout cela, mais en posant les vrais sujets des vrais paradis fiscaux qui sont effectivement tous ces endroits offshore et sans contrôle. Nous, nous sommes contrôlés par la Banque de France, exactement comme n'importe quelle banque française et comme toutes les autres banques européennes. Par ailleurs, nous avons des banques qui ont tout à fait pignon sur rue, ce sont des banques de dépôts ou de gestion de fortune et, à ma connaissance, ce ne sont vraiment pas elles qui sont à l'origine de tous les maux actuels. Absolument pas. Elles sont contrôlées, il y a la Commission bancaire française, vraiment tous les mouvements de fonds sont vérifiés, il y a le S.I.C.C.F.I.N. qui travaille avec le T.R.A.C.F.I.N. etc... au niveau du blanchiment et moi je vous assure que nous n'avons pas à rougir, loin de là. Notre place bancaire est saine, elle est d'ailleurs, disons-le franchement, minuscule puisque vous savez que la masse de dépôts c'est trente fois moins que le Luxembourg par exemple.... Non ? C'est plus que cela ? C'est combien M. TONELLI ? Bien, c'est presque cent fois moins. Cela relativise un peu les choses, donc c'est une petite place financière qui marche bien, qui est de bonne qualité mais c'est une petite place financière et de toute façon, ce n'est pas des offshore, ni des actions bancaires clandestines, tout est contrôlé avec pignon sur rue et j'ai bon espoir effectivement que les grands pays s'attaquent enfin au vrai problème des paradis fiscaux qui ne concerne pas Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Ministre je vous remercie parce que cela va exactement dans le sens de ce que je voulais dire, je ne voulais pas qu'on amalgame Monaco à la choucroute générale et c'était vraiment le but de mon intervention.

M. le Président.- Vous avez toujours, cher Collègue, le sens des comparaisons humoristiques et je me souviens d'un moment d'anthologie sur la pelouse du Stade Louis II et les moutons, et ce soir c'était donc la choucroute !

Y a-t-il encore des premières interventions dans le cadre de ce débat général ?

Il n'y en a plus, donc je vais donner la parole à ceux qui la demandent pour la deuxième fois. Monsieur NOUVION, vous avez souhaité reprendre la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Par rapport au sujet qu'a évoqué M. le Ministre, mon intervention n'a pas beaucoup d'importance mais je me fie à 100 % à vos propos, Monsieur le Ministre, enfin une chose claire, précise, nous ne sommes pas un paradis fiscal. Nous sommes une petite structure, un petit Etat, nous ne sommes pas frappés d'impôts à Monaco, cela fait deux cents ans que ça dure, ce n'est pas nouveau et nous essayons de nous en sortir, pour le moment, nous nous en sommes bien sortis autour de nos Princes et nous allons continuer, si Dieu le veut.

Par ailleurs, Monsieur MARQUET, je suis très peiné de vos propos, vous avez dit une chose que les gens n'ont peut-être pas entendue, vous avez dit, M. NOUVION lorsqu'il parle, enfin Laurent, il parle de finances d'abord et des gens ensuite. Vous voyez, Monsieur MARQUET, nous faisons de la politique, nous ne sommes pas des hommes politiques professionnels, nous sommes dans un petit village, je ne partage pas un certain nombre de vos positions, je ne suis pas d'accord avec un certain nombre de vos propos, mais je vous respecte et je ne porterai jamais de jugement sur votre personne en public. C'est comme les propos qui m'ont été donnés lors d'une réunion privée où une Elue dans cette enceinte m'a regardé et m'a dit que j'étais un rescapé de la proportionnelle, je laisse les Monégasques juges.

Je vous remercie.

M. le Président.- Rapidement, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais réagir aux propos du Ministre, les gens se font une opinion en lisant les propos, les interventions de M. NOUVION qui a dû faire siennes certaines choses, mais bon...

Monsieur le Ministre, je vous remercie beaucoup, c'est plus important ce que vous avez dit et puis quand même il faudrait peut-être rappeler si certains nous attaquent – même s'il ne faut pas répondre à M. MONTEBOURG, parce que cela lui donnerait de l'importance, je suis d'accord avec vous – rappeler effectivement le montant des dépôts, on entend qu'en Europe, il s'agit de centaines de millions d'euros... milliards d'euros et pour notre place financière, il s'agit de dépôts de quatre-vingt millions d'euros. Donc, voilà...

(Brouhaha et rires).

.... Milliards, milliards, excusez-moi, je n'ai pas l'habitude. Ce que je voulais, c'est souligner un peu ces proportions, je ne vois pas comment une banque de dépôt où il n'y a pas de sociétés offshore etc... peut faire basculer le système mondial, par contre, effectivement, si jamais les grands pays du monde, comme on l'entend, refondent le capitalisme en supprimant certains hedge funds dont on nous parlait, il y a encore quelques semaines à Monaco, ça permettra d'assainir tout cela et peut-être cela fera aussi des recettes fiscales pour la Principauté avec toutes les sociétés offshore étrangères qui sont propriétaires des parts de S.C.I. qui représentent beaucoup d'appartements à Monaco et qui n'ont jamais payé la T.V.A. à l'Etat. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président, s'il n'y a plus d'interventions, compte tenu de l'heure, je vais suspendre la séance pour environ trois quarts d'heure afin que nous puissions nous restaurer.

—
(La séance est suspendue).
—

(La séance est reprise à 21 heures 50).
—

M. le Président.- La séance est reprise. Nous reprenons donc nos travaux à la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par les chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat.

Je vais donner la parole à Madame le Chef de Cabinet.

Mme le Chef de Cabinet.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	-533.200
011.200 - Parkings Publics	1.575.400
	<u>1.042.200</u>

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs	1.450.000
021.300 - Postes & Télégraphes	-592.600
021.400 - O.E.T.P.	-920.000
	<u>-62.600</u>

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	-2.672.000
031.103 - Radio Monte-Carlo	632.000
031.108 - SMEG	-277.100
	<u>-2.317.100</u>
	<u>-2.379.700</u>

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	<u>5.262.200</u>
TOTAL DU CHAP. 1	<u><u>3.924.700</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? Je vois plusieurs mains se lever sur ce chapitre important, nous commençons par M. Gérard BERTRAND, ensuite M. Eric GUAZZONNE et Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Monsieur BERTRAND, nous vous écoutons.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Comme vous le savez, et comme l'a rappelé le Président de la Commission des Finances, le logement des Monégasques est toujours l'une des préoccupations majeures des Elus U.P.M. du Conseil National.

En plein accord avec le rapport du Président SVARA, je trouve que les loyers des nouveaux appartements

attribués ont augmenté de façon excessive contraignant de plus en plus de foyers à recourir à l'A.N.L.

Je comprends que l'A.N.L. soit versée à des locataires demeurant dans le secteur privé, mais je ne trouve pas normal que les nationaux habitant dans les immeubles domaniaux aient recours à une aide de l'Etat pour payer leur loyer.

Permettez-moi de vous donner les raisons de mon désaccord :

Tout d'abord, les bénéficiaires de cette allocation se trouvent placés malgré eux, dans une situation d'assistanat. Ne vaut-il pas mieux que l'Etat calcule les loyers en fonction des revenus plutôt que de donner d'une main ce qu'il reprend de l'autre ? Psychologiquement, à mon avis, il est préférable de payer un loyer moins cher avec ses propres deniers que de faire appel à une aide extérieure.

Autre point sensible, cette augmentation des loyers risque de faire un grand tort à la loi sur l'accession à la propriété aménagée ou à la loi sur le droit d'habitation transmissible, ou le contrat d'habitation-capitalisation – appelez-la comme vous voulez – loi qui, je l'espère, sera votée au plus tard en février 2009, comme vous l'avez annoncé, Monsieur le Ministre. En effet, le prix de vente sera calculé sur la base du loyer, A.N.L. non déduite. Si cette situation d'augmentation excessive perdure, il y a fort à parier, Monsieur le Ministre, que nous aurons du mal à tenir l'objectif commun que nous nous sommes fixé, le Gouvernement et le Conseil National, d'ouvrir l'accession à la propriété aménagée à 60 % au moins des foyers monégasques. Mais, vous venez de nous l'annoncer, le Gouvernement est prêt à revoir le prix à la baisse pour arriver à ce résultat. Nous en prenons acte car sinon, de nombreux Monégasques pourraient faire le choix de rester de simples locataires et ça, ce n'est pas notre objectif.

Pour en revenir à l'A.N.L., un chiffre qui vous parlera sans doute :

Entre 2003 et début 2008, le Gouvernement, sous l'impulsion de notre majorité, a livré plus de 800 nouveaux logements.

Sur la même période le nombre d'allocataires de l'A.N.L. est passé de six cents à environ neuf cent cinquante, soit plus de 50 % d'augmentation ; ce n'est pas normal, quand on pense qu'une majorité de foyers monégasques ainsi logés devait résider dans le secteur privé ou dans le protégé. C'est la preuve qu'il y a aujourd'hui, un décalage trop important entre les revenus et les loyers dans les Domaines.

Messieurs du Gouvernement, il faut revenir à des bases de loyers plus raisonnables dans les nouveaux immeubles domaniaux et dans les futurs immeubles qui seront livrés, afin que les nationaux n'aient pas à demander l'aide de l'Etat pour satisfaire un droit légitime : se loger dans leur pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BERTRAND.

Alors, nous sommes sur un chapitre qui comporte énormément de sujets, je vous propose donc, pour la clarté de nos débats que nous sériions les questions ; nous sommes donc dans les produits et revenus du domaine de l'Etat, il y a le domaine immobilier, il y a les monopoles exploités par l'Etat, les monopoles

concedés. Nous sommes sur la question des loyers dans les domaines, sur l'A.N.L., sur le prix de la future accession à la propriété aménagée, sur ces sujets-là, y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Juste une seconde, Monsieur le Président.

Est-ce que l'on pourrait une fois pour toutes en présence du Gouvernement, étant donné que ce projet de loi va être discuté au mois de février, arrêter de parler de propriété. Ça n'est pas une propriété, qu'elle soit aménagée ou pas, c'est un contrat de bail ou un contrat de super bail ou encore une concession, mais ce n'est pas une propriété.

Monsieur le Ministre, lors de la séance du mois de juin de cette année, s'est engagé et le Gouvernement a retiré le mot de propriété et je voudrais une fois pour toutes que les gens s'engagent à ne plus parler de propriété aménagée, parce que, je ne suis pas un grand juriste, mais la propriété cela veut dire quelque chose.

Merci.

M. le Président.- Bien. Monsieur NOUVION, vous arrivez à peine dans ce Conseil National mais il y a eu effectivement un certain nombre de débats avant vous sur ce sujet, tout a déjà été dit, il y a deux avis qui sont différents, vous avez le droit d'en exprimer un, mais vous n'empêchez pas ceux qui en ont un autre de l'exprimer aussi, ça s'appelle la liberté d'expression.

Donc, je rappelle puisque ce débat nous l'avons eu avec de nombreux juristes, y compris d'ailleurs avant vous ici, avec beaucoup de Conseillers Nationaux, je rappelle qu'il y a deux façons de voir les choses ; ce que nous allons faire, ça n'existe pas pour le moment, donc c'est un droit nouveau, ce n'est pas un droit d'habitation, c'est plus qu'un droit d'habitation, tous les juristes l'ont admis, c'est un droit qu'il faut qualifier de supérieur au droit d'habitation donc on peut ajouter transmissible, car d'habitude un droit d'habitation n'est pas transmissible. C'est moins qu'une accession à la propriété pleine et entière, d'où l'idée de dire accession aménagée à la propriété, c'est moins, donc ça se situe entre le droit d'habitation et l'accession à la propriété. Donc, autrement dit les Cassandre et les pessimistes diront droit d'habitation, c'est leur droit, si j'ose dire et les optimistes et les

gens qui voient les choses de manière positive, diront accession à la propriété aménagée et souffrez que ceux qui ne sont pas d'accord avec vous aient le droit de le dire. Donc pour moi et jusqu'au bout, ça sera un droit d'accession à la propriété aménagée. Pour M. NOUVION, ça sera autre chose, mais vous êtes libre de vos propos, ça va s'en dire.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet où l'on peut faire de la politique et utiliser les mots mais à la fin, nous faisons une loi et je vous dis simplement que je n'accepterai pas que le terme d'accession à la propriété figure dans la loi, jamais.

Le reste, c'est de la politique et cela ne me regarde pas. Mais la loi, c'est la loi, cela entraîne des conséquences juridiques, donc ce terme n'existera pas. Il y a un tas de pays où l'on n'accède pas à la propriété, en Angleterre, à Singapour, partout, mais c'est simplement une réalité juridique et je tiens à ce qu'on en reste au niveau du texte. Le reste m'est égal mais au niveau du texte le terme propriété ne peut pas exister.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Ministre, c'était très exactement l'objet de mon propos, sans aucune polémique. C'est la loi et dans une loi, on ne peut pas utiliser le mot de propriété. Merci.

M. le Président.- Ce droit donc pour nous d'accession à la propriété aménagée....

(Rires).

... je suis désolé mais c'est comme cela. Vous savez cela doit faire une dizaine de fois que nous avons ce débat au Conseil National ...

M. le Ministre d'Etat.- ... oui, à peu près...

(Rires).

M. le Président.- ... oui, à peu près. Je pense que ce qui va nous mettre tous d'accord, ce qui est important pour les Monégasques, ce n'est pas le nom que l'on mettra sur le droit qu'on va leur proposer – n'en déplaise à M. NOUVION – mais c'est bien le contenu de ce droit et ça ressemble quand même rôlement à de la propriété aménagée, parce que

lorsque vous habitez un appartement que vous pouvez transmettre à vos enfants... lorsque vous pouvez renouveler, enfin vos enfants ou vos petits-enfants, resouscrire au bout de soixante-quinze ans de nouveau, sans ajouter de l'argent, pour soixante-quinze ans un droit ; quand vous pouvez vendre ce bien et en tirer un prix qui protège votre capital ; lorsque vous pouvez ne plus payer de loyer... eh bien voilà, écoutez, l'important c'est que cela satisfasse en tout cas un besoin important pour les Monégasques et après tout que chacun y mette le nom qu'il veut, la sémantique dans cette affaire n'est pas le point qui concerne et intéresse le plus les Monégasques !

M. le Ministre d'Etat.- Je suis obligé de dire simplement une chose, la sémantique m'est égale et la politique m'est égale, je ne suis pas là pour faire de la politique, mais je veux simplement dire qu'il y a une loi et ensuite il y a des juges qui interprètent cette loi et moi, je protège les Monégasques en disant qu'il faut faire attention au terme que l'on emploie, parce que je ne voudrais pas qu'un jour le domaine réservé aux Monégasques, pour qu'ils aient le droit d'habiter à Monaco, soit battu en brèche par un juge qui dirait « c'est de la propriété » ; au cours des travaux préparatoires, ils ont bien dit, les Parlementaires, que c'était un droit de propriété et ce jour-là, les héritiers, anglais, français, italiens, peu m'importe, obtiendront un jour, un jugement qui dira c'était un droit de propriété... ce jour-là, c'est fini du droit à habiter à Monaco pour les Monégasques. Lorsque je dis qu'il ne faut pas utiliser le terme de propriété, je défends les droits des Monégasques à habiter Monaco.

M. le Président.- Alors, on va dire que c'est un droit nouveau, qui n'existe pas et je me souviens d'un long débat où vous étiez là d'ailleurs, avec notamment Mme Christine PASQUIER-CIULLA, où on est arrivé à la conclusion consensuelle suivante si vous me permettez, je vais...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais sur le fond, nous sommes d'accord.

M. le Président.- ... parce que ces nombreuses heures de débat et les dizaines de fois où nous avons déjà abordé ce sujet, nous ont amenés, je m'en rappelle, avec Christine PASQUIER-CIULLA, à l'accord suivant :

« Ce n'est pas un droit d'habitation, c'est plus fort que ça... Ce n'est pas un droit de propriété, c'est moins fort que ça... C'est entre les deux et il faudra donc y trouver un nom ».

C'est moins qu'un droit de propriété, mais c'est plus qu'un droit d'habitation, voilà la conclusion à laquelle nous étions arrivés et je crois qu'elle avait été consensuelle...

M. le Ministre d'Etat.- C'est un contrat ou un bail de longue durée, ce n'est pas autre chose.

M. le Président.- Qui voulait la parole sur ce sujet ?

Monsieur STEINER et ensuite M. MARQUET.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour essayer de mettre tout le monde d'accord, je pourrais paraphraser un fameux slogan publicitaire des années 70, en disant tout simplement : « Ça a le goût de la propriété, la couleur de la propriété, mais ce n'est pas de la propriété »...

M. le Président.- Cela pourrait être consensuel...

Sur ce sujet donc, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que tout le monde peut partager les propos sages de Monsieur le Ministre d'Etat ainsi que du Président. Maintenant, je voudrais dire à Monsieur NOUVION que nous ne pouvons pas non plus nier le passé, M. BERTRAND a juste rappelé les trois noms qu'il y avait pour l'instant, mais le nom définitif n'est pas encore trouvé. Ok, vous montez sur vos grands chevaux, donnez des leçons, je n'ai aucun problème, mais moi ce qui m'intéresse, comme la plupart de mes Collègues et des Monégasques, quel que soit le nom de ce qu'on vient de définir, c'est de connaître votre position.

M. le Président.- Madame BOUHNİK-LAVAGNA souhaite s'exprimer.

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs du Gouvernement, je crois qu'au-delà de la polémique, il faut essayer de rester logique et peut-être vais-je vous réconcilier tous en disant qu'il me semble que le groupe de travail et les personnes chargées de rédiger le nouveau projet de loi sur cette accession à la propriété ou, plus justement dénommé, sur le contrat d'habitation-capitalisation qui porte finalement bien son nom puisque ça n'est finalement ni l'un ni l'autre et d'ailleurs cela est fort logique puisque ce n'est ni l'un ni l'autre. C'est effectivement un droit que l'accédant au contrat se voit attribuer pour une durée de soixante-quinze ans, qui est transmissible et qui à l'issue desdites soixante-quinze années, ouvrira au bénéficiaire dudit droit une option : soit cette personne pourra récupérer son capital, d'où le nom bien trouvé de capitalisation, soit cette personne pourra conclure un nouveau contrat d'habitation, d'où le nom tout aussi bien trouvé, d'habitation.

Il semble donc que nous sommes d'accord sur le fond, puisque les travaux du groupe de travail se sont déroulés dans un très bon climat car nous sommes tous très soucieux de l'intérêt des Monégasques, de l'intérêt de Monaco, de l'intérêt qui s'attache à ce que le parc immobilier qui permet de loger de nombreuses familles monégasques et la plupart d'entre nous, soit maintenu. Je crois que sur cet objectif commun, nous devons et nous allons démontrer qu'à une petite échelle, nous pouvons réussir de grandes choses et, notamment, la création d'un droit nouveau, d'un contrat nouveau, d'une liberté nouvelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame BOUHNİK-LAVAGNA.

Nous terminons sur ce sujet. Il y avait aussi dans les points abordés par M. BERTRAND, la fixation des prix des loyers dans les appartements domaniaux.

Sur les loyers, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire que je souscris entièrement à ce qu'à dit Gérard BERTRAND sur les loyers et l'augmentation des loyers dans les derniers immeubles livrés, à l'exception peut-être d'un, et ça

a aussi un autre effet pervers, c'est que ces appartements neufs dernièrement livrés vont forcément avoir des prix beaucoup plus chers de vente que les appartements plus anciens et donc il vont, disons, être moins accessibles, aux Monégasques qui y habitent ; si on fixe un objectif de 60 % d'acquéreurs, ça ne sera pas forcément dans ces appartements-là que les Monégasques pourront accéder. Ce qui fait que vous allez avoir des catégories de compatriotes qui vont bénéficier d'un double désavantage : tout d'abord ils auront attendu dix à quinze ans pour avoir un appartement dans les Domaines et deuxièmement, le jour où nous mettrons le système en place, ce seront eux qui auront le plus de difficultés à accéder à ce système.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Nous écoutons à présent le Conseiller pour les Finances, Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Merci, Monsieur le Président.

J'ai relevé deux points dans ce qui a été dit. Tout d'abord, c'est que le loyer d'un appartement est fonction de l'appartement, il n'est pas fonction du locataire. L'objectif, c'est de faire en sorte qu'il y ait une équité entre les locataires. Donc, il faut pour définir le loyer de quelqu'un, le définir par rapport à l'appartement et pas par rapport au locataire, première chose. Les loyers des appartements récemment livrés sont calculés à partir d'un prix au mètre carré et effectivement, les derniers immeubles réalisés, je pense à celui qui s'appelle Athéna aujourd'hui, sont des appartements dont les surfaces sont importantes, donc effectivement les surfaces étant importantes, les loyers sont plus élevés, mais le montant du loyer est bien fonction de l'appartement et fonction de la surface et pas fonction des revenus des gens qui vont y habiter.

Sur le fait qu'il y a une augmentation du nombre d'allocataires de l'A.N.L., oui, c'est vrai, effectivement nous le constatons depuis le début mais c'est encore une fois complètement logique puisque voilà des personnes qui, auparavant, habitaient dans des appartements qui étaient anciens avec des loyers peu élevés et qui maintenant obtiennent un appartement neuf, plus grand et donc nécessairement d'un loyer supérieur, donc on peut tout à fait trouver légitime qu'ils soient obligés de faire appel à l'A.N.L.. Sur le point de savoir si cette situation fera du tort ou pas

à la loi habitation-capitalisation, pour ma part je vous demanderais d'être encore un peu patients et d'attendre qu'on vous donne les éléments sur ceux qui parviennent ou pas à cette possibilité et de voir si on arrive ou pas, à partager l'appréciation qu'on a sur le nombre de foyers résidant dans le parc domanial, capables de prétendre à cette possibilité de pouvoir bénéficier de ce contrat spécifique.

Donc, effectivement, les loyers sont établis en fonction d'un prix au mètre carré et donc, plus l'appartement est grand et plus le loyer est élevé, c'est effectivement ça, mais je vous assure que les montants au mètre carré des appartements nouveaux sont similaires à ceux qui ont été livrés auparavant, nous n'avons pas fait des loyers supérieurs pour ces immeubles-là. D'autre part, je partage le point de vue de M. BORDERO : il est certain que ce n'est pas dans ces appartements-là que nous aurons le plus grand nombre de gens susceptibles de pouvoir accéder à la propriété au sens de ce nouveau contrat. Cela étant, si on fait le global sur les personnes qui sont actuellement locataires des Domaines, l'objectif que nous visons – et le Ministre d'Etat a redit que nous respecterons – c'est bien que 60 % de ces locataires puissent bénéficier de ces possibilités.

M. le Président.- Merci, Monsieur TONELLI.

Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous remercie de votre franchise habituelle : pour le logement social, le Gouvernement a une approche uniquement comptable ! O.k. Partant de là, votre raisonnement se tient mais aboutit à des situations que vivent les Monégasques qui sont les suivantes : effectivement, quelqu'un qui est dans un ancien appartement, qui est marié, qui a eu des enfants, qui a un quatre ou cinq pièces, avec trois enfants, dans un immeuble ancien payait un loyer dérisoire avant 2000. Notre majorité, qui n'est pas démagogue, au contraire, incitait aussi le Gouvernement à poursuivre cette vérité des prix et il y avait là aussi un décalage entre les loyers et les revenus des gens. C'était aussi des immeubles où il n'y avait pas de charges énormes et pour ça, il faut remercier nos prédécesseurs et le Gouvernement Princier : la qualité des immeubles, les prestations se sont améliorées au fil du temps, avec des prestations telles que l'on ne peut plus vraiment

parler de logement social (sols avec marbre, deux ou trois gardiens, piscine). Maintenant, cette même famille au cours de sa vie évolue, les enfants font des études, se marient et partent et on se retrouve à deux et on se trouve aujourd'hui dans une situation – on demande au Gouvernement de réfléchir, nous ne sommes pas là pour donner des leçons ni avoir la science infuse – où ces gens-là voudraient récupérer un deux-pièces pour lequel ils vont payer le double du quatre ou cinq pièces... Je pense qu'en toute chose, il faut de la mesure et de la réflexion. Quant à l'A.N.L., elle a été créée pour aider les gens, parce qu'à l'époque, il n'y avait pas d'appartements domaniaux en nombre suffisant, à se loger dans le privé afin que les Monégasques puissent se loger dans leur pays, ce qui est un droit légitime. Mais les surfaces aussi des appartements ont augmenté, Monsieur TONELLI, lorsque je parle prestations, je parle en général. Donc, aujourd'hui, peut-être faudrait-il mener une réflexion puisqu'il s'agit de logements sociaux, même s'ils sont luxueux pour certains, une réflexion sociale sur les logements sociaux et pas uniquement comptable, juste peut-être pour changer de paradigme là-aussi.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement dire, Monsieur le Président, je comprends mais je trouve que le dispositif qui est en place – quitte à améliorer les modalités de calcul de l'A.N.L., je le conçois puisqu'on l'a dit tout à l'heure – est quand même pas mal fait. Le loyer, vous êtes obligés d'avoir une base mais vous l'humanisez en prenant en compte la situation personnelle avec l'A.N.L. ; moi cela ne me paraît pas choquant qu'on donne l'A.N.L., pour permettre, vous dites une famille qui s'agrandit, elle avait un deux pièces, elle a besoin d'un quatre pièces, eh bien nous allons lui donner un quatre pièces tout neuf, beaucoup plus spacieux, beaucoup plus grand, plus moderne, plus confortable, etc... le loyer est forcément plus élevé, et si ce sont des gens qui ont des revenus modestes, nous allons les aider avec l'A.N.L. et moi je trouve que ce système est quand même sophistiqué. Alors, qu'on améliore l'A.N.L. pour prendre en compte les charges réelles, je suis d'accord. Nous fixons un loyer de manière à peu près objective, c'est difficile d'être objectif, rien n'est jamais parfait, mais forcément qu'un appartement moderne coûte plus cher qu'un appartement ancien qui a moins de confort, etc... que voulez-vous que j'y fasse, c'est dans la

nature des choses mais vous humanisez le système avec l'A.N.L., ce n'est pas si mal...

M. Bernard MARQUET.- ... je ne conteste pas cela, Monsieur le Ministre, et je vous prie de bien vouloir m'excuser, j'ai vraiment dû très mal m'exprimer parce que, lorsqu'on passe d'un deux pièces à un quatre pièces, que ce soit plus cher, c'est tout à fait normal ; mais moi je disais le contraire, donc je me suis très mal exprimé... Je voulais dire qu'il y a aujourd'hui des familles monégasques qui étaient dans des quatre ou cinq pièces, dans des immeubles qui n'étaient pas aussi luxueux, aussi grands, sans les gardiens etc, et qui aujourd'hui n'ont plus les enfants qui ont grandi à la maison et ils se retrouvent à deux dans leur quatre ou cinq pièces et ils voient des familles monégasques qui auraient besoin de ce cinq pièces ; eux gentiment disent, nous allons laisser notre cinq pièces mais on leur propose un deux pièces qui coûte plus du double du loyer qu'ils payaient pour ce cinq pièces, donc ces gens-là préfèrent rester dans leur cinq pièces. C'est à ce niveau-là qu'on demande une réflexion, parce que, autant avant 2000, les loyers étaient totalement dérisoires et, là aussi, lorsque nous sommes arrivés en 2003, nous n'avons pas été « démago », nous avons dit au Gouvernement qu'il avait raison d'avoir petit à petit retrouvé des prix de loyers qui correspondent aux revenus des gens, à la situation de l'immeuble, etc... Alors qu'aujourd'hui, bien sûr le foncier est de plus en plus cher, bien sûr le prix de la construction a augmenté, mais on offre des immeubles avec des prestations pour des immeubles sociaux qui font que, avec une prise en charge forfaitaire de l'A.N.L., des charges sans l'A.N.L. seulement et des loyers, nous arrivons à un système qui devient aberrant, parce qu'on va bientôt donner plus d'A.N.L. à un couple de fonctionnaires qui a un revenu moyen alors qu'il y a des anciens immeubles avec des appartements et des loyers ridicules. Ce qui est fait est fait, je demande simplement une réflexion qui ne soit pas uniquement comptable. Pour les logements sociaux, je n'ai pas la solution, je ne suis pas l'exécutif, je demande simplement que l'on prenne en compte ces situations nouvelles qui n'existaient pas il y a vingt ans lorsque l'A.N.L. a été créée ou lorsqu'il n'y avait pas suffisamment de logements sociaux. C'est juste cette réflexion et je partage l'inquiétude de tous mes Collègues concernant l'accession à la propriété : tous les nouveaux immeubles ne sont pas accessibles à des revenus moyens et si la volonté du Gouvernement est vraiment que 60 % des Monégasques puissent se loger dans cette nouvelle formule, l'habitation-capitalisation, il me semble que nous prenons un mauvais chemin.

M. le Président.- Alors, sur toutes ces questions, nous avons voulu vous dire plusieurs choses dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous pouvons peut-être terminer à ce stade du débat. Comme cela nous ne les aborderons plus lorsque nous arriverons au Département des Finances, à l'Administration des Domaines ou à la Direction de l'Habitat.

D'abord, je crois que le message est passé, c'était notre objectif : les loyers ont atteint dans les nouveaux immeubles de l'Etat des prix importants qui commencent à être difficilement supportables pour de nombreuses familles monégasques ; il faut donc arrêter cette spirale de l'augmentation des loyers, bien observer cela et nous serons très vigilants avec vous pour observer les futurs loyers des immeubles domaniaux qui seront livrés déjà dès l'année prochaine.

En ce qui concerne l'Aide Nationale au Logement, nous pensons qu'il est plus logique de prendre en compte les charges réellement payées par le locataire plutôt que 20 % arbitraires sur un loyer parce que, parfois, cela peut être plus que les charges réelles mais très souvent c'est moins et évidemment, je crois que l'équité, le bon calcul, en tout cas les Monégasques ne demandent pas qu'on les aide plus que ce qu'ils devraient être aidés, mais ils voudraient être aidés justement sur les prix réels des charges qu'ils paient...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Monsieur le Président, j'ai fait le calcul et cela coûterait moins cher à l'Etat. Si on choisit de faire un règlement des charges au montant réel plutôt que de le faire comme nous le faisons aujourd'hui avec 20 % forfaitaire, moi ça m'arrange en tant que Finances et mon côté technocrate borné se satisfait de cela, parce que cela nous coûtera moins cher, je vous le dis tout de suite...

M. le Président.- ... écoutez, mon côté Elu à l'esprit critique me permet de vous dire que j'attends de voir vos calculs, parce que bien sûr, une fois de plus, vous nous annoncez des chiffres que nous n'avons jamais eus, donc des calculs que nous ne connaissons pas, mais moi je sais qu'il y a certains immeubles où 20 % du loyer, c'est moins que les charges réelles payées par les locataires et j'ai des exemples. Vous vous avez peut-être des statistiques globales, si vous les avez, donnez-nous les, parce que nous ne les avons pas et je peux vous dire que vous ne nous avez jamais donné la moindre estimation...

M. le Ministre d'Etat.-... nous allons vous les donner.

M. le Président.-... en tout cas, ce que nous proposons serait beaucoup plus juste et je crois que nous serons tous d'accord pour regarder la réalité des charges. Aider les gens sur les charges qu'ils paient réellement me semble une bonne mesure. Monsieur le Ministre d'Etat, dans sa réponse au rapport de la Commission, s'est engagé à regarder de plus près cette proposition...

M. le Ministre d'Etat.- ... nous allons regarder et nous allons vous livrer les chiffres.

M. le Président.- Enfin, troisième chose que je voulais dire, nous attendons avec impatience les prix, les simulations que vous nous avez promises, peut-être pour demain puisque le groupe de travail se réunit demain matin, le groupe de travail pour ce qui est plus qu'un droit d'habitation, moins qu'un droit de propriété et d'accord, Maître, un droit d'habitation-capitalisation, puisque c'est le nom de cette forme hybride nouvelle inventée par Monaco ; donc est-ce que demain matin nous aurons ces simulations ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, nous en parlerons en tout les cas.

M. le Président.- Je rappelle qu'il s'agissait de vérifier que l'objectif commun partagé – rappelé par nous ce soir et par le Ministre d'Etat, qu'au moins 60 % des foyers monégasques aient les moyens de pouvoir acheter ce nouveau droit – soit bien réalisé en fonction des prix qui vont être proposés à la vente de ce droit. Voilà l'objet de l'étude que vous avez réalisée, donc, vous nous la donnerez demain, c'est préparé ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'en parlerai demain et je vous la donnerai sans doute demain oui.

M. le Président.- Bien sûr, on se réserve d'apprécier les prix en fonction de cette étude. Voilà.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Oui, encore une réflexion sur la manière de construire. Les dispositions, ce sont les prérogatives du Gouvernement et je ne remets absolument pas en cause cela, mais on m'a rapporté qu'il y a, pour des raisons techniques que les architectes pourront nous expliquer peut-être, enfin, j'aimerais bien – même si parfois lorsqu'on entre dans un parking à Monaco, on se demande si les architectes ont des voitures, non je plaisante... – certains appartements qui ont été attribués, par exemple des trois pièces de plus de cent cinquante m² et il est évident que le loyer explose à ce niveau-là. Il y a des écarts importants entre certains immeubles qu'on a pu visiter, par exemple au boulevard de Belgique où on arrivait à peine à mettre un lit dans une chambre et on ne pouvait pas tourner autour, et des espaces de cent cinquante m² pour un trois pièces. Pour moi, avec cent cinquante m², on peut peut-être faire mieux qu'un trois pièces. Il y a peut-être une réflexion globale à avoir là-dessus parce qu'il est évident que si on donne des trois pièces de cent cinquante m², le coût est élevé, je le comprends. Un trois pièces, lorsque j'étais étudiant, c'était entre soixante-dix et quatre-vingt m², donc il est évident que s'il y a 50 % de surface en plus, le loyer va augmenter de manière proportionnelle.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je suis entièrement d'accord avec Monsieur MARQUET, ce que je veux dire c'est que depuis, nous avons beaucoup progressé par ces cinq attributions successives d'appartements domaniaux qui s'étaient maintenant depuis 2006 et parmi les axes de progrès que nous avons développés, il y a le fait d'avoir mis au point un cahier des charges très précis sur ce que doit être un logement domaniaux. Donc, pour les prochains logements domaniaux, nous avons établi un cahier des charges encore une fois enrichi par l'expérience importante acquise ces dernières années et en particulier sur la taille des pièces que doit comporter un appartement.

M. le Président.- Merci. Nous allons passer à d'autres sujets, toujours sur ce chapitre important « Produits et Revenus du Domaine de l'Etat ». J'ai déjà une liste d'Elus qui demandent la parole. Nous commençons par M. Eric GUAZZONNE, ensuite Mme Anne POYARD-VATRICAN et M. Philippe CLERISSI et ensuite M. Claude CELLARIO.

Tout d'abord Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le 13 mars 2008, le Gouvernement a rencontré la Commission des Concessions des Services Publics et sollicité de cette Commission son accord pour une baisse de la redevance pour les jeux concernant la S.B.M. pour l'année 2008 ; accord que nous avons donné sous conditions, mais j'y reviendrai plus tard.

J'ai appris avec étonnement et je dirai même avec stupeur, par un document tout à fait officiel puisqu'il s'agit de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2008, que la S.B.M. et le Gouvernement avaient signé un avenant concernant la redevance, que je vais vous lire :

« La S.B.M. versera à l'autorité concédante une redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, qu'elle exploitera en application des dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus au taux de 17 %. Toutefois, ce taux sera réduit à 10 %, du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011 et à 15 % du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2019 ».

Cet avenant a été signé le 31 mars 2008, soit treize jours après que le Gouvernement a sollicité de la part du Conseil National son accord pour une baisse de la redevance uniquement pour l'année 2008, notre accord n'ayant été donné que pour l'année 2008.

Alors, si je conçois que le Gouvernement soit l'autorité concédante concernant la S.B.M., je m'étonne tout de même que, concernant une recette de l'Etat – et la redevance est versée directement aux recettes de l'Etat – le Conseil National n'ait pas été consulté à propos d'une baisse générale de cette redevance pour douze années.

Là, je m'interroge parce que je ne comprends pas : on avait donné notre accord pour 2008, j'apprends que le Gouvernement a signé avec la S.B.M. un accord qui le fixe jusqu'en 2011. Je ne comprends pas la manœuvre. Vous venez devant nous pour nous demander un accord pour une année et lorsqu'on vous donne cet accord, sans rien nous dire, vous signez pour les années suivantes. Je m'interroge donc sur cette méthode...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non mais il y a un truc que je ne comprends pas. Je comprends que vous vous posiez la question pour les trois premières années

mais je ne comprends pas que vous la posiez pour la suite parce qu'on revient à 15 %...

M. Eric GUAZZONNE.- ... On revient à 15 %, mais c'était 17 % qui étaient prévus au cahier des charges. Mais nous ne sommes même plus sur les trois premières années, nous avons donné notre accord pour 2008 et là nous nous rendons compte que 2009, 2010, 2011 sont déjà actés et intégrés au budget de la S.B.M. et c'est là où je me pose une question.

M. le Président.- Sur le même sujet, nous écoutons Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Vous m'excuserez, Monsieur le Conseiller, mais c'est pour rebondir sur les assertions de M. GUAZZONNE et faire en quelques mots l'historique, pour que tout le monde comprenne.

Lors des séances privées, concernant le Budget Primitif 2008, Monsieur le Ministre, vous aviez informé le Conseil National des bons résultats obtenus par la S.B.M. en 2007 et aviez envisagé une augmentation de 8,31 % des recettes brutes des jeux pour l'année 2008. Alors du fait de ces bons résultats, je vous cite « le Gouvernement considérait que cette période était propice à une augmentation de l'intervention de la S.B.M. dans l'animation sportive de la Principauté, au même titre que celle qu'elle effectue déjà pour l'animation culturelle ».

Pour cela, le Gouvernement a proposé de faire baisser le taux de la redevance de 3 %, le ramenant à 10 %. Après une discussion approfondie avec le Conseil National, celui-ci vous donnait son accord pour les périodes 2007/2008, tout en sachant que les comptes de la S.B.M. sont arrêtés au mois de mars de l'année civile. Quant à l'avenir de cette proposition, le Conseil National a toujours dit qu'il ne donnait pas de blanc-seing au Gouvernement, qu'il attendait des renseignements supplémentaires concernant cette animation sportive et que la question serait à nouveau débattue avec le Gouvernement dans le cadre des travaux préparatoires du Budget Primitif 2009.

En terme clair, lorsqu'on regarde le Budget Primitif 2009, effectivement dans la ligne, vous tenez compte de la diminution, cela ne me choque pas puisqu'il y aura des réunions préparatoires avec le Gouvernement pour savoir si nous sommes d'accord. Mais moi ce qui m'interpelle, Monsieur le Ministre, c'est ce qu'a précisé M. GUAZZONNE. Comment, je dis bien comment,

dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.B.M. qui s'est tenue le 19 septembre 2008, comment son Conseil d'Administration a fait approuver, dans l'avenant n° 2, de diminuer le taux de la redevance, que la société verse à l'Etat, de 13 % à 10 % ? Comment cela est-il possible alors que nous n'en avons pas discuté avec le Gouvernement ? Il faut que vous nous l'expliquiez, Monsieur le Ministre, car je vous signale que le Conseil d'Administration de la S.B.M. fait voter une résolution engageant en fait le Budget de l'Etat.

Alors tout d'abord, Monsieur le Ministre, étiez-vous au courant de cette résolution ?

Et puis bien entendu par la suite, j'ai appris que le Gouvernement, le 31 mars – et M. GUAZZONNE l'a rappelé – a signé un avenant avec la S.B.M. pour que le taux de la redevance diminue de 13 % à 10 %.

Alors ma question, Monsieur le Ministre, est très simple : le Gouvernement avait-il connaissance de ce que nous apprend M. GUAZZONNE... ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui.

M. Claude CELLARIO.-... et si vous étiez au courant, pourquoi ne pas respecter l'engagement d'en discuter avec le Conseil National ? Lorsque vous affirmez le droit de donner une conférence de presse sur ce sujet et je le conçois, reconnaissez également que vous bafouez le Conseil National de manière inadmissible. Il est anormal qu'un Conseil d'Administration se permette de faire voter à ses actionnaires une résolution qui met en cause le Budget de l'Etat. C'est absolument inconcevable d'autant que le Gouvernement avait donné son accord pour en discuter dans le Budget 2009.

M. le Président.- Alors, sur ce même sujet, Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais totalement m'associer aux déclarations de MM. GUAZZONNE et CELLARIO. J'assiste à cette Commission, il y a des règles, ces règles n'ont pas été respectées, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne les a pas respectées, c'est totalement inacceptable.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous ne sommes plus dans le décalage, nous sommes dans le fossé, nous sommes au fond du fossé....

M. le Ministre d'Etat.- ... mais non, pas du tout, moi je suis tranquille...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.-... Eh bien tant mieux pour vous, parce que moi pas.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que vous manquez d'informations, mais attendez, nous allons vous répondre. Ne parlez pas de fossé, ce serait....

(Brouhaha).

M. le Président.- Non, attendez, Monsieur le Ministre, respectons l'ordonnancement des débats, laissez finir notre orateur et je vous donne la parole dès que Mme POYARD-VATRICAN a terminé.

M. le Ministre d'Etat.- Nous ne sommes pas dans un fossé, cela n'a rien à voir avec tout cela.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous êtes libre de vos propos, les Conseillers Nationaux aussi...

M. le Ministre d'Etat.-... oui, mais le fossé n'a rien à voir...

M. le Président.-... donc, Mme POYARD-VATRICAN, peut choisir les termes qu'elle veut dans la mesure où elle n'a pas enfreint le règlement...

M. le Ministre d'Etat.- ... à ce moment-là, je peux aussi m'en aller et vous causerez tous seuls...

M. le Président.- ... elle n'a porté aucune attaque personnelle...

M. le Ministre d'Etat.- ... moi je tiens à la courtoisie, si vous n'avez pas de courtoisie dans cette Assemblée, je m'en vais. Un mot de plus et je m'en vais et je demande à tout le Gouvernement de partir et vous parlerez tout seuls... et vous aurez les réponses que vous voulez, mais c'est inadmissible, je n'accepte pas ce ton, c'est tout... je demande qu'on me respecte, Madame, et qu'on respecte les Membres du Gouvernement, c'est tout. Vous allez dans le fossé, non, je ne vais pas dans le fossé, je vais vous l'expliquer tout à l'heure, mais non, bien sûr que non, c'est inadmissible et je n'accepte pas ce type de débat, cela ne m'intéresse pas...

M. le Président.- ... vous n'êtes pas en Conseil de Gouvernement, Monsieur le Ministre, vous êtes ici dans une Assemblée qui a son propre...

M. le Ministre d'Etat.- Je veux bien débattre...

(Brouhaha).

... eh bien moi, je suis prêt à m'en aller...

(Brouhaha).

... voilà, je m'en vais...

(Le Ministre d'Etat se lève pour partir).

... mais arrêtez, arrêtez, ce n'est pas possible de travailler comme ça ! Ce n'est pas possible, travaillons sereinement, poser des questions, répondre, vous avez l'avis que vous voulez mais enfin...

(Le Ministre d'Etat reprend sa place).

M. le Président.-... son propre règlement, Monsieur le Ministre, les Elus sont libres de leur expression...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais enfin, soyons raisonnables, responsables, vous et nous ...

M. le Président.- ... Monsieur le Ministre, depuis 1911, les Elus sont libres de leur expression, Mme POYARD-VATRICAN est libre de ses propos...

(Brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- Nous ne sommes pas dans le fossé, mais continuez Madame.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je comprends à votre énervement, Monsieur le Ministre, que l'on a touché juste ! Pour vous mettre dans un état pareil, c'est que nos propos sont fondés. Dans les prérogatives du Conseil National découlant de nos Institutions, la Haute Assemblée doit donner son avis sur les recettes à la hausse ou à la baisse. Aussi la baisse du montant d'une redevance de l'Etat, surtout lorsqu'elle s'élève à des millions d'euros, doit passer devant le Conseil National avant d'être officialisée et avant d'être validée par le Conseil d'Administration de la société concernée. Je rappelle pour la bonne compréhension de tous que le Gouvernement est actionnaire à 69 % de la S.B.M., c'est-à-dire largement majoritaire, et aurait dû donc avoir connaissance de la situation et aurait dû donc la partager avec l'Assemblée.

Mon propos était même un peu plus large sur la S.B.M. puisque l'Etat a deux obligations dans cette société en tant qu'actionnaire et en tant que concessionnaire. Tout d'abord en tant qu'actionnaire à 69 %, c'est l'Etat qui doit diriger le Conseil d'Administration, qui doit fixer les priorités et les orientations stratégiques. En second lieu en tant que concessionnaire, l'Etat doit préserver ses recettes émanant de la concession des jeux qui sont ici significatives. Mais l'Etat a aussi comme autre obligation de faire respecter les priorités d'emploi et l'on aura largement l'occasion d'y revenir lors des débats. Enfin, l'Etat doit pousser la S.B.M. à avoir un rôle social surtout lors des périodes fastes. En effet, les dirigeants de la S.B.M. se sont glorifiés de résultats tout à fait exceptionnels cette année, ce dont nous nous réjouissons également, nous souhaitons que l'Etat pousse la société à partager avec ses salariés et, notamment, ceux dont les salaires sont les plus bas salaires, ces gains exceptionnels, fruit du travail de tous. Or qu'en est-il ? Lors de cette fameuse Assemblée Générale de la S.B.M. en septembre dernier, si des millions ont été votés en jetons de présence aux administrateurs de la société, seul un versement symbolique d'actions aux salariés a été effectué qui n'a pas coûté grand-chose puisqu'il s'agissait d'une dilution du capital. En conclusion, je me pose sérieusement des questions sur la capacité de l'Etat à remplir ses deux obligations d'actionnaire et de concessionnaire.

Donc, je vous le dis, Monsieur le Ministre, en toute courtoisie, je ne voterai pas cette ligne.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vais vous donner la parole bien volontiers. Je pense que nous

serons au moins d'accord sur une chose, c'est l'interprétation de notre Constitution qui est claire, c'est le Conseil National dans la Constitution monégasque, qui vote le Budget et donc, par conséquent, qui vote les recettes de l'Etat et donc, par conséquent, le montant des monopoles concédés ; ce ne sont pas les Conseils d'Administration des sociétés à monopole.

C'est donc bien le Conseil National, et non le Conseil d'Administration de la S.B.M., qui doit décider avec le Gouvernement de la fixation du montant de la redevance pour le monopole des jeux payé par la S.B.M.. Est-ce que nous sommes bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Soyons clairs sur un autre point, le problème que vous avez, c'est avec le Gouvernement, ce n'est pas avec le S.B.M. parce que la S.B.M. obéit au Gouvernement parce que franchement le Conseil d'Administration, il n'avait aucune envie d'aider le football, soyons très clairs là-dessus, ce n'est pas le Conseil d'Administration, c'est le Gouvernement. J'assume mes responsabilités très clairement et pour vous donner l'explication technique et juridique, je vais donner d'abord la parole à M. Gilles TONELLI et ensuite je vais faire de la politique, moi aussi.

(Rires).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci, Monsieur le Ministre.

(Brouhaha et rires).

M. le Président.- Monsieur TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci, Monsieur le Président.

Bien. Qu'on se souvienne du déroulement, effectivement, de ce qui s'est passé : la Commission des Concessions, qui est appelée à connaître cette concession entre l'Etat et la S.B.M., a donné son accord lors de la réunion que nous avons eue au printemps, sur deux exercices successifs, sur l'exercice 2007/2008 et, à ma demande, et après que j'ai amené des éléments complémentaires, pour 2008/2009...

M. le Président.- C'est exact, nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... donc, aujourd'hui nous sommes « bordés » pour la saison sportive de 2008 jusqu'à juin 2009. Effectivement, donc pour la suite, on parle de l'exercice 2009/2010 et 2010/2011, les deux années qui restent pour ce qui a été voté par la S.B.M. bien évidemment avec la totale connaissance du Gouvernement. Il faut – et ça c'est à moi de le faire et je m'engage à le faire dès demain – convoquer une réunion de la Commission des Concessions dans laquelle je vais vous présenter les Budgets prévisionnels de l'A.S.M. Football, comme je m'y étais engagé lorsque nous nous étions vus au printemps dernier pour que le Conseil National donne à la Commission des Concessions son avis sur la prorogation de cette situation, donc pour qu'on partage les 13 %, en 10 % d'un côté et 3 % de l'autre, pour les exercices allant jusqu'en 2011. Soit le Conseil National le donne et à ce moment-là, bien évidemment, ce qui a été fait reste maintenu, soit il s'avère que les éléments qui seront apportés ne satisferont pas le Conseil National et il est tout à fait loisible au Gouvernement, d'ici le moment où la S.B.M. aura son Conseil d'Administration, d'en tirer les conséquences et de prendre les dispositions qui s'imposent. On peut comprendre aussi qu'il était délicat de demander à la S.B.M. de faire une manipulation pour deux ans et de remettre à l'année suivante un nouvel avenant pour prolonger encore pour deux ans. Ce sont des décisions qui engagent la société sur une période beaucoup plus longue, donc effectivement, cet avenant a été fait jusqu'à l'exercice qui se termine en mars 2011 pour la S.B.M. et nous, notre accord devrait aller jusqu'en juin 2011, jusqu'à la fin de la saison 2011. Voilà techniquement la situation, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Ministre a raison de dire qu'il va parler politique, parce qu'il est inutile de vous dire...

M. le Ministre d'Etat.-... mais moi je vais vous dire, je vais vous mettre devant vos responsabilités...

M. le Président.-... parce que moi je vais vous dire, je vais vous parler politique aussi, après l'intervention de M. TONELLI, je vais vous parler de la Constitution, respect de la Constitution.

M. le Ministre d'Etat.- ... Ecoutez, moi je respecte la Constitution mais je vous mets devant vos responsabilités. Je respecterai la Constitution, bien que ça soit dans les textes, un avis que donne la Commission des Concessions, mais je vais au-delà des textes, au-delà des textes qui me permettraient de passer outre juridiquement, mais j'estime que cela ne serait pas conforme à l'esprit, donc je suis d'accord... non, non c'est un avis, c'est consultatif...

(Brouhaha).

... je le rappelle c'est consultatif, je suis d'accord pour me lier à votre décision. Donc, nous sommes engagés, vous êtes engagés, vous avez donné votre accord pour vous engager jusqu'à la fin de la saison actuelle. Vous ferez ce que vous voulez, moi je n'ai pas de problème, si vous dites que vous refusez de proroger l'année prochaine...

(Brouhaha).

... non mais, Monsieur, laissez-moi parler aussi...

M. le Président.-... vous voyez comme c'est désagréable d'être interrompu, Monsieur le Ministre !

M. le Ministre d'Etat.- ... si vous dites que vous refusez et bien vous refusez et moi je constaterai, parce qu'à ce moment-là, l'A.S.M. ne pourra pas présenter devant la ligue de Football un budget en équilibre, eh bien tant pis ! Elle cessera ses activités. Alors, vous prendrez cette responsabilité. C'est ce que je vous demande, vous me dites oui ou non, mais si vous me dites non, c'est fini ; mais il faut que les Monégasques sachent que vous aurez pris la responsabilité en votant cela de fermer le club et je suis désolé, il n'y a pas d'autre moyen. Allez chercher de l'argent où vous voulez, je n'en connais pas d'autre, eh bien, on fermera le club de football. Moi, je veux bien, mais vous en prendrez la responsabilité devant les Monégasques, je vous le dis solennellement : à vous de prendre vos responsabilités.

Je vous parle politique, vous prendrez vos responsabilités et je ne ferai qu'exécuter, je respecterai la Constitution.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous êtes très très habile, mais cela nous le savions déjà...

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, je fais de la politique...

(Rires).

M. le Président.- Vous changez complètement de sujet. Nous, nous vous disons que la plus élémentaire des courtoisies – mais ça vous allez me dire que ça ne compte pas beaucoup – mais la plus élémentaire des courtoisies vous interdisait d'agir ainsi, premier argument ; deuxième argument, le respect de l'engagement qui a été pris devant le Conseil National de ne pas s'engager au-delà de la saison 2008/2009 sans l'accord des Elus ; troisième argument, il y a quelques décennies d'usage, ce n'est peut-être pas grand-chose pour vous, mais bon il y a quand même un pays qui fonctionne depuis des décennies avec cette Constitution, donc au nom de la tradition, de l'usage qui fait que jamais un Gouvernement n'a diminué une recette du Budget National sans avoir d'abord l'accord préalable du Conseil National. Donc, tout ceci fait que, effectivement, il est pour le moins maladroit, c'est le moins que l'on puisse dire, de nous dire que vous avez déjà donné votre accord au Conseil d'Administration de la S.B.M. pour au moins deux années de plus que ce que vous avez demandé au Conseil National ! C'est vrai que, franchement, le problème porte sur le respect de l'esprit des Institutions, le respect de la parole donnée, la courtoisie la plus élémentaire vis-à-vis du Conseil. Et là, vous déviez le débat, vous partez sur...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais non...

M. le Président.- ... si, si vous partez sur la survie du Club, cela n'a rien à voir, nous vous parlons respect des Institutions, respect de la parole donnée, et vous, vous parlez survie d'un club de football, excusez-moi, c'est un autre sujet...

M. le Ministre d'Etat.-... non, non, non, je dis, je respecte strictement, nous sommes en train de discuter du Budget Rectificatif, je suis désolé, les crédits qui sont là correspondent à l'exercice 2008/2009 et sur ceux-là, je suis désolé, vous avez donné votre accord...

M. le Président.- ... bien sûr, mais nous parlons d'après 2009.

M. le Ministre d'Etat.- Au Budget Primitif, nous allons vous proposer, évidemment de reconduire, mais vous ferez ce que vous voulez, je vous le dis, vous ferez ce que vous voulez, ne mélangeons pas les décisions, moi je respecterai votre décision, c'est tout ce que je peux vous dire. Et à partir de là, je suis quand même obligé de vous expliquer les conséquences de votre décision, vous savez qu'on met la clef sous la porte si on ne vote pas, et je n'y peux rien, ce n'est pas du chantage, c'est la réalité, on met la clef sous la porte de l'A.S.M.. Moi ce n'est pas mon sujet, enfin, c'est un sujet quand même pour Monaco, mais vous ferez ce que vous voulez, que voulez-vous que je vous dise, et je respecterai votre décision, mais il faut que chacun prenne ses responsabilités. Aujourd'hui, ce qui est dans le Budget Rectificatif, vous m'avez donné votre accord, je le mets ; demain dans le Budget Primitif, vous aurez tout loisir de dire que vous n'êtes pas d'accord. Eh bien si vous n'êtes pas d'accord, je vous dis déjà que je vous suivrai. Je respecterai la décision du Conseil National et si vous décidez de remonter la redevance dans le cadre de l'exercice suivant, eh bien on la remontera et puis il n'y aura plus d'argent pour le football et alors on fermera l'A.S.M., c'est tout, il faut quand même être clair.

Vous me dites que cela n'a rien à voir mais c'est quand même la clarté, vous devez prendre des responsabilités, moi je prends les miennes, vous devez prendre les vôtres, c'est tout.

M. le Président.- Mais ce n'est pas une raison pour décider de deux années supplémentaires sans l'accord du Conseil National...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais je n'ai pas décidé !

M. le Président.- Eh bien voyons !

M. le Ministre d'Etat.-... mais non je n'ai pas décidé, je ne mettrai en crédit que ce que vous me donnerez.

M. le Président.- Ecoutez, je pense que le texte est très clair.

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, mais non, le texte n'est pas clair !

(Rires).

M. le Président.- Alors, Monsieur GUAZZONNE va le relire.

(Brouhaha).

M. Eric GUAZZONNE.- Monsieur le Ministre, je vais vous relire le texte.

« Toutefois, ce taux sera réduit à 10 % du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011 et à 15 % du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2019 ».

C'est signé Jean-Luc BIAMONTI et Bernard LAMBERT pour la S.B.M., Muriel NATALI-LAURE qui représente le Gouvernement et validé par vous-même, Monsieur le Ministre, ainsi que par M. TONELLI, en date du 12 juin.

M. le Ministre d'Etat.- Mais enfin, ça c'est sous réserve que l'on ait les crédits !

M. le Président.- C'est vraiment dommage que ça ne figure pas, sous réserve de l'accord du Conseil National, mais cela ne figure pas sur l'avenant, c'est uniquement signé par un représentant du Gouvernement.

M. Eric GUAZZONNE.- Monsieur le Ministre, pour répondre à M. TONELLI qui me dit qu'effectivement, il aurait été inapproprié de mettre cette mesure uniquement pour deux ans : je suis d'accord avec lui si ce n'est qu'il n'y avait pas non plus péril en la demeure, d'attendre, au moins pour l'année prochaine, de pouvoir faire figurer cette clause – je vous rappelle que, par exemple, ce même avenant fixe de nouveau les jeux qui peuvent être exploités à la S.B.M., qu'il est signé au 31 mars 2008 et que certains de ces jeux sont exploités depuis plus d'un an par la SBM – nous étions donc tranquilles, effectivement, sur la redevance jusqu'en juin 2009 ; donc on aurait pu attendre le Budget Primitif et la S.B.M. aurait très bien pu faire une Assemblée Extraordinaire plus tard, en février, pour fixer ce taux de redevance.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, je vous assure que non, cela n'est pas possible parce que souvenez-vous qu'on est sur la situation où la S.B.M. depuis un an prenait des mesures qui n'étaient pas inscrites à son cahier des charges. On a en face de nous une société qui est cotée en bourse, donc il fallait impérativement qu'à cette Assemblée Générale là, on prenne la décision, que pour 2007/2008, ce qui était l'ancien exercice et 2008/2009, cette mesure soit entérinée. Effectivement, nous avons considéré que cette mesure pouvait être prorogée jusqu'en 2011. Si, et le Ministre d'Etat l'a dit, le Conseil National considère qu'elle ne doit pas être prise, on a plus que largement le temps de dire en janvier 2009 à la S.B.M. : Messieurs, reprenons une décision en Assemblée Générale qui se tiendra en septembre 2009 au cours de laquelle on remontera le montant de la redevance à ce qu'il était auparavant. Il n'y a vraiment aucun problème que ce soit fait et ce qui a été fait, encore une fois, ne remet pas du tout en cause le pouvoir ou les possibilités qu'a le Conseil National pour faire valoir son point de vue. Mais, effectivement, nous avons eu la faiblesse de penser que ce qui avait été pris pour deux ans pouvait être, encore une fois puisqu'il s'agit de la survie de l'A.S.M. Football, prorogé jusqu'en 2011. Si ce n'est pas le cas, encore une fois, ce sera fait sans difficulté.

M. Eric GUAZZONNE.- Là-dessus, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de ne pas être d'accord avec vous, parce que lorsque vous dites qu'il n'y a aucun moyen, l'Etat est quand même l'actionnaire majoritaire de cette société qui a fait près de 100 M€ de bénéfices, qui en a redistribué une très faible part et qui aurait très bien pu prendre sur ce bénéfice pour tout simplement participer à l'animation sportive de la Principauté.

L'Etat, en tant qu'actionnaire principal, aurait très bien pu l'imposer à la société sans recourir à une baisse de la redevance. Donc, vous me dites qu'il n'y a aucun autre moyen, moi je pense qu'effectivement, il y a le moyen de jouer son rôle d'actionnaire principal et de fixer les orientations de la société.

M. le Président.- Absolument. Vous êtes plusieurs à me demander la parole.

Monsieur CELLARIO, tout d'abord, sur ce sujet bien sûr.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je vous le dis franchement, effectivement la Commission des Concessions n'a que voix consultative, c'est vrai, mais Monsieur le Conseiller, vous l'avez dit, c'est peut-être un excès de faiblesse, qui est fort regrettable. Ici on s'explique, mais ceux qui font partie des actionnaires et qui ne connaissent pas nos débats, considèrent qu'en fait cela est acquis et nous ne sommes pas certains de servir à quelque chose. C'est cela que moi je ne peux admettre. Je considère que vous n'auriez pas dû agir de la sorte. En revanche si vous aviez un problème, d'abord dans la Commission, même si elle est consultative, vous auriez pu prévenir ou demander une réunion avant le 31, pour avoir un avis sur les obstacles que vous auriez rencontrés et ainsi de suite... c'eût été plus correct. Moi, j'ai vraiment eu l'impression, là, que notre Assemblée a été bafouée. A ma place, vous ne l'auriez pas accepté. Je considère, à l'évidence, que le Gouvernement a reconnu qu'il a fait quelque chose qu'il n'aurait pas dû faire...

M. le Ministre d'Etat.- Non, non pas du tout.

M. Claude CELLARIO.- ... mais si, ça, vous n'auriez pas dû, vous n'auriez pas dû dire à vos actionnaires allez-y, votez, c'est acquis.

M. le Ministre d'Etat.- ... non, non je n'ai pas dit ça.

M. Claude CELLARIO.- Ceci étant dit, Monsieur le Ministre, ce que moi j'aurai préféré, c'était de s'en tenir, comme l'a dit M. TONELLI, à ce qu'on avait décidé. Vous auriez dû nous voir avant pour nous en parler. Vous auriez pu faire une réunion rien que sur ce sujet en nous disant que vous aviez des problèmes de calendrier, ainsi de suite, mais vous auriez dû nous en parler. Voilà ce que moi je retiens.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, moi je n'arrive pas à comprendre votre débat et votre mise en accusation pour prendre un terme...

M. Claude CELLARIO.- ... non, il n'y a pas de mise en accusation.

M. le Ministre d'Etat.- ... si, si c'est une accusation puisque vous me dites, vous avez fait une erreur, moi je dis non...

M. le Président.- ... tout va très bien, Madame la Marquise !!! Il n'y a qu'à voir la réaction des Elus...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, tout va très bien... non ça va très mal parce que moi je vous le dis, je respecterai ce que vous déciderez, que voulez-vous que je vous dise de mieux ? C'est ce que vous me demandez, je le dis, je l'affirme, je m'y engage. Simplement j'ajoute, vous votez et ce jour-là vous saurez, mais c'est une libre décision, mais vous voterez quand même, je vous l'assure, reprenez le problème par tous les bouts. Parce qu'avec une société cotée en bourse, il faut déclarer tout les sponsorings ; cette société cotée en bourse, fallait-il qu'elle reste cotée en bourse ? Je n'en sais rien et ça c'est un autre débat pour une société possédée à 70 % par l'Etat. Je ne veux pas entrer dans ce deuxième débat, mais aujourd'hui c'est une société cotée en bourse, on ne peut pas faire ce qu'on veut, vous savez, c'est très contrôlé, très très contrôlé, contrairement à ce qu'on imagine et l'on ne peut pas faire ce que l'on veut. Vous dites, il n'y a qu'à prendre sur les bénéfices, non, nous n'avons pas le droit de faire ça, de prendre sur les bénéfices pour donner au club de football, je suis désolé mais nous n'avons pas le droit de faire ça. Il y a des règles, il y a un pourcentage pour le sponsoring qui est délimité pour les sociétés cotées en bourse. Je suis désolé mais nous n'avons pas le droit. Alors, regardez, mais moi je ferai ce que vous voudrez, je ne peux pas vous dire mieux dans le respect de vos prérogatives. Je ferai ce que vous voudrez, simplement, je me permets de dire, connaissant le dossier, que si vous dites non, eh bien, on arrêtera le football à la fin 2009, je le dis solennellement devant tous les Monégasques. Vous prendrez vos responsabilités. Ce n'est pas moi qui les prendrais, c'est vous. Moi j'ai proposé que l'on maintienne le foot, vous proposez qu'on arrête le foot, vous ferez ce que vous voudrez. Mais nous en reparlerons au Budget Primitif puisque, pour l'instant, le problème ne se pose pas pour le Rectificatif.

M. Claude CELLARIO.- Bien sûr que non. Mais Monsieur le Ministre, je voudrais vous dire quelque chose : effectivement là, vous faites de la politique.

M. le Président.- Oui, enfin, pas de la bonne...

Monsieur SVARA, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Monsieur le Ministre, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre notion de la responsabilité et ce que vous venez de nous expliquer. Vous dites que chacun doit prendre ses responsabilités et puis vous ajoutez, le Conseil National doit prendre ses responsabilités et si le Conseil National refuse de baisser la redevance, vous dites « on fermera le football » ! Je vous pose une question, qu'en est-il de la responsabilité des dirigeants ?

M. le Ministre d'Etat.- Je crois me souvenir, Monsieur SVARA, qu'une condition avait été posée par le Conseil National qui était de changer les dirigeants et je crois savoir qu'ils ont changé.

M. Pierre SVARA.- Et je vous repose une question, qu'en est-il de la responsabilité des dirigeants aujourd'hui ? Des capitaux doivent venir, je l'ai lu partout, le club va mieux, on restructure...

M. le Ministre d'Etat.- ... vous connaissez bien, Monsieur SVARA...

(Rires).

M. Pierre SVARA.- ... pas bien mais un peu. Le club va peut-être un peu mieux, alors qu'en est-il ? Je pense que la responsabilité des dirigeants passe avant la responsabilité du Conseil National. Je ne vois pas en quoi on peut accuser le Conseil National d'être responsable de la fin du football à Monaco. Ça non, Monsieur le Ministre !

M. le Ministre d'Etat.- ... si, si, excusez-moi. C'est de votre responsabilité, le Gouvernement prend les siennes, il vous fait une proposition, vous êtes mieux placés que quiconque, Monsieur SVARA, pour savoir que ce n'est pas si simple que ça, admettez que ce n'est pas si simple. Le Gouvernement vous fait une proposition, j'estime avoir investi, comme ce n'est pas imaginable, de ma propre personne pour essayer de sauver ce club, je le dis fortement. Alors, moi je prends mes responsabilités et là, ce n'est pas un débat avec la S.B.M.. Autant vous ne me verrez pas défendre sur certains dossiers le Conseil d'Administration mais

par pitié, ce n'est pas de leur faute parce qu'il a fallu les violer pour qu'ils votent...

(Rires).

... mais par pitié ne les accusez pas, parce que vraiment ce ne serait pas juste. J'assume mes responsabilités. On fait ce qu'on peut, je ne dis pas que c'est formidable mais c'est comme cela. Il n'y a pas que la S.B.M., j'en ai sollicité d'autres et on peut y arriver. En plus, comme je vous l'ai dit et je vous le répète, nous avons vraiment l'intention de restructurer le capital de l'A.S.M., nous avons des solutions en vue. Je souhaite et je dis simplement que si Monaco veut garder un club, il faut qu'il ait la main sur ce club. Je veux simplement dire par là qu'il faut qu'il ait la majorité de son club parce que cela ne sert à rien d'avoir un club s'il appartient à je ne sais quel Russe, à je ne sais quel émirat... je suis désolé mais si on ne contrôle plus rien, ce n'est plus la peine d'avoir un club de football. Si vous avez un club de football, vous en êtes le patron, du moins le Prince en est le patron, sinon ce n'est pas la peine d'avoir un club de football, y compris pour des raisons éthiques, vous savez il y a un certain nombre de clubs où je ne parlerai pas d'éthique. Nous au moins, nous sommes d'accord avec le Président de la Ligue de Football sur l'éthique dans le financement du foot. J'essaie de trouver une solution pour que Monaco garde la maîtrise de son club et garde son club, mais vous pouvez me dire que vous n'êtes pas d'accord et c'est vous qui aurez le dernier mot puisqu'il s'agit d'une recette de l'Etat.

M. le Président.- Nous continuons le tour de parole.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention est, mot pour mot, celle de M. Pierre SVARA, à laquelle j'ajouterai une question : est-ce qu'on tire les enseignements des agissements de certaines personnes à Monaco ou est-ce qu'on continue à leur laisser faire main basse *ad vitam aeternam* sur la ville ?

M. le Président.- Je pense que ce que M. SPILLOTIS-SAQUET veut dire, c'est que la responsabilité de la situation financière actuelle de l'A.S.M. Football Club, il faut la chercher chez ceux qui l'ont dirigée et non

pas chez les Elus du Conseil National, mais je crois que c'est ce qui a été dit, avec d'autres mots, par M. SVARA.

M. le Ministre d'Etat.- Mais soyons objectifs là-dessus ! Il faut rendre à César ce qui est à César : au cours des trois dernières années, la situation ne s'est jamais aggravée, le club a fonctionné en équilibre, je peux vous montrer les comptes.

M. le Président.- Mais c'est très bien alors, ils sont en équilibre sans les 7,5 M€ de la S.B.M. ! Tout va bien alors parce qu'à l'époque il n'y avait pas encore les 7,5 M€ de la S.B.M. Très bien. Donc vous voyez, c'est intéressant, ça ne condamnerait pas l'A.S.M. s'il n'y avait plus les 7,5 M€, puisqu'elle était en équilibre quand ils n'étaient pas votés par nous et n'étaient pas donnés par la S.B.M. !

Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je me permettrais, si c'est possible de porter une réflexion à votre niveau, modestement, et au niveau de l'Assemblée. L'A.S.M., on en a tous conscience, c'est un sujet douloureux, très douloureux et politiquement dangereux, très dangereux. Pour avoir modestement été un peu à l'international et représenté Monaco au C.P.T., que ce soit au Kosovo ou en Moldavie ou encore à Malte, l'A.S.M. a encore une image positive et même en Moldavie dans des bars, on se souvenait encore du temps où Monaco avait battu le Spartak de Moscou. Or, l'A.S.M. est un facteur de publicité extraordinaire ! L'A.S.M. est en péril, effectivement, mais à qui la faute ? Permettez-moi d'être désagréable cinq minutes mais je vais l'être de façon la plus courte possible. Il y a un audit qui n'a pas été montré et qui parle de lui-même ! Alors, pourquoi nous mettre, à nous les Conseillers Nationaux, la responsabilité de la disparition d'une gabegie ? Moi je propose que l'on fasse un référendum et qu'on demande aux Monégasques de décider.

Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je regrette que le nom de l'A.S.M. ait été prononcé ce soir et qu'on ait débattu de la situation du Club, parce que ça ne fait pas du bien à son image et je trouve cela tout à fait dommageable, premièrement. Deuxièmement, Monsieur le Ministre, on a eu le sentiment, je conçois parfaitement votre bonne foi et je partage vos propos sur le principe, mais nous avons eu le sentiment qu'il y avait une régularisation *a posteriori*. J'y ai participé, c'était ma première réunion pour les concessions et nous avons été mis, les Conseillers Nationaux et moi-même, devant le fait accompli et c'est vrai que la validation de ce principe à l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est pas convenable. Je vous le répète, je regrette que ce débat soit parti sur la S.B.M. et j'espère que cela restera ce soir dans cette enceinte, parce que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, la S.B.M. est cotée. L'Etat a mis un million deux cent milles titres et Monsieur GUAZZONNE, on ne peut pas réduire des profits comme ça. Quand on est coté, il y a des règles. Parce que vous savez très bien, comme m'a dit quelqu'un que je ne peux pas citer, c'était la moins mauvaise des solutions.

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE, puisque vous avez été cité, je veux bien que l'on vous écoute à nouveau.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Plutôt que de réduire des profits, si effectivement ceux-ci avaient été distribués, je serais d'accord avec vous, Monsieur le Ministre. Or, la redistribution a été, pour une société qui fait des profits exceptionnels, exceptionnellement basse. Donc je pense et je maintiens que nous n'aurions pas dû prendre sur le profit ; mais tout simplement, Monsieur le Ministre, je n'ai pas trop compris vos explications parce que je ne vois pas en quoi le fait de prendre sur le chiffre d'affaires S.B.M. et que l'Etat lui impose d'être sponsor maintenant, ou si la redevance est baissée ou si elle est maintenue, change quelque chose. C'est toujours la S.B.M. qui est le sponsor de l'A.S.M.. Donc, je crois que l'on peut très bien maintenir le taux de redevance et quand même imposer à la SBM d'être un sponsor de l'A.S.M.. Je pense que, au vu du résultat et du chiffre d'affaires que cette société a faits, nous aurions pu imposer pour cette année-là, au vu de ce chiffre d'affaires et des bénéfices qu'elle en a tirés,

qu'elle sponsorise l'A.S.M. sans passer par une baisse de la redevance.

M. le Ministre d'Etat.- Je souhaiterais que nous arrêtions d'en parler, ce n'est pas un sujet qu'il est tellement bon de débattre en séance publique, honnêtement, je dirais et je vous rappelle simplement qu'il y a des règles qui sont fixées par les autorités boursières qui font que vous ne pouvez pas sponsoriser plus d'un certain pourcentage – je crois que c'est 1 % des résultats – et vous devez le déclarer à l'autorité régulatrice de la bourse. Donc la S.B.M. dans ce domaine n'a pas la liberté de faire ce qu'elle veut, parce que nous ne sommes pas une place offshore comme je le disais tout à l'heure, elle est contrôlée par la société de bourse, elle ne peut pas faire ce qu'elle veut, elle doit respecter les règles de la bourse, c'est une règle qui s'impose à nous, je n'y peux rien. Mais honnêtement, je préférerais qu'on parle d'autre chose. Je vous ai dit que je respecterai la volonté du Conseil National, je ne peux pas vous dire mieux, mais arrêtons de donner ce spectacle puisque nous sommes en séance publique, excusez-moi, moi aussi je respecte l'A.S.M., je souhaite l'intérêt général de la Principauté et je crois que nous ne sommes pas en train de le servir.

M. le Président.- Moi je vous rappelle – et le procès-verbal en fera foi – que le Conseil National a réagi à juste titre en vous disant, et uniquement, en vous disant que nous vous demandons de ne pas donner l'accord de notre Assemblée pour quatre années pour la diminution d'une redevance d'un monopole concédé, en l'occurrence celui de la S.B.M., alors que vous nous l'aviez demandé et vous l'avez obtenu pour deux années seulement. Nous, c'est tout ce que nous vous avons dit et ensuite, c'est vous qui avez voulu parler des difficultés de l'A.S.M. pour justifier cela. Mais c'est injustifiable parce que quelle que soit la situation...

M. le Ministre d'Etat.- ... ce n'est pas injustifiable, mais ce soir, excusez-moi, revenons à l'ordre du jour. Ce soir, vous avalisez et lors du vote du Budget Primitif, on vous demandera d'avaliser la saison 2009/2010, point à la ligne. C'est tout ce que l'on vous demande. Moi je ne vous demande pas autre chose et c'est là-dessus que vous aurez à voter.

Encore une fois, je suis désolé mais j'aurais préféré que ce débat, je le dis parce que vous êtes des gens responsables, j'aurais préféré parce que je croyais

qu'on avait des Commissions Plénières pour ça, je le répète, j'aurais préféré que ce débat ait lieu en Commission Plénière d'Etude. C'est tout. Je ne dirai plus rien sur ce sujet, on passe à autre chose ou vous continuez tout seul.

M. le Président.- J'ai un dernier mot à vous dire. Rendez-vous en Commission des Concessions et si vous voulez parler du football, nous sommes tout à fait prêts à en parler, mais ne préjugez pas à l'avenir, publiquement, dans un accord qui a été signé par l'Administrateur des Domaines, qui engage donc le Gouvernement, de la décision du Conseil National lorsqu'il s'agit de ses prérogatives budgétaires constitutionnelles, sans avoir demandé l'avis du Conseil. Je suis désolé mais je ne pense pas qu'il y ait un Président du Conseil National avant moi ou après moi, qui ne dirait pas cela, parce que s'il ne le faisait pas, le Président, ainsi que tous les Collègues qui se sont exprimés, eh bien, ils ne défendraient pas la Constitution monégasque et les prérogatives institutionnelles de l'Assemblée.

Donc, c'est tout ce que l'on vous a dit. Tout le reste, effectivement, il n'était pas nécessaire de le dire ce soir mais regardez qui a commencé, ce n'est pas le Conseil National. Pour le football, on en reparlera, mais permettez-moi de vous dire que vos réductions simplificatrices, pour le moins, sont plus que contestables, mais on parlera de l'avenir du football quand vous voulez et où vous voulez en privé, il n'y a pas de problème.

Monsieur MARQUET, un dernier mot et ensuite nous passons à d'autres sujets.

M. Bernard MARQUET.- Un dernier mot, je veux exprimer l'opinion de la majorité U.P.M. et même peut-être au-delà, m'a-t-il semblé...

M. le Président.- ... Il y a d'autres sujets, notamment, sur la S.B.M. Est-ce que tout le monde a terminé parce qu'il n'y a pas forcément que la redevance. Donc on continue sur le chapitre...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Moi je voudrais vous parler de la priorité nationale, Monsieur le Président. Voulez-vous que j'en parle maintenant ou plus tard ?

M. le Président.- Tout à fait, c'est aussi un des problèmes importants qu'on a soulevés au sujet de la S.B.M. Nous vous écoutons, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- En ce qui concerne ce sujet, Monsieur le Président, il est un peu dommage que le Ministre d'Etat s'en aille, parce que c'est quand même un sujet important. Je vais peut-être attendre qu'il revienne, je ne suis pas pressé, nous avons toute la soirée, Monsieur le Président. Voulez-vous....

M. le Ministre d'Etat.- ... mais je ne suis pas vexé !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Voulez-vous qu'on diffère, Monsieur le Président ? Il y a peut-être d'autres sujets à aborder entre-temps.

M. le Président.- Ecoutez, non, nous sommes sur la S.B.M., finissons-en, c'est plus logique pour le débat.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord, alors parlons de la S.B.M..

Monsieur le Président, le Prince Souverain a incité les jeunes Monégasques à partir se former à l'extérieur de la Principauté pour acquérir des compétences, et quand ceux-ci cherchent un travail en Europe, ils sont considérés comme des non Européens et donc évidemment n'ont pas beaucoup de droits. Lorsqu'ils rentrent à Monaco et aspirent à travailler ici de manière tout à fait légitime, c'est un vrai parcours du combattant auquel ils ont à faire face. Même pour trouver un stage, c'est extrêmement difficile, les entreprises monégasques refusent de jouer le jeu.

La S.B.M. est un exemple flagrant de cette situation car, Monsieur le Président, Messieurs du Gouvernement, en dehors des jeux, c'est une véritable épuration ethnique qui existe à la S.B.M. ! Allez chercher un Monégasque et vous m'en direz des nouvelles. La S.B.M. est un exemple flagrant, mais ce n'est pas la seule entreprise dans cette situation ; par exemple, notre Rapporteur citait tout à l'heure Monaco Telecom où le nombre de Monégasques est passé de vingt-cinq à dix-neuf et il m'a été rapporté par certains qu'ils sont même obligés de retirer leur nationalité de leur curriculum vitae pour pouvoir obtenir un entretien. C'est à ce stade que nous en

sommes arrivés, Monsieur le Président ! Ici, en Principauté, les Monégasques ne sont plus chez eux !

Lorsque nous sommes entrés au Conseil de l'Europe, nous avons fait admettre notre situation particulière dans l'avis 250 que vous mentionniez et qui justifie la priorité d'embauche accordée aux nationaux et reconnue par la Constitution. La balle est aujourd'hui dans le camp du Gouvernement, je pense effectivement, je vous le disais, aux sociétés d'Etat, je pense aussi aux sociétés titulaires d'un monopole concédé. Le Gouvernement nous a dit, nous a écrit dans la réponse du Ministre d'Etat, qu'il avait attiré l'attention des responsables de ces entreprises. Monsieur le Président, Messieurs du Gouvernement, nous attendons du Gouvernement plus que des paroles, des actes ! Donc je ne voterai pas ce chapitre !

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, nous vous écoutons.

Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce sujet de la priorité nationale, je voudrais dire que je suis pleinement d'accord avec ce que vient de dire mon confrère GARDETTO et notamment rappeler peut-être à tous ceux de nos concitoyens, qui pourraient ne pas en avoir conscience, que le respect de la priorité nationale à Monaco est une question de survie. C'est une question de survie ce qui n'a rien à voir avec un privilège. C'est une question de survie parce que chez nous, nous sommes minoritaires, parce que chez nous, comme l'a très justement indiqué mon confrère GARDETTO, nous sommes en minorité et une minorité qui ne se défend pas est une minorité, qui n'existe pas ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle c'est une règle qui est posée par la loi, par la Constitution et validée par le Conseil de l'Europe qui n'est pourtant pas tendre en la matière. Donc, si ces règles constitutionnelles et légales ont été validées par le Conseil de l'Europe, c'est bien qu'il y a une véritable nécessité, une véritable question de survie.

Alors, puisque nous sommes au chapitre de la S.B.M., j'ai appris avec chagrin, je dois le dire, qu'alors qu'il était question de recruter un futur remplaçant de l'actuel Directeur Juridique et Secrétaire Général, donc un juriste de haut niveau, un non national a été recruté alors que je ne suis pas sans savoir qu'il y a de nombreux juristes de grande valeur

qui existent parmi nos concitoyens. Permettez-moi donc d'être chagrinée de cette question et de me faire du souci pour l'avenir des Monégasques, pour l'avenir de nos enfants et pour l'avenir de ceux qui, comme moi, comme d'autres, comme certains d'entre vous également, se sont donnés la peine de faire de brillantes études. Alors, me direz-vous, « mais il paraît qu'il y a eu une offre au Service de l'Emploi ». Sans doute, mais franchement, pensez-vous sérieusement que pour recruter quelqu'un à ce niveau de compétence, la personne va aller passer son temps au Service de l'Emploi ? Non ! Vraisemblablement. Pourquoi ne procède-t-on pas comme pour recruter des non-nationaux, pourquoi ne mettons-nous pas en place un système de chasseurs de tête, pourquoi ne va-t-on pas recruter une personne qui, neuf fois sur dix, va être très occupée à un emploi, parce que bien évidemment, il ne s'agit pas pour des postes comme ceux-là, d'engager un débutant, il faut recruter un juriste confirmé, quelqu'un qui a fait ses preuves en Principauté de Monaco, quelqu'un dont on est sûr en un mot. Pour conclure, je ne voudrais pas penser et je ne voudrais pas que les Monégasques pensent que pour eux, à un certain niveau, il y a une sorte de plafond de verre qui fait qu'ils sont freinés dans leur ascension. Cela n'est pas acceptable parce que nous sommes un petit pays et parce que dans ce petit pays où nous sommes minoritaires chez nous – et largement minoritaires surtout dans la population active – nous devons nous défendre pour continuer à exister.

Je vous remercie.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président. C'est un sujet délicat et très certainement nous en reparlerons au Primitif. Car voyez-vous si dans certains pays, la préférence nationale prend une connotation, que l'on pourrait qualifier de « lepénisante » ou autre, à Monaco, c'est une question naturelle car nous sommes un petit pays et que nous sommes minoritaires chez nous. Alors, certains diront que nous ne sommes pas le seul pays au monde à avoir une population de nationaux inférieure à la population résidente, il y a d'autres exemples. Mais quoiqu'il en soit, il faut défendre la priorité nationale à compétences égales, je précise « préférence nationale à compétences égales », toute la crédibilité repose sur cet ajout, car c'est aussi ce qui existe dans de grands pays comme les Etats-Unis, en Angleterre, et dans

d'autres pays au monde. Essayez de trouver un travail aux Etats-Unis, si vous n'êtes pas américain, chez eux, ils respectent la priorité nationale....

M. Claude CELLARIO.-... non, mais je ne comprends pas, mais évidemment aux Etats-Unis, il faut être américain !

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, laissez terminer Monsieur STEINER, s'il vous plaît, en plus vous êtes d'accord avec lui, donc tout va bien ! C'est ce que vient de dire Monsieur STEINER...

(Rires).

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président, mais je le laisse s'égarer de temps en temps, ça lui plaît...

(Rires).

Pour en revenir à notre sujet, c'est tout à fait normal et c'est un droit qui doit s'appliquer non seulement dans le privé, mais aussi dans l'Administration car on ne peut pas montrer du doigt les sociétés privées en disant « vous ne faites pas votre devoir, vous ne cherchez pas à recruter des nationaux » quand l'Administration ne fait pas aussi, tout le temps ce qu'elle devrait faire.

M. le Président.- Monsieur STEINER, je voudrais dire que je suis pleinement d'accord avec ce que vous venez de dire sur ce sujet sensible et important, comme avec ce que viennent de dire, d'ailleurs, l'ensemble des Collègues qui se sont exprimés au préalable avant vous. Je voudrais insister sur deux points parce qu'il y a vraiment une caricature et c'est vrai que c'est un sujet sensible, donc il faut que les choses soient dites de manière claire, précise pour ne pas être mal interprétées. Ce que les Elus des Monégasques demandent, vous l'avez rappelé, c'est l'application de la loi et de la Constitution qui parle de priorité pour les Monégasques et d'ailleurs au-delà, pour les résidents et même pour les habitants des communes limitrophes, car il y a tout un système de priorité hiérarchisé, je dirais de priorité territoriale, qui va au-delà des seuls nationaux monégasques. Ces priorités, elles doivent évidemment être appliquées à diplômes et à compétences égaux. Jamais un Elu des Monégasques ne soutiendra, par exemple, l'embauche d'un compatriote pour un poste qui exigerait un diplôme qu'il ne posséderait pas ou une compétence qu'il

n'aurait pas. Jamais un Elu des Monégasques ne soutiendra une promotion qui serait demandée par un compatriote et qu'il n'aurait pas méritée par son assiduité, par ses compétences, par son succès dans son poste. Donc attention aux caricatures faciles de ceux qui n'apprécient pas notre communauté et qui voudraient nous faire dire ce que nous n'avons jamais dit.

Deuxième remarque – je voudrais reprendre votre idée, Monsieur STEINER, qui est la mienne aussi depuis longtemps – c'est que personne ne reproche aux Etats-Unis d'Amérique d'avoir institué un système de préférence à l'emploi pour les Américains, mais même en Europe où se trouvent parfois un certain nombre de donneurs de leçons pour la Principauté, personne ne conteste la préférence européenne pour les citoyens de l'Union Européenne au niveau de l'embauche dans les pays de l'Union.

Savez-vous que, régulièrement ici au Conseil National, nous recevons des compatriotes qui nous disent ne pas avoir pu obtenir un permis de travail dans un des pays de l'Union Européenne, car Monaco ne fait pas partie de cette Union et les Monégasques dans ces pays, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, etc. – sauf la France car nous avons un accord bilatéral qui permet aux Monégasques de travailler en France – mais à part la France, dans les autres pays de l'Union Européenne, les Monégasques sont assimilés à des non ressortissants de l'Union, c'est-à-dire qu'ils ont la même difficulté à obtenir un permis de travail qu'un ressortissant asiatique ou d'un pays africain, par exemple qui eux aussi sont non membres de l'Union Européenne ? Donc, sur des territoires de millions de mètres carrés, on accepte pour des centaines de millions d'habitants ce système de préférence et on voudrait nous le reprocher à nous, sur 2 km² pour huit mille citoyens, comme le disait très justement Maître BOUHNİK-LAVAGNA, alors que pour nous c'est une question de survie, parce que si nous ne mettons pas en place et nous n'appliquons pas dans la réalité ces préférences à nos compatriotes, il n'y aura plus de Monégasques à Monaco, il n'y aura plus de peuple monégasque sur son territoire ! Donc, je crois que lorsqu'on a rappelé cela, lorsqu'on a dit qu'effectivement, il s'agit toujours de soutenir des demandes à compétences et à diplômes équivalents, on comprend mieux notre incompréhension et notre exaspération de voir que même dans des sociétés dont l'Etat est actionnaire majoritaire, Monsieur GARDETTO parlait de Monaco Telecom et bien sûr de la S.B.M. qui était à l'origine de ce débat, eh bien, on trouve par exemple dans le Comité Exécutif de cette société,

c'est-à-dire parmi les neuf principaux dirigeants, huit personnes qui viennent de l'extérieur de la Principauté. Il reste quand même un indigène monégasque, c'est le Directeur des Jeux. Jusqu'à présent ils n'ont pas encore osé aller chercher quelqu'un à l'extérieur pour la direction des Casinos, nous avons été vigilants, mais par contre pour la Direction Générale, pour le Secrétariat Général, pour la Direction Financière, pour la Direction Administrative, pour la Direction, bien sûr, des Ressources Humaines, pour la Direction des Opérations Hôtelières, la Direction Marketing, la Direction des Travaux, c'est-à-dire huit des neuf principaux postes du Comité Exécutif, on est allé chercher les gens à l'extérieur et même lorsqu'il s'agit d'un Directeur juridique, Maître BOUHNİK-LAVAGNA le rappelait à l'instant, alors les dirigeants de la S.B.M. sont prêts à s'appuyer sur des chasseurs de tête ou sur des réseaux extérieurs à Monaco, à faire de grands efforts pour aller chercher des gens loin de nos frontières, mais il ne sont pas prêts à faire les mêmes efforts sur 2 km² pour aller chercher un diplômé de l'enseignement supérieur en droit, de nationalité monégasque ou un enfant du pays. Alors on nous répond qu'on a mis une annonce à la Main d'Œuvre, c'est curieux parce que lorsqu'il s'agit d'aller chercher des copains à l'extérieur de la Principauté, là les réseaux fonctionnent, les chasseurs de tête fonctionnent, car je ne crois pas que ces personnes embauchées de l'extérieur fréquentent les bureaux de la Main d'Œuvre monégasque et lorsqu'il s'agit de donner leur chance à des Monégasques dans leur pays pour que la loi soit appliquée et dans le respect de nos textes, là on affiche quatre jours une offre d'emploi à la Main d'Œuvre. Voilà ce que l'on nous répond avec une mauvaise foi insupportable !

C'est inacceptable, nous sommes exaspérés, les Monégasques que nous représentons sont exaspérés et nous ne pouvons que le répéter avec encore plus de fermeté ce soir. J'ai envoyé un dossier – vous me permettrez pour une fois, chers Collègues, de ne pas vous en faire copie parce qu'il contient des exemples nominatifs, il contient un certain nombre de cas de compatriotes qui n'ont pas été engagés à compétences et à diplômes égaux ou qui ont été maltraités, qui n'ont pas eu l'évolution de carrière qu'ils méritaient au sein de la S.B.M. et qui, pour beaucoup d'ailleurs, en sont partis extrêmement déçus. Ce dossier contient un certain nombre d'informations confidentielles nominatives et évidemment, je tiens à respecter la vie privée et le droit à la confidentialité de ces compatriotes. J'ai donc adressé ce dossier à Monsieur le Ministre d'Etat en lui demandant de faire appliquer,

dans une société que l'Etat contrôle, les lois qui s'imposent sur tout le territoire de la Principauté et qui s'imposent à tous, y compris – c'est la moindre des choses – à des dirigeants d'une société d'Etat. Voilà pourquoi ce soir, c'est vrai, vous nous voyez extrêmement déçus de la situation au sein de la S.B.M. notamment, pour le non respect flagrant de ces priorités.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

Mais d'abord, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Si vous me permettez, Monsieur le Ministre.

D'abord Monsieur STEINER, je n'avais pas compris, excusez-moi mais en fait vous étiez d'accord avec nous, c'est bien.

Monsieur le Ministre, moi je vais vous dire la chose suivante, on ne va pas refaire le débat puisque chaque année depuis 2003, nous disons la même chose. Pourquoi ne créez-vous pas au sein du Ministère d'Etat une cellule particulière de recrutement de hauts Monégasques qui ont fait de très grandes études ? L'Education Nationale demande à tous les Monégasques en cours d'étude de donner des nouvelles de leur parcours. S'ils ont une bourse, on connaît leur parcours, s'ils n'ont plus de bourse, nous demandons simplement qu'ils nous disent où ils en sont. Pourquoi ne créez-vous pas une cellule qui alors serait susceptible de contacter ces gens-là et de faire en sorte que chaque fois que cela se présente, on puisse trouver une place, évidemment à compétences et qualifications égales ? Vous ne ferez croire à personne qu'à la S.B.M., tous les Directeurs en activité sont allés à la Main d'Œuvre pour obtenir leur emploi ! Ce n'est absolument pas vrai, ils ont tous été cooptés et c'est cela que nous ne pouvons pas admettre.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur le Ministre, vous permettez que nous finissions les interventions sur le même sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Il va sans dire que je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, avec une petite nuance à ce que vient de proposer M. CELLARIO, parce que nous aurons beau créer une cellule, recruter des gens, avoir des diplômés, si quand les Monégasques entrent dans la société, on leur rend la vie impossible jusqu'à les dégoûter, la cellule va être complètement inutile puisqu'on a vu qu'un certain nombre de jeunes sont entrés à la S.B.M., des jeunes de valeur, vous avez des noms maintenant et ils sont repartis très rapidement. Je suis content que M. STEINER ait pris la position qu'il a prise tout à l'heure parce qu'il y avait eu des déclarations dans la presse selon lesquelles l'opposition pensait que tout allait bien à la S.B.M. et qu'il n'y avait aucun problème de priorité d'emploi et qu'il fallait faire confiance aux dirigeants de la S.B.M..

Alors, nous, nous disons clairement à propos des dirigeants actuels de la S.B.M., que nous ne leur faisons pas confiance pour faire respecter les priorités d'emploi.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le thème de la priorité nationale, je voudrais vous dire tout d'abord très franchement que je me sens relativement à l'aise parce que dans la Fonction Publique d'Etat, qui est directement sous ma responsabilité, je crois pouvoir dire que systématiquement dès qu'un poste est vacant, on cherche dans Monaco ou ailleurs s'il n'y a pas un Monégasque qui peut tenir le poste. Je le dis et je vous défie de me dire le contraire parce que c'est systématique, on le cherche systématiquement. J'ajoute que lorsqu'on ne trouve pas un Monégasque, on essaie de placer quelques jeunes pour qu'ils soient formés et qu'un jour ou l'autre, ils puissent prendre la relève. J'insiste simplement sur un point, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, il s'agit de priorité à l'embauche à égalité de compétences et de diplômes mais là, nous sommes tous d'accord. Je pense qu'il y a un problème à la S.B.M., je vous ai entendu, je vous ai écoutés, je le sais, donc je vais essayer de régler le problème.

Ceci étant dit, je vais vous dire une chose, une Commission de suivi, vous savez, les Monégasques ne sont pas très nombreux, les gens qui font des études et qui sont ailleurs, nous les connaissons, nous les appelons, nous les contactons et la plupart du temps, ils ne souhaitent pas revenir ou pas tout de suite mais

je ne le leur reproche pas. Si vous êtes ingénieur pointu dans un domaine – et il y en a – vous préférez faire le tour du monde ou le tour de France ou le tour d'Europe avant de revenir. Je ne le leur reproche pas, ils ont raison ; ils ont raison parce qu'en ouvrant les fenêtres, ils acquièrent une formation, une expérience extrêmement riche. Simplement, il faut savoir les accueillir lorsqu'ils ont envie de revenir parce que là, ils vous apportent une vraie compétence et il y en a, j'en connais un, je ne citerai pas son nom, mais j'ai repéré un ingénieur monégasque de très grande qualité, il est dans une entreprise. Je lui en ai parlé, il aurait pu revenir, rendre d'imminents services dans l'Administration de l'Equipement. J'ai vu son grand patron parce qu'il est dans une grande entreprise, je l'ai vu, lui, et ils m'ont dit dans quelques années, oui, mais il doit terminer son expérience encore, se conforter, diriger de grands chantiers ici ou là et il reviendra à Monaco. C'est bien mais si vous voulez, cela ne se pilote pas... ce n'est pas mécanique, parce qu'il y a autant de situations que de personnes et puis il y a des métiers que l'on ne peut pas pratiquer à Monaco : si j'ai un ingénieur dans le nucléaire, je ne sais pas s'il y en a, mais il ne pourra pas trouver de place à Monaco et si c'est sa passion, il fera du nucléaire toute sa vie ailleurs.

Simplement pour dire que la priorité nationale à l'embauche, je l'applique. Là où c'est mal appliqué, je veillerai à ce que cela soit bien appliqué. Ceci dit, dites bien toujours priorité à l'embauche. Après, le déroulement des carrières, vous ne pouvez pas avoir des salariés à deux vitesses, parce que là on vous le reprocherait, y compris le Conseil de l'Europe qui, s'il accepte à la limite la priorité à l'embauche, n'accepterait pas qu'il y ait des carrières à deux vitesses au sein d'une entreprise en fonction de la nationalité, ça il ne l'accepterait pas. Si, dans une entreprise française, on prend un ingénieur anglais, il a aussi des droits et des possibilités d'avancement comme ses collègues français. Mais à l'embauche, on prend d'abord un Monégasque, je suis d'accord. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire et je vais regarder particulièrement le problème de la S.B.M., parce qu'il y a un problème, c'est vrai, je ne le conteste pas ; donc on va le regarder et essayer de le résoudre au mieux. Je voulais vous dire que je ne suis pas en désaccord avec vous là-dessus.

M. le Président.- Ce soir, nous sommes satisfaits de cette réponse, que vous aviez donnée d'ailleurs dans votre réaction au rapport de la Commission des

Finances. Maintenant évidemment, nous attendons que vous donniez des instructions très claires mais surtout qu'elles soient suivies d'effet par ceux qui dirigent la S.B.M., le plus rapidement possible. Donc, nous en reparlerons, j'en suis certain, au Budget Primitif.

Je sais qu'il y a un Elu qui attend depuis très longtemps, mais c'est un autre sujet qu'il veut aborder.

Toujours sur la S.B.M., Monsieur STEINER ? Oui, je vous en prie. Après je reviens vers vous, Monsieur CLERISSI, parce que je sais que vous attendez sur cet important chapitre, Produits et Revenus du Domaine de l'Etat, pour autre chose que la S.B.M..

M. Christophe STEINER.- Tout d'abord je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. BORDERO. Les journaux se sont fait l'écho de déclarations et je pense qu'il y a eu une coquille. Nous avons toujours été, que ce soit l'U.N.D., le R.P.M. ou Rassemblement et Enjeux, nous avons toujours été pour la priorité nationale, pour la priorité à l'emploi à compétences égales. Je tiens à le préciser, ça c'est la première chose !

Ensuite, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur le Ministre. Effectivement je pense, Monsieur le Ministre, que nous avons un problème à Monaco. Nous disons à nos jeunes, allez vous former, faites de grandes études, partez à l'étranger et après vous reviendrez. Alors qu'il est évident et vous l'avez dit vous-même, qu'ils font des grandes études, de grandes écoles, qu'ils partent, qui va aux Etats-Unis, qui va à Singapour, qui va en Angleterre, mais après ils ne reviennent plus ! Pourquoi ? Parce qu'ils savent de toute façon qu'à un moment donné, ils ne trouveront pas, à Monaco, la possibilité de carrière qu'ils ont ailleurs. Ils savent de toute façon que l'on ne pourra pas leur offrir ce que d'autres leur offrent. Pourtant, au bout d'un certain temps, certains reviennent, ou demandent à revenir mais ils ne trouvent pas alors qu'ils ont l'expérience et le savoir.

Donc, une réflexion doit s'amorcer sur ce sujet, c'est important et si on ne fait rien, nous allons nous retrouver avec le même problème qu'en France : par exemple au niveau de la recherche, vous avez des chercheurs qui, pardonnez-moi l'expression, mais qui « fichent le camp » à l'étranger et qui ne reviennent pas en France ! C'est un problème national chez vous. A Monaco, à notre échelle, nous avons un problème qui doit être abordé, cela fait des années que nous en parlons et il n'y a jamais eu de réflexion concrète faite sur le sujet pour essayer de trouver des solutions.

C'est bien beau, on donne des bourses, on dit aux jeunes : « faites des études » qui va faire Harvard, qui va faire Polytechnique, ou autre et après ? Certes, il y a des professions où ils ne trouveront jamais rien sur Monaco. D'accord, c'est un choix personnel mais si à un moment donné, la personne a envie de changer, de revenir. Qu'est-ce qu'on a à lui offrir ?

Donc là, il y a une réflexion nationale qui doit se faire sur ce sujet et je demande au Gouvernement d'y réfléchir. Merci.

M. le Président.- Dans le prolongement de ce que vous dites, il me vient une idée. Il y a depuis maintenant deux ans, une association qui réunit justement ces Monégasques de l'étranger. Je crois, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'il serait important que vous ayez un dialogue avec cette association qui connaît extrêmement bien justement les Monégasques de l'étranger, leurs aspirations et leurs besoins et je suis sûr que vous pourriez avoir un certain nombre d'informations et d'idées utiles si vous engagez un dialogue avec les dirigeants de cette Association des Monégasques de l'Etranger, c'est une idée que je vous suggère.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, je suis d'accord, mais vous savez, comme vous, j'en rencontre et je leur dis aussi, pourquoi ne rentrez-vous pas, c'est compliqué, c'est du cas par cas, il n'y a pas de règle générale, c'est difficile, je dis simplement, c'est difficile...

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, je ne vous dis pas que c'est facile, mais une réflexion peut quand même s'amorcer.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, je suis d'accord pour y réfléchir et je suis d'accord pour essayer de ...

M. Christophe STEINER.- ... nous sommes huit mille, combien y en a-t-il qui vont faire de grandes études à l'étranger ou qui vont faire une grande carrière ? Il n'y en a pas beaucoup. Alors, vous enlevez déjà tous ceux qui ne veulent pas revenir, vous allez compter le reste sur les doigts des deux mains, alors disons que pour une quinzaine ou une vingtaine de personnes, je suis sûr que des solutions à terme peuvent être trouvées.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec vous, il y a des cas, et je vais vous dire je m'en occupe, parce que l'ingénieur dont je vous parlais, je le suis avec attention parce qu'un jour, on va pouvoir l'accrocher et vous le retrouverez dans les Services de l'Etat, avec une compétence confirmée et un poste à responsabilité, mais j'attends, c'est du cas par cas, comme vous le dites.

M. le Président.- Vous êtes nombreux à vous acharner pour empêcher M. CLERISSI de pouvoir s'exprimer ! Je vois de nouveau des mains se lever, c'est toujours sur la S.B.M., Monsieur CELLARIO ? Oui, alors une dernière intervention sur la S.B.M.. Madame DITTLLOT aussi sur la S.B.M. ? D'accord, vous n'avez pas encore pris la parole et ensuite Madame BOCCONE-PAGES.

C'est la dernière intervention de votre part sur la S.B.M., Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Oui, Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé de la Fonction Publique et moi je suis d'accord avec vous. Mais force est de constater que dans ce pays, les Monégasques ne peuvent pas aller travailler dans le privé, de cela on n'en parle pas et c'est le problème, il faut donc que vous ayez une réflexion. Il y a deux ans, je crois, j'avais demandé une réunion de tous les grands chefs d'entreprises qui ont des sociétés à Monaco, car on ne peut plus faire la politique de l'autruche. Si demain ce verrou est levé, alors on arrivera peut-être déjà à avoir quelque chose d'acceptable, mais pas pour le moment. Pour la Fonction Publique, je suis d'accord avec vous, le seul frein, vous le savez très bien, c'est un problème de salaire, si un Monégasque a fait de grandes études, il peut avoir des problèmes en revenant ici, ainsi de suite et de cela nous en sommes conscients. Mais surtout et indépendamment de la S.B.M. et des autres organismes qui sont à Monaco, il y a le barrage du privé puisque peu de Monégasques parviennent à l'intégrer et ce n'est pas acceptable.

M. le Président.- Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je comptais faire une petite intervention qui avait trait à la S.B.M. et à son Sporting d'hiver, mais étant

donné que ce soir, ça a été la bouteille à l'encre, je trouverai sans doute une ligne budgétaire sur les dépenses ordinaires pour la faire.

M. le Président.- Oui, sans doute à la Direction des Affaires Culturelles par exemple pour le Sporting.

Mme Michèle DITLOT.- Tout à fait.

M. le Président.- Cela relève en effet du patrimoine architectural.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rappeler, Monsieur le Président, que depuis 2003, nous parlons de la S.B.M. en matière de petits salaires et je ne voudrais pas clore ce chapitre sans l'évoquer. Où en est-on de cette somme de 2 M€ à accorder aux petits salaires ?

M. le Président.- Toujours sur les petits salaires, Monsieur GUAZZONNE ? Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je pensais intervenir plus tard, mais finalement c'est bien maintenant. C'est vrai que l'autre jour, lors de cette fameuse réunion de consultation que le Gouvernement a eue, nous avons souhaité du Gouvernement qu'il interroge les dirigeants de la S.B.M. justement sur cette prime pour les salaires inférieurs à 2.000 €.

Là aussi je crois que bien que deux actions ont été versées à chaque salarié – c'est une mesure qui coûte peu à la S.B.M. car c'est plus une mesure sociale à mon sens et qui est résolue par une augmentation de capital – comme cela s'est fait en 2000, la S.B.M. aurait pu très bien débloquent une somme de 2 M€ pour ses petits salaires.

Je crois qu'à l'heure où le pouvoir d'achat est au centre de toutes les discussions – et où, vous le savez mieux que moi, le taux de garde des actions est très fort car tout simplement les salariés qui travaillent dans cette société ont un très fort sentiment d'appartenance à cette société – je crois que là

effectivement, on avait matière à pouvoir doper un peu ce pouvoir d'achat. Je m'associe à Mme BOCCONE-PAGES pour savoir où en est à peu près la réflexion des dirigeants de la S.B.M.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Autant sur le sujet précédent, je me suis montré très ouvert, autant là-dessus je suis tout à fait prêt à défendre, comme vous le faites brillamment, les petits salaires de la S.B.M. ; mais d'abord si vous mettez la limite à 24.000 €, vous m'avez dit les salaires, à ce moment-là, cela ne va pas coûter cher parce qu'il n'y a pas plus d'une quinzaine de salariés...

M. Eric GUAZZONNE.- Non, non 2.000 € mensuels, Monsieur le Ministre...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mensuels donc 24.000 € annuels, c'est bien, nous sommes d'accord, mais cela n'existe pratiquement pas à la S.B.M. J'ai fait faire une étude très précise que je vais transmettre au Président sur les salaires à la S.B.M. : j'ai tous les salaires, du plus petit au plus élevé, j'ai le comparatif avec les Alpes-Maritimes, essentiellement avec Cannes. Je ne parle pas des jeux parce que c'est à part, je parle de l'hôtellerie ou des petits emplois aux jeux ; eh bien je dois constater – et vous allez le voir – que le salaire brut pour le même métier au Majestic à Cannes ou dans un hôtel de Monaco, c'est en brut 40 % de mieux à Monaco et en net 50 % de mieux à Monaco. Je ne dis pas ça pour ne pas défendre les petits salaires, je dis qu'ils ont déjà, par rapport au pays voisin, une situation très privilégiée et lorsque vous parlez de 24.000 € annuels ou 2.000 € par mois, je me souviens du tableau mais je vous le passerai, il ne doit y avoir que les aides-jardiniers qui entrent dans cette catégorie-là. Par exemple, vous voyez je me souviens d'un chiffre, un voiturier gagne par an pratiquement 40.000 €, oui ! Je vous ferai voir le tableau, c'est intéressant de voir ces chiffres, mais vous les garderez confidentiellement, ce ne sont pas des documents faits pour courir partout, mais je crois qu'il faut savoir de quoi on parle. Donc, je ne suis pas contre le fait de faire un geste et il y a un geste qui a déjà été fait, ce sont les deux actions. Cela représente quand même beaucoup plus que 2 M€ et ça bénéficie plus aux petits qu'aux gros, parce que l'action étant à 650 € je crois, d'avoir 1.200 €, c'est plus important lorsque vous êtes femme de ménage

que lorsque vous êtes sous-directeur, ce n'est pas la même chose, ça compte plus pour la femme de service. Donc, voilà moi, j'aime bien lorsqu'on parle de quelque chose, et j'ai fait faire une étude très précise où il y a toute la nomenclature des postes en face, savoir ce qui se passe en France. C'est intéressant et je souhaite que vous l'ayez afin de constater – et j'en suis très content – que c'est à un niveau supérieur à celui de la France, et évidemment, je suis très content s'ils peuvent gagner un peu plus, là n'est pas la question mais je voulais vous le dire, il faut faire la part des choses.

M. le Président.- Pour terminer quelques précisions de Monsieur GUAZZONNE, sur un sujet qu'il connaît très bien et ensuite M. STEINER.

M. Eric GUAZZONNE.- Monsieur le Ministre, je suis surpris parce que je pense que des gardes intérieurs, par exemple, ne sont pas au niveau de salaire que vous avez décrit, ni même le personnel à l'intérieur du Casino, ceux qu'on appelle « le petit personnel » et qui sont les valets ou autres. Donc j'ai peur qu'ils n'atteignent pas ces chiffres puisque, justement, ils sont payés en fait au-dessous du S.M.I.C. et que, étant donné qu'ils ont des parts bénéficiaires garanties, ils rattrapent le S.M.I.C. grâce à ces parts bénéficiaires garanties. Donc, j'ai peine à croire qu'ils dépassent régulièrement les 2.000 €.

Sur les actions, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est un geste qui a été appréciable, mais comme je l'ai dit, le coût pour la société est minime – il est de 70.000 ou 80.000 € par an – ce n'est rien comparé aux millions qu'on peut attribuer à certains dirigeants. Sans entrer dans ce débat qui peut effectivement être démagogique, je crois quand même que la distribution des actions est un geste qui est appréciable ; mais il n'y a aucune sûreté quant à la pérennisation de ce geste-là.

Deuxièmement, si effectivement cela représente en valeur à peu près 1.200 €, vous le savez mieux que moi, le droit de garde est important, donc en fait ces petits salaires n'en profitent pas. Je pense qu'on aurait pu coupler la mesure qu'on a sollicitée, qui était fonction des résultats exceptionnels de la société, par une prime – pour donner un exemple, le groupe Porsche a fait des résultats exceptionnels cette année, il a octroyé une prime de 6.000 € à chacun de ses employés ; ça concerne tout de même 12.000 personnes et ce ne sont pas non plus des gens qui ont de petits salaires. Vous voyez donc qu'il y a des sociétés de

par le monde qui, pour dynamiser leur personnel, quand ils font de bonnes années, leur distribuent des primes exceptionnelles.

Je crois que, à un moment où le pouvoir d'achat est, je l'ai dit, au centre de toutes les préoccupations, cette prime-là aurait vraiment été bien accueillie et après aurait pu effectivement être associée au versement des actions, qui peut être intéressant – ça peut être bien d'imaginer que demain, on déborde sur un plan d'épargne retraite-capitalisation, par le biais d'actions ; mais il faudrait l'encadrer parce que là-dessus, l'Etat aurait après un problème parce que, si on donne toutes les années 10.000 actions au personnel de la S.B.M., j'ai peur que dans quelques années la part de l'Etat au sein de cette société soit vraiment réduite.

Vous savez, Monsieur le Ministre, 10.000 actions en vingt ans cela fait 200.000 et 200.000, on est à 15 %...

M. le Ministre d'Etat.-... on a 1.200.000... (Un million deux cent mille).

M. Eric GUAZZONNE.-... Justement, justement, deux cent mille, on est à 15 % pratiquement du capital, c'est énorme, il faudrait bien y réfléchir à ce moment-là.

M. le Président.- Merci. Une brève intervention de Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, juste une question, je ne sais pas si vous pouvez répondre. Par rapport aux rémunérations dont vous parlez, est-ce que c'est salaire plus variable ou est-ce que c'est juste le salaire, parce que je pense que la question est là.

M. le Ministre d'Etat.- On ne va pas entrer dans un débat parce que c'est compliqué. Je vous passerai le document et vous regarderez. Simplement ce que je peux dire, c'est qu'il y a un minimum garanti, notamment par rapport au SMIC, mais qui doit être à 30 % ou 40 % de plus que le SMIC monégasque et ça, c'est la base pour les plus petits salaires, il y a un minimum garanti qui est institué à la S.B.M. Je ne veux pas entrer dans le détail, par pitié, parce que c'est très compliqué, j'ai lu le document, j'ai regardé le document, je vais vous le passer, on pourra en reparler, mais c'est vraiment très compliqué, ce sont

des grilles très compliquées et je vous demande de ne pas me faire parler en savant de la question ce soir. Mais ceci, dit croyez bien que je suis très favorable à ce que des gestes soient fait pour les petits salariés, ce n'est pas le fond qui est en cause.

M. Eric GUAZZONNE.- Nous sommes bien d'accord, c'est pour les petits salariés, comprenez bien mon propos, pas question de mêler toutes les catégories du personnel à ces mesures.

M. le Président.- Très bien. Un dernier mot de Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je me joins totalement aux propos de mon Collègue Eric GUAZZONNE.

Ensuite, deux remarques. La première chose, Monsieur le Ministre, c'est qu'entre les Hôtels et le Casino, les salaires sont différents. Un portier dans un hôtel gagne un certain salaire, au Casino il en gagne un autre. Donc, prenez les salaires qui sont donnés au Casino et vous verrez qu'ils sont nettement inférieurs aux sommes que vous venez d'énoncer...

M. le Ministre d'Etat.- Non, je les ai, vous verrez lorsque je vous les donnerai...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, je compte bien les voir parce qu'effectivement nous ne sommes pas du tout sur les mêmes chiffres. Ma deuxième remarque porte sur leur capacité à contracter des prêts financiers : comment voulez-vous qu'ils puissent en demander eu égard au montant de leur salaire net qui n'excède pas souvent mille euros ? Vraiment, Monsieur le Ministre, il faut que nous engagions un dialogue autour des chiffres que vous évoquez. Enfin vous faites référence aux salaires perçus par les mêmes catégories de personnel en France : certes, mais nous sommes à Monaco et nous nous occupons en priorité de nos compatriotes qui travaillent en Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ça d'accord, et je suis content qu'ils aient plus qu'à Cannes mais nous sommes quand même dans un milieu concurrentiel au niveau des hôtels, au moins.

M. le Président.- Un dernier sujet qui n'a pas encore été abordé sur cet important chapitre, c'est Monsieur Philippe CLERISSI, qui attend depuis pratiquement deux heures. Vous avez bien mérité votre tour de parole. Nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, et j'ai eu peur de devoir me mettre en pyjama avant de pouvoir faire mon intervention.

(Rires).

Je n'en veux à personne parce que les sujets évoqués précédemment étaient de la plus haute importance. Cela étant dit, moi je voulais quand même vous parler du commerce à Monaco.

Ainsi que le soulignait notre Rapporteur, je vous demanderais, Monsieur le Ministre, comme je l'ai déjà fait naguère en Commission Plénière d'Etude, de bien vouloir transformer tous les rez-de-chaussée mal situés d'immeubles domaniaux qui n'ont pas trouvé preneur en locaux à usage de bureau. Vous venez de nous le promettre, dont acte. Et dorénavant, autant que faire se peut, de consacrer les rez-de-chaussée des futurs immeubles situés dans des quartiers ayant une potentialité commerciale à des locaux à usage strictement commercial. J'ose espérer que ce sera notamment le cas dans les immeubles prévus sur les délaissés de la S.N.C.F.

A ce propos, vous nous avez récemment présenté le projet global d'aménagement des délaissés et j'ai appris avec soulagement que vous vous proposiez de créer 3.500 m² de planchers commerciaux entre le rond point Auréglià et la place du Canton. J'ose espérer que vous ferez preuve de cohérence dans les attributions, de manière à créer un pôle commercial lui-même cohérent ou l'alternance commerces de détail - banques - agences immobilières - sera définitivement jetée aux oubliettes.

J'en profite par ailleurs pour insister sur la nécessité de prévoir une véritable liaison triangulaire entre ce nouveau quartier, le nouveau marché et le Centre Commercial de Fontvieille. Nous avons trop d'exemples de ratés en termes d'homogénéité commerciale (le Port de Fontvieille, le boulevard des Moulins, la Galerie Princesse Stéphanie) pour ne pas nous en inquiéter. Les recettes du commerce de détail à Monaco sont loin d'être négligeables (un milliard deux cent millions d'euros de chiffre d'affaires annuel) et elles ne peuvent

qu'augmenter de manière sensible si le futur projet est intelligemment réalisé.

Si l'on veut aller encore plus loin, prenons l'opération Testimonio qui est un véritable projet fourre-tout où l'on trouve à la fois des parties domaniales, une caserne des pompiers, des bureaux pour la S.B.M. et même un multiplex, autrement dit des salles de cinéma. Quelle mouche vous a donc piqués ? En effet, les cinémas sont traditionnellement apporteurs d'affaires pour les commerces alentour, notamment les commerces de bouche. Je vous demande donc de bien vouloir revenir sur ce moment d'égarement et de prévoir des cinémas dans une zone à forte densité commerciale, pourquoi pas sur les délaissés de la S.N.C.F. qui *a priori* comme je l'ai dit précédemment, s'affirment comme le futur grand pôle commercial de la Principauté de demain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller pour les Finances va vous répondre.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci, Monsieur le Président.

Pour d'abord dire à M. CLERISSI que nous avons effectivement tout à fait conscience de l'importance économique du commerce en Principauté qui est pour nous une des ressources, un des piliers de l'économie monégasque. Donc bien évidemment, c'est un domaine auquel nous sommes très attachés et sur lequel nous travaillons beaucoup, je veux parler par exemple de l'ouverture des commerces le dimanche. Ce que je veux dire, par ailleurs, c'est que bien évidemment oui, les rez-de-chaussée d'immeubles domaniaux qui sont situés dans les quartiers à caractère commercial ont vocation à être effectivement consacrés à du commercial et je voudrais rassurer M. CLERISSI pour lui dire que le projet qu'on appelle de « l'Ilot Rainier III » voit tout son rez-de-chaussée qui sera traité comme une galerie commerciale. Je rappelais aux Elus que je me suis engagé à ce que, pour l'attribution de ces commerces, nous procédions, comme nous l'avions fait pour la Darse Sud, nous ferons une Commission d'attribution et dans cette Commission, nous désignerons, enfin vous désignerez, nous proposerons qu'il y ait un membre du Conseil National qui siège à cette Commission. Donc, oui, le rôle de cette galerie commerciale entre le Centre commercial de Fontvieille et la Condamine, c'est bien dans cet esprit que nous

voyons la démarche de l'opération et nous ferons, bien évidemment, des études nécessaires – je sais bien qu'elles sont parfois décriées dans ce domaine – mais nous ferons quand même des études nécessaires en matière de merchandising pour savoir quel type de commerces installer là – ensuite une Commission sera désignée pour pouvoir attribuer les commerces correspondants – pour prouver l'importance encore une fois de cette nouvelle galerie par rapport à l'ensemble commercial de ces secteurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président. Sur la question des cinémas, Monsieur CLERISSI, nous en avons déjà discuté ensemble et vous savez que je partage votre point de vue, les cinémas seraient stratégiquement beaucoup mieux placés à proximité du Centre Commercial de Fontvieille. Nous étudions actuellement des possibilités, ce n'est pas facile, nous ne trouvons pas la place dans les sous-sols de l'Ilot Rainier III, qu'il faut par ailleurs construire très rapidement pour le livrer aux Monégasques, ce n'est pas facile non plus sous l'Ilot Pasteur, puisque nous mettons le Collège, des gymnases, etc... ; reste à proximité immédiate du Centre commercial, nous investiguons encore des possibilités et je crois qu'il est aujourd'hui prudent de tenir plutôt que de courir, donc on a prévu cette possibilité à Testimonio, mais beaucoup plus comme une solution de repli que comme notre solution de préférence. Nous travaillons bien dans le sens que vous indiquez.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous venons de parler de locaux domaniaux, de concessions, d'attributions, je souhaiterais demander à Monsieur TONELLI s'il est possible qu'un local commercial soit attribué avant parution de sa vacance au Journal Officiel. Ma question concerne un cas qui est en train de se poser, mais c'est aussi une question de portée générale, c'est la question de l'égalité entre

les Monégasques. J'ai en effet constaté, dans le dernier Journal Officiel, un appel à candidature pour un local situé au Portier alors que l'attributaire de ce local est déjà désigné. Ce local a été retiré à un Monégasque au bénéfice d'un autre. Est-ce une pratique habituelle de l'Administration ?

M. le Président.- Merci, Monsieur TONELLI souhaite vous répondre.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux répondre à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET que la pratique est bien de publier des avis de vacances et que nous examinons les réponses qui sont faites et qu'en fonction de ces réponses, nous choisissons quelqu'un.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Comme pour les locaux de la Darse Sud, par exemple ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vos sous-entendus me fatiguent, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Pour la Darse Sud, il y a Mme POYARD-VATRICAN qui est là avec nous, qui a participé à la Commission d'attribution.

M. le Président.- Je crois qu'il y a Monsieur MARQUET qui attend depuis un moment, pour une explication de vote.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler au nom de la majorité et d'après ce que j'ai entendu, peut-être de tous les Conseillers Nationaux.

Monsieur le Président,

Nous venons d'entendre plusieurs de nos Collègues s'exprimer sur la ligne budgétaire qui concerne la S.B.M.. Mon Collègue Jean-Charles GARDETTO rappelait à l'instant le vif mécontentement de notre majorité par rapport au non-respect de la priorité d'emploi à compétences et diplômes équivalents, dans cette société. Le Président de la Commission des Finances l'avait fait avant moi, dans son rapport.

Pour ceux qui suivent les débats de notre Assemblée, depuis cinq ans, la majorité U.P.M. n'a pas cessé

d'interpeller le Gouvernement sur la nécessité qu'il assume enfin le rôle que sa position d'actionnaire majoritaire et d'autorité concédante lui impose – je dis bien lui impose – de jouer dans cette société. Aujourd'hui, cinq ans après, nous sommes las et toujours aussi mécontents. Nous avons la désagréable sensation de prêcher dans le désert.

Passons sur l'affaire des Qatari, qui ont fini par faire alliance avec un groupe concurrent de la S.B.M. installé dans la région. En contrepartie du lucratif monopole des jeux dont elle bénéficie, la S.B.M. a le devoir de procurer des emplois et d'assurer des carrières à nos Nationaux. Nous l'avons dit et redit. Malgré nos injonctions, nous ne notons depuis cinq ans, aucune amélioration dans le traitement réservé aux Nationaux au sein de cette société. Et pour corser le tout, nous apprenons, dans un document officiel remis aux actionnaires, que le Gouvernement a négocié avec la S.B.M. une baisse de la redevance jusqu'en 2019, en passant par-dessus la tête du Conseil National à qui il a simplement été demandé de valider cette baisse pour les années 2007, 2008 et 2009. Ces méthodes ne sont pas acceptables car elles ne sont pas conformes à notre Constitution.

C'est pourquoi, au nom des 21 Conseillers Nationaux U.P.M., j'indique que nous voterons contre la ligne budgétaire qui concerne la S.B.M.. Le Budget étant voté chapitre par chapitre, cela nous conduit à devoir voter contre le premier chapitre du Budget, qui est un chapitre de recettes – je tenais à m'en expliquer au nom de la majorité. Bien entendu, ce geste n'a qu'une portée symbolique, puisqu'il n'empêchera pas que le Budget soit adopté dans sa globalité, ainsi que nous y a invités le Rapporteur. Mais nous souhaitons que ce vote soit compris par le Gouvernement comme le signe de notre exaspération face à une situation que nous jugeons inacceptable et qui perdure au sein de la S.B.M.. Cette situation, c'est celle d'un Gouvernement passif face à une Direction toute-puissante qui reste sourde aux injonctions des Elus des Monégasques, sur les sujets qui concernent pourtant notre communauté et plus largement notre Pays. Cette situation n'est plus tolérable. C'est le message fort que nous envoyons au Gouvernement, avant le prochain Budget Primitif.

Sachez, Monsieur le Ministre, que les Monégasques attendent, au-delà des déclarations de bonne intention, qu'on les considère enfin à leur juste valeur au sein de cette société. Sachez que le Parlement attend cette même considération du Gouvernement, en ce qui concerne les décisions budgétaires qui ne sauraient être prises sans l'aval de notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Après ce très long débat sur ce chapitre, je crois qu'il est temps de le mettre aux voix. Je vais donc me tourner vers l'ensemble des Collègues pour vous demander ceux qui sont d'avis contraire, sur le vote de ce chapitre, de bien vouloir lever la main

Avis contraires ? Dix-huit avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre premier est rejeté.

*(Rejeté ;
M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Pierre SVARA et Stéphane VALERI votent contre ; MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER s'abstiennent).*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	365.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	15.400
012.110 - Autres recettes.....	596.700
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations.....	-80.100
012.113 - Service de la Circulation.....	100.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	754.300
012.138 - Hélicoptère - Carburant.....	884.900
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	280.000
012.500 - Stade Louis II.....	352.900
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>3.269.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y en a pas je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et Christophe STEINER s'abstiennent).*

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	<u>500.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	15.500.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	5.000.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	500.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	-300.000
	<u>20.700.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	<u>35.900.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	<u>11.000.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur les Alcools.....	50.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux	460.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques	10.000
	<u>520.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>68.620.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une brève intervention...

M. le Président.-... oui, et compte tenu de l'heure, après le vote de ce chapitre qui clôturera les Recettes, je lèverai la séance.

Nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je tiens à intervenir sur les droits de

mutations. C'est la ligne 023.101. D'une part, pour évoquer le problème des sociétés offshore et, d'autre part, le problème des ventes aux enchères.

Le problème des sociétés offshore est important parce qu'un grand nombre et un nombre croissant d'acquisitions immobilières se font par l'intermédiaire de sociétés de pays exotiques et ensuite, ce sont ces actions de sociétés qui s'échangent et non plus l'appartement lui-même. Le résultat est que le Trésor monégasque voit s'échapper des ressources fort importantes puisque évidemment, ce sont uniquement les actions qui changent de main et que le bien lui-même n'est pas taxé. Il conviendrait que le Gouvernement s'attache de près à cette problématique de manière à rapatrier dans les caisses monégasques des fonds non négligeables. Il y a deux manières de s'attaquer à ce problème, la première c'est d'abaisser les droits de mutations sur les transactions directes

portant sur les immeubles, ce qui dissuaderait d'avoir recours à l'instrument des sociétés offshore, et la deuxième manière, c'est bien sûr de s'intéresser aux mouvements faits sur les sociétés offshore elles-mêmes. A cet égard, le Gouvernement dispose d'outils puisqu'il a la Direction des Services Fiscaux à sa disposition.

Le deuxième point concerne les ventes aux enchères. Nous savons que les grandes maisons de ventes aux enchères ont quasiment déserté la Principauté, il serait sans doute opportun que le Gouvernement se penche sur la taxation de ces ventes aux enchères de manière à ce que l'on puisse peut-être rendre les conditions de vente à Monaco plus attractives et que l'on puisse peut-être essayer de rapatrier des opérations qui maintenant se déroulent dans d'autres lieux et qui manquent à l'économie monégasque.

Voilà ce que je souhaitais dire.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO. Nous écoutons à présent, Monsieur TONELLI, pour sa réponse.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voudrais dire à Monsieur GARDETTO que sur le premier point, c'est effectivement un sujet auquel nous sommes sensibilisés depuis que je suis aux Finances, c'est un sujet qui nous préoccupe. Je voudrais dire que nous ne sommes pas inactifs dans cette démarche. Le Ministre d'Etat a écrit récemment aux trois notaires de la Principauté, pour préciser un point des règles fiscales lorsqu'il s'agit d'une dissolution de société offshore et qui transmet son bien à d'autres sociétés offshore où nous avons interprété la loi fiscale pour dire que dans ces cas-là, les droits de 6,5 % s'appliquaient. Donc, c'est bien dans le sens que souhaite M. GARDETTO. Parallèlement, je dirige un groupe de travail qui a déjà tenu deux réunions et qui a pour objet de proposer rapidement au Conseil National un texte qui aura pour effet de trouver une parade à ce qui est évoqué aujourd'hui. Je voudrais aussi dire à Maître GARDETTO que c'est un sujet plus complexe que ce qu'il semble dire, il n'y a pas que deux solutions, il y en a beaucoup plus, mais surtout, il faut trouver des solutions qui soient compatibles avec une certaine confidentialité qui doit quand même demeurer dans ce type d'opération. Donc, il faut trouver une solution qui permette de récupérer de l'argent au niveau des transactions et qui permette aussi de respecter un certain nombre de prérogatives des sociétés qui acquièrent des biens en Principauté.

Pour le second point qui est donc les ventes aux enchères, les règles européennes ont changé en ce domaine et maintenant ces activités-là sont soumises à la T.V.A. et non plus aux droits d'enregistrement. C'est le cas à Monaco, c'est le cas en France, donc effectivement ce type d'activité n'a plus de raison d'être en Principauté puisque c'est simplement soumis au régime général de la T.V.A.. Donc, nous avons perdu l'intérêt qui s'y attachait auparavant mais pas proprement de manière spécifique à Monaco, mais de manière générale parce que le régime affectant ce type d'opération a changé de manière générale.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je signale simplement à Monsieur GARDETTO que nous sommes en train d'étudier le projet de loi, ce n'est pas facile. Pour son information, j'indique que le problème est traité de manière assez sévère dans le pays voisin puisqu'il y a la possibilité d'être en offshore, mais si on ne déclare pas les personnes physiques qui sont derrière et qu'on ne paie pas les droits de mutations correspondants, il faut s'acquitter d'une taxe de 3 % de la valeur du bien chaque année. Donc, c'est très dissuasif.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION
et Christophe STEINER s'abstiennent).*

Nous venons de terminer le vote des recettes. Je vais lever la séance, parce qu'il est minuit passé de six minutes. Donc nous reprendrons nos travaux lundi à 17 heures au premier chapitre des Dépenses.

Merci, la séance est levée.

(La séance est levée à minuit 06 minutes).
